



HAL
open science

Patrimoine et design, dilemme au coeur du renouvellement urbain stéphanois ?

Loïc Vidal

► **To cite this version:**

Loïc Vidal. Patrimoine et design, dilemme au coeur du renouvellement urbain stéphanois ?. Sciences de l'Homme et Société. 2015. dumas-01267517

HAL Id: dumas-01267517

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01267517>

Submitted on 4 Feb 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire Master 2

Urbanisme et Projet Urbain

Patrimoine et design, dilemme au cœur du
renouvellement urbain stéphanois ?

Sous la direction de Paulette DUARTE
Tuteur d'apprentissage : Stéphane QUADRIO



Photographie de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, un site rassemblant "patrimoine" et "design"
© LIN Finn Geipel + Giulia Andi, photographe : Christian Richter



Auteur	Loïc VIDAL	
Titre	Patrimoine et design, dilemme au cœur du renouvellement urbain stéphanois ?	
Date de soutenance	11 septembre 2015 à 11h	
Organisme d'affiliation	Institut d'Urbanisme de Grenoble Université Pierre Mendès France	Directrice du projet de fin d'étude : Paulette DUARTE
Organisme dans lequel l'alternance a été faite	Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne	Tuteur d'apprentissage : Stéphane QUADRIO
Collation	Nombre de pages : 112	
	Nombre d'annexes : 0	
	Nombre de références bibliographiques : 52	
Mots-clés analytiques	patrimoine, mémoire, design, innovation, projet urbain, renouvellement, restauration, réhabilitation, rénovation, recomposition, reconversion, démolition, friche industrielle, quartier ancien, centre urbain, dilemme.	
Mots-clés géographiques	France, Saint-Etienne, Manufacture, Plaine Achille, Jacquard	
Résumé	<p>Ce mémoire étudie le rapport entre le patrimoine industriel et la nouvelle image design voulue par la ville de Saint-Etienne. C'est au travers de différents projets de rénovation et de réhabilitation localisés dans le quartier Jacquard, situé en centre-ville, et au niveau de la friche industrielle de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, que le dilemme entre ces deux notions est étudié.</p> <p>Ce projet de fin d'étude permet de clarifier le rapport de force entre ces deux facettes de la politique stéphanoise. Ces notions, apparemment contradictoires mais aussi intimement liées, sont destinées à cohabiter au cœur du processus de renouvellement urbain. Le patrimoine reflète un passé maintenant révolu mais qu'il convient de conserver pour sa richesse, le design en revanche représente l'innovation, la modernité, la marque d'une nouvelle image pour la ville. Les projets permettent d'étudier les moyens mis en œuvre vis-à-vis de ces deux notions, ainsi que leurs rapports. Le but de ce mémoire est d'établir si elles conduisent à un dilemme, un choix décisif à prendre pour l'une ou l'autre, ou si une cohabitation, voire une entraide de ces deux notions est possible sur un même projet.</p>	
Summary	<p>This master's thesis studies the relationship between the industrial heritage and the new image design that the city of Saint-Etienne wants. The dilemma between these two concepts is studied through the various projects of urban renewal in the Jacquard area, in the city centre, and in the industrial area of the Manufacture d'Armes of Saint-Etienne.</p> <p>This master's thesis aims at clarifying the conflict between these two sides of Saint-Etienne's policy. These notions, seemingly opposed but associated as well, are meant to coexist in the urban renewal process. Heritage may be outdated, but has to be preserved for its worth, design however stands for innovation, modernity and novelty for the city's reputation. Projects are used to study the resources used for these two concepts, as their relationships. The aim of this master's thesis is to establish whether they lead to a dilemma, namely to take a decisive choice for one or the other, or whether a cohabitation, indeed a support between these two concepts is possible for the same project.</p>	

Sommaire

Préambule.....	7
Remerciements.....	8
Acronymes.....	9
Introduction.....	11
1. Contexte et enjeux.....	16
1.1. Le territoire stéphanois, un renouveau culturel au prisme du patrimoine.....	16
1.1.1 Saint-Étienne, une ville fière de son passé.....	16
1.1.2 La culture et l'innovation stéphanoise, dynamisme d'un territoire délaissé.....	19
1.1.3 Les outils opérationnels stéphanois.....	24
1.2. L'EPASE, acteur particulier du renouvellement urbain.....	27
1.2.1 Les EPA, une volonté de l'Etat pour favoriser le développement des villes.....	27
1.2.2 Stratégies et rôles de l'établissement.....	30
1.2.3 Une maîtrise d'ouvrage au fonctionnement atypique.....	35
1.3 Entre rénovation et réhabilitation, entre nouveauté et histoire.....	39
2 La démolition, une action de changement propre à l'innovation.....	41
2.1 L'évolution de la « rénovation » en France, la « démolition » au cœur de la notion.....	43
2.2 L'îlot Gachet, la démolition comme moyen de recomposition urbaine.....	45
2.2.1 Le quartier Jacquard, un faubourg en centre-ville.....	45
2.2.2 Le Jardin Gachet, une étape centrale pour le renouvellement du quartier.....	47
2.2.3 Démolir en relocalisant, le cas de l'Amicale Laïque Chapelon.....	50
2.2.4 Démolir pour recréer, le cas du Gymnase Jean Gachet.....	55
2.3 La cité du design : un symbole de renouveau au prix d'une perte patrimoniale.....	59
2.3.1 Un projet et un enjeu politique.....	59
2.3.2 La Cité du design, un projet novateur au sein d'un conflit mémoriel.....	61
2.3.3 Un compromis entre design et patrimoine, construction d'un symbole à l'innovation amoindri et au patrimoine biaisé.....	63
2.4 Conclusion.....	65
3 Réhabilitation et restauration, persistance des symboles et vie nouvelle.....	66
3.1 Le patrimoine au cœur des enjeux politiques et mémoriels.....	68
3.1.1 Evolution dans la prise en compte patrimoniale, entre préservation et transformation.....	68
3.1.2 Les outils de protection du patrimoine.....	71
3.1.3 Le patrimoine sur le territoire stéphanois, une prise en compte tardive.....	73
3.2 Le quartier Manufacture - Plaine Achille, un projet novateur à grande échelle.....	76
3.2.1 La Manufacture d'Armes : la reconversion d'une friche industrielle classée.....	81
3.2.2 Le projet de la "Grande Usine Créative" dans le "H nord".....	87
3.2.3 Le groupe scolaire, un projet atypique avec l'ancienne destination du bâtiment.....	94
3.3 Conclusion.....	103
Conclusion générale.....	105
Bibliographie.....	108

Préambule

Mon année de formation en alternance s'est déroulée au sein de l'établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE), elle a commencé le 1er septembre 2014 et s'est terminée le 31 août 2015. A l'intérieur de cette structure j'ai intégré l'équipe projet « Jacquard – Manufacture Plaine Achille » (JMPA) dont mon tuteur entreprise, Stéphane QUADRIO, est le chef de projet.

L'EPASE est une structure dont le but est d'aménager le territoire stéphanois, de procéder à des opérations immobilières d'envergure, en favorisant l'aménagement, le renouvellement urbain et le développement économique de la ville de Saint-Etienne.

Mon activité au sein de l'équipe JMPA s'est concentrée essentiellement sur la réalisation opérationnelle visant à l'aménagement et au renouvellement urbain dans les quartiers de Jacquard, Manufacture et Plaine Achille. Ce travail comprenait certes le suivi et la mise en œuvre de projets en cours dans ces secteurs, mais aussi la création et la réalisation de nouveaux marchés publics liés à l'aménagement (marché de maîtrise d'œuvre, CSPS, contrôleur technique, accord cadre, marché de travaux, etc.)

Mes missions ont porté à la fois sur de l'opérationnel avec par exemple le suivi des travaux de démolition de l'ancienne Amicale Laïque Chapelon, de scindement d'un bâtiment industriel pour sa vente partielle future, et sur du règlementaire avec l'élaboration de marchés de maîtrise d'œuvre, de diagnostiqueurs (amiante, plomb, pollution des sols, gestion des déchets), de CSPS, de travaux (pour les opérations de démolition du Gymnase Gachet et d'une habitation sise 34 rue Pierre Dupont essentiellement) et d'un accord cadre de contrôle technique pour la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne. Mon travail portait de l'élaboration à l'application des documents de marché, de la formulation d'un besoin à son intégration dans les pièces de marché, d'une gestion du planning et d'une maîtrise sur l'avancement des travaux, allant de l'ouverture du chantier (déclaration de travaux) à la levée de toutes les réserves suite à la réception de l'ouvrage.

Cette immersion au cœur des opérations de renouvellement urbain m'a permis de prendre pleinement conscience des réalités, surtout au niveau d'une ville en pleine reconstruction économique et démographique. Les actions ne sont pas simples en matière de renouvellement, il faut savoir concilier passé et avenir, conserver la mémoire des habitants tout en proposant de nouvelles perspectives, conserver des bâtiments marqués par les traces du passé et ayant un bon nombre de contraintes, tout en permettant un développement et une valorisation des usages pour les équipements existants ou à créer.

Remerciements

Aujourd'hui, je peux vraiment affirmer que l'EPASE a été pour moi une véritable "mine" d'expériences que j'ai constamment exploitée tout au long de cette année ; mais cela n'a été possible que grâce au soutien de toutes les personnes citées ci-dessous. Chacune d'entre elle a été importante et a contribué, à sa façon, au bon déroulement de cette année en alternance, et c'est pourquoi je tiens particulièrement à les remercier.

Tout d'abord, je remercie Mme Paulette DUARTE, ma tutrice de mémoire à l'IUG, pour son soutien, pour le temps qu'elle m'a consacré, et surtout pour m'avoir éclairé de ses précieux conseils dans mes moments de doutes pour la rédaction de ce mémoire.

Je remercie Stéphane QUADRIO, Chef de projet de l'équipe JMPA, Directeur de l'Aménagement à l'EPA de Saint-Etienne depuis le 1er mars 2015, et mon tuteur entreprise. Merci à lui pour m'avoir accordé sa confiance et d'avoir accepté de me prendre sous sa responsabilité durant mon année en alternance. Je le remercie de toutes les missions qu'il m'a confiées, et de m'avoir fait bénéficier de l'ensemble de ses connaissances et compétences autant pour le travail que pour l'élaboration de ce mémoire.

Merci aussi à Delphine LACROIX, Chef de projet adjointe de l'équipe JMPA. Même si elle a quitté l'EPA au bout de mon quatrième mois de présence, j'ai assimilé grâce à elle les deux qualités essentielles pour un responsable d'opérations à l'EPA, qui sont la rigueur et l'anticipation. Ces deux qualités m'ont en effet été indispensables pour chaque étape de mon travail.

Un grand merci bien sûr à toute l'équipe JMPA, à Inès RAMBAUSEK, à Anne-Sophie LHERMET, à Nabilah SOURA, pour tous leurs conseils, leur soutien et la patience qu'elles m'ont accordée dans la poursuite de mes opérations d'aménagement. Je les remercie aussi de m'avoir intégré dans la conduite de leurs projets.

Aussi, je tiens à remercier Claire GASSENG, Responsable de l'Amélioration des Processus, pour m'avoir conseillé, accompagné et aidé dans les (trop) nombreuses procédures publiques de l'EPASE et dans l'utilisation des logiciels indispensables à un responsable d'opération.

Je tiens à remercier d'une façon générale l'ensemble des services et des employés de l'EPASE pour la gentillesse et l'accueil qu'ils m'ont réservés, ainsi que Monsieur Pascal HORNUNG, Directeur général de l'EPA de Saint-Etienne, pour m'avoir permis d'apporter ma contribution aux projets de renouvellement urbain et ainsi développer mes savoirs et compétences.

Enfin, je tiens aussi à remercier ma famille et mes amis qui m'ont toujours soutenu. J'ai surtout une pensée pour ma grand-mère, Maryse VERROT, à qui je dois ma volonté à toujours aller de l'avant. Même si elle n'a pu m'accompagner pendant toute cette deuxième année de master, c'est bien grâce à elle que j'en suis là aujourd'hui. Merci.

Acronymes

AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AVAP : Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

CA : Conseil d'Administration

CMV : Code des Marchés Publics

CRPS : Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

CSPS : Coordination Sécurité et Protection de la Santé

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

EPA(SE) : Etablissement Public d'Aménagement (de Saint-Etienne)

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

JMPA (Quartiers) : Jacquard et Manufacture - Plaine Achille

MOP (loi) : Maîtrise d'Ouvrage Public

OIN : Opération d'Intérêt National

OPR : Opération Préalable à la Réception

OST : Organisation Scientifique du Travail

PACT-ARIM : Programme d'Action Contre les Taudis – Action de Réhabilitation Immobilière

PEP : Programme des Equipements Publics

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PV : Procès Verbal

REP : Réseau d'Education Prioritaire

SRU : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

TPE : Très Petites Entreprises

VPAH : Villes et Pays d'Art et d'Histoire

ZAC : Zone d'Aménagement Concertée

ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (remplacé par AVAP)

Introduction

Au sens large, le renouvellement urbain correspond à l'ensemble des transformations qui interviennent dans le tissu urbain existant. Avec l'évolution permanente des villes, ce phénomène a toujours existé, que ce soit dans le cadre d'une extension géographique ou dans la reconquête de zones déjà urbanisées. Avec la volonté actuelle de lutter contre l'étalement urbain, la transformation de milieux déjà urbanisés est devenue de plus en plus importante. Mais plus qu'une simple constatation de la transformation des villes, le renouvellement urbain se définit aussi par des actions et des objectifs politiques. Cette volonté de la fonction politique intervient en réaction à un état ou à une évolution inquiétante. Il s'agit ici d'intervenir par nécessité et de façon coordonnée, avec des interventions préventives ou curatives, sur des secteurs urbains définis, avec l'accompagnement des pouvoirs publics¹.

Cette deuxième approche fait ressortir plusieurs types de situation que l'on retrouve dans la ville de Saint-Etienne et auquel l'EPASE (Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne) participe activement. Tout d'abord, le renouvellement urbain intervient dans la reconquête urbaine de territoires en friches, consécutive à la disparition ou à la délocalisation de sites industriels. Il s'agit dans ce cas d'orienter le développement urbain dans un souci d'équilibre socio-économique, ou d'usage économe de l'espace. Ensuite, cette notion est présente pour la réhabilitation urbaine de tissus anciens en dégradation. Cette fois, il s'agit de remettre dans le marché, des centres anciens et des quartiers très dévalorisés, ou de prévenir des mouvements spéculatifs dans le parc liés à des investissements lourds sur des secteurs ciblés.

Le renouvellement urbain par son action touche de larges sujets comme le social ou le patrimoine bâti. Il apparaît sous forme de différentes actions aux effets et enjeux radicalement différents comme le choix entre la rénovation, la réhabilitation et la simple remise aux normes pour des bâtiments ayant un fort intérêt patrimonial et/ou historique et symbolisant pour certains l'image de la ville et de son passé, restant en mémoire de tous les habitants. Son action peut aussi être réduite pour des raisons purement financières liées à la complexité de réemploi des bâtiments existants (pollution des sols, aspect et formes, absence de documents, matériaux amiantés, etc.).

Le patrimoine est ce qui demeure, il correspond à des biens meubles et immeubles que la société a choisi de mettre "hors du temps". Ces éléments de notre passé sont destinés aux générations futures et doivent par conséquent être préservés et protégés pour leur bonne transmission. Etant ainsi économisé, sauvegardé et valorisé, le patrimoine n'est pas une ressource renouvelable, ce qui lui confère une certaine rareté. La définition du patrimoine est passée de la "famille" à la "nation", notamment suite à une prise de conscience collective vis-à-vis du patrimoine national, à partir de la révolution française de 1789.² Aujourd'hui, cette notion renvoie à un héritage commun, une référence physique de notre passé et de notre histoire, qu'il faut donc protéger avec des lois et des règlements.

¹ Ce point de vue de la notion de renouvellement urbain correspond à celle définie par l'Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement (ORHL) dans son dossier "renouvellement urbain".

² Article L-110 du code de l'urbanisme : « le territoire français est le patrimoine de la nation ».

La notion de patrimoine a regroupé un nombre fini d'éléments jusqu'au XIX^{ème} siècle, ceux-ci étant pour la plupart des monuments historiques. Cependant, elle a connu à partir des dernières décennies du XX^{ème} siècle un élargissement sans précédent, touchant des espaces de plus en plus vastes. "Aux critères traditionnels (ancienneté, monumentalité, esthétique, rôle clef dans une période constructive...) ont été ajoutées les notions d'usage, d'identité, d'appartenance révélant un patrimoine protéiforme, monumental ou quotidien, exceptionnel ou ordinaire, qualifié, selon les cas, de vernaculaire, de local, de communal, de proximité ou d'identitaire. Le patrimoine est devenu plus proche de nous dans le temps, plus diversifié thématiquement et plus étendu spatialement"³. Il touche par son élargissement à de nombreuses problématiques, il se heurte avec d'autres utilisations de l'espace et au fonctionnement même de la ville. On aboutit aujourd'hui à une logique du "tout patrimoine". L'élargissement de la notion patrimoniale résulte de cette logique, englobant à présent les monuments et les sites, ainsi que les objets de la ville et la nature elle-même⁴. Elle devient une ressource symbolique revoyant à la mémoire et à l'identité d'une ville et d'une population. C'est un enjeu politique et économique notamment grâce à l'effet touristique qu'il engendre. Plus que la simple recette issue des visites, la consommation des touristes a une grande portée sur l'économie des villes ainsi qu'une renommée non négligeable sur le plan national voire international.

La patrimonialisation est un mode de valorisation pour des espaces "désaffectés". C'est un facteur important dans le processus de renouvellement urbain, autant en contraintes qu'en atouts. Son expansion dans la ville, avec son élargissement à un patrimoine portant de plus en plus sur des bâtiments du quotidien, pose un grand nombre de problématiques pour l'évolution des villes. La première conséquence, avec ce patrimoine à mettre "hors du temps", est la muséification des centres villes et la spécialisation économique issue du tourisme⁵. Les quartiers risquent de devenir de véritables musées sans réel lieu de vie. Cette notion devient un véritable enjeu politique et sociétal, mais aussi une réelle préoccupation pour le développement du territoire, notamment durant les grandes phases de changement. Il représente aussi "un nouvel ancrage, un principe de précaution, une réappropriation du territoire et souligne l'importance du symbole"⁶. La gestion change avec l'élargissement du patrimoine et un affermissement de ses mesures de protection. Dépassant la simple création de valeur ajoutée à un projet de quartier et la simple compensation de coût dû à son entretien, il intègre à présent des actions beaucoup plus vastes. Comme le reconnaissent les instances internationales, avec par exemple la mise en place d'inventaires, il est devenu un véritable enjeu mondial. Qu'il soit un héritage ou une ressource économique, le patrimoine urbain est avant tout un objet évolutif en perpétuelle négociation. Véritable trait d'union entre le passé et l'avenir, il représente un enjeu important pour une politique de développement, et notamment dans l'élaboration de projets urbains.

Saint-Etienne a toujours été la ville de l'innovation et elle a fait le pari du design comme moteur de son développement urbain et économique. Cette notion est devenue un enjeu de dynamisme de son territoire, mais le design reste encore aujourd'hui un concept

³ Citation issue de l'article "Le patrimoine urbain, une nouvelle ambition" du n°13 de Regard de l'AGAM

⁴ Pour exemple, le patrimoine national englobe aussi les langues locales, les savoir-faire et les coutumes.

⁵ Par spécialisation économique, on retrouve par exemple toutes les activités portant sur la culture, le tourisme, les loisirs, le commerce haut de gamme, etc.

⁶ Citation issue de l'article "Le patrimoine urbain, une nouvelle ambition" du n°13 de Regard de l'AGAM

encore mal identifié. Réduit souvent à un a priori de "bel objet, plutôt contemporains, coûteux de préférence et accessoirement pratique"⁷, la ville de Saint-Etienne a vu au travers de cette notion de "design" une démarche innovante pour la gestion des projets de son territoire. C'est avec cette idée de "beau mais pratique" que la ville se développe. La qualité des usages, l'accessibilité et l'architecture des équipements collectifs sont élaborés avec le design, mais il impacte aussi d'autres politiques comme l'accessibilité, le développement durable et l'économie solidaire. Le territoire stéphanois a l'ambition de devenir un "territoire innovant et créatif du vivre ensemble" avec également l'intervention de designers favorisant "l'innovation et la prise en compte des usagers, des savoir-faire locaux et la qualité des services dans la conception d'équipements, de logements, de services, et d'espaces urbains". Depuis plus de deux siècles, la ville a été en constante mutation, dynamisée grâce aux liens étroits de l'art et de l'industrie de son territoire. D'une ville industrielle, Saint-Etienne souhaite être une ville visionnaire avec le design comme "révélateur et catalyseur des potentiels créatifs de tous"⁸.

C'est grâce à des aménagements concrets, comme avec la création de la Cité du Design et la Biennale Internationale Design, que la ville a adopté cette notion comme véritable agent de transformation urbaine et comme levier de développement économique. Elle se réinvente en entraînant son important tissu de PME vers l'innovation et en améliorant, grâce au design, la qualité du cadre de vie de ses citoyens. Les recherches développées par la Cité du design sur les nouveaux modes de vie positionnent la ville comme le grand atelier du design français, une ville innovante durable et solidaire. La ville a aussi pu expérimenter sur son territoire de nouveaux aménagements propres au design, faisant de la ville un véritable laboratoire d'expérimentations⁹. Saint-Étienne a été désignée ville Unesco de design du réseau des villes créatives le 22 novembre 2010, la faisant ainsi accéder à un nouveau réseau d'expertise. Cette reconnaissance internationale majeure pour Saint-Étienne est un facteur déterminant dans son changement d'image, favorisant à la fois son développement culturel, social et économique.

Saint-Etienne a pour ambition de se forger une nouvelle image fondée sur la modernité et le renouveau permis par le design. Mais la ville s'est aussi découverte une importante richesse patrimoniale dont la composante industrielle se trouve être une ressource révélatrice de son identité et de celle de sa population. Aujourd'hui, les villes sont dans un contexte de compétitivité et de course à la réussite métropolitaine, qui se traduit à Saint-Etienne par un fort désir de changement, surtout suite aux différentes crises industrielles. Mais cette évolution radicale de la ville vient heurter l'identité et la mémoire du patrimoine stéphanois. Elle aboutit à "un double besoin contradictoire de gommer ou d'invoquer son passé"¹⁰. La culture stéphanoise est propre à son territoire et à son histoire.

⁷ Citation extraite du document "Innovation par le design et prise en compte des besoins des usagers dans les projets de territoire" suite à la journée d'échange d'expériences du 28 mars 2013 à la Cité du Design de Saint-Etienne.

⁸ Citation de Josyane FRANC, directrice des relations internationales à la Cité du Design & Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne, lors d'un entretien en Mars 2015. Site : www.agglo-st-etienne.fr

⁹ Dominique PARET, directeur de l'enseignement supérieur recherche et innovation à Saint-Etienne, a expliqué durant la conférence « Co-créer avec les usagers pour mieux vivre et bien vieillir ? » donnée à la Cité du Design, le 18 mars 2015 dans le cadre de la Biennale du Design, l'idée que la ville était « un laboratoire de conception permanent ».

¹⁰ Citation de Thomas Zanetti dans son article "La Manufacture d'Armes de Saint-Etienne : un conflit mémoriel". Patrimoine et design, dilemme au cœur du renouvellement urbain stéphanois ?

Le patrimoine est la source de culture de la ville, elle est censée y puiser sa force et son identité. On retrouve ici une forte opposition entre patrimoine et design alors que la ville se base sur sa culture patrimoniale et historique pour tenter de créer le Saint-Etienne de demain.

En plus de cette opposition flagrante, la reconstruction et la revitalisation d'un territoire est complexe et le design, bien que véritable moteur de cette mutation, peut apparaître comme un retour en arrière, notamment s'il intervient sur des bâtiments patrimoniaux représentant symboliquement un passé maintenant disparu mais toujours envié. On peut résumer cela par "comment faire du neuf avec du vieux ?". Le patrimoine architectural et historique est une véritable richesse du territoire stéphanois mais il amène avec lui son lot de problèmes liés, par exemple, à son entretien ou sa restauration. Ces actions deviennent complexes notamment avec la gestion des traces laissées par les activités passées comme c'est le cas des friches industrielles. Ces lieux historiques marqués par une forte pollution des sols, un délabrement des locaux et une absence de connaissance des infrastructures et de leur fonctionnement deviennent de véritables casse-têtes en matière de renouvellement urbain.

Ce mémoire est le résultat d'une analyse des projets urbains stéphanois, leur contenu, leurs enjeux dans l'objectif global de renouvellement et de redynamisme démographique et économique de la ville. Il résulte aussi de l'étude des moyens mis en œuvre par l'EPASE et par la ville de Saint-Etienne, sur la base de témoignages d'acteurs (responsables d'opérations et chefs de projets de l'EPASE, directeurs de l'innovation et de l'aménagement stéphanois, élus, etc.). Ces témoignages sont issus de discours d'acteurs dans la presse, mais aussi d'entretiens informels, notamment dans le cadre des conférences organisées pour l'évènement de la Biennale du Design de 2015.

Ce mémoire a pour but de détailler au travers de plusieurs projets urbains, toute la complexité du renouvellement urbain au prisme des notions de patrimoine et de design. Comment concilier la valorisation du patrimoine et le besoin de "modernité" apportés par le design ? Un projet valorisant ces deux notions, à la fois contradictoires et intimement liées, est-il vraiment possible ? N'engage-t-il pas plutôt un choix décisif à prendre en faveur de l'une ou l'autre ? Comment le design favorise ou handicape le renouvellement urbain et à l'inverse, comment les projets de renouvellement participent à redorer l'image culturelle de la ville ? Nous allons voir en quoi le patrimoine et le design stéphanois représentent un véritable dilemme pour les projets de renouvellement urbain, et voir si une conciliation de ces deux enjeux est vraiment possible.

Pour commencer, notre réflexion va porter sur le contexte et les enjeux du territoire stéphanois. Certes, il s'agira d'étudier l'histoire de la ville et ses enjeux de développement, notamment à travers la culture du design. Mais nous analyserons aussi les outils opérationnels mis en œuvre ainsi que le rôle essentiel de l'EPASE, dont sa seule existence est la preuve d'un investissement fort de l'Etat, dans le renouvellement urbain et avec l'objectif de refaire de Saint-Etienne une ville dynamique et attractive.

Dans une seconde partie, étant donné que les rapports conflictuels entre les deux notions phares de la ville (patrimoine et design) représentent le fils rouge de notre réflexion,

nous étudierons cet aspect à partir des opérations de rénovation et de démolition/reconstruction du territoire stéphanois. Ainsi, après avoir analysé l'histoire française de la rénovation, nous pourrions nous attacher, d'une part, à l'analyse d'un projet de recomposition urbaine en plein centre-ville (le projet de l'îlot Gachet dans le quartier Jacquard) et, d'autre part, au développement du projet de création de la Cité du Design au niveau de la Manufacture d'Armes, projet dont l'objectif était de faire émerger le design au cœur d'un des monuments les plus emblématiques de l'histoire industrielle stéphanoise.

Enfin, dans une dernière partie, nous nous concentrerons sur des opérations de réhabilitations, toutes situées au niveau de la Manufacture d'Armes, et s'inscrivant dans la continuité engagée par la création de la Cité du Design. Nous analyserons toute la finalité d'une réflexion portée sur le patrimoine bâti et mémoriel, et sur l'intégration en son sein de nouvelles fonctions permises par l'approche du design. Ainsi, avant de faire l'analyse des deux projets emblématiques que sont la Grande Usine Créative, ayant pour but l'implantation de TPE et de PME, et du nouveau Groupe Scolaire Paule et Joseph Thiollier, nous nous concentrerons sur l'enjeu patrimonial développé tardivement par la ville de Saint-Etienne, ainsi que sur la complexité acquise dans la reconversion totale d'une friche industrielle classée monument historique.

1. Contexte et enjeux

Pour pouvoir appréhender le territoire stéphanois autour du patrimoine et du design, il convient de se tourner vers son histoire, son passé industriel, ce qui a fait de Saint-Etienne ce qu'elle est aujourd'hui. Nous allons voir ce qui a fait sa grandeur passé et ce qu'elle devient aujourd'hui, à la fois en étudiant son évolution culturelle et politique, mais aussi en identifiant ses outils opérationnels, essentiels au renouveau du territoire. Dans un monde de plus en plus mondialisé et où la compétition entre les villes est rude, Saint-Etienne compte bien redonner de l'attractivité à son territoire, élément essentiel pour une ville en décroissance démographique.

Dans un second temps, c'est l'EPASE, établissement participant au renouvellement urbain de la ville qui retiendra notre attention. En tant qu'acteur opérationnel, il est essentiel de définir son rôle et son fonctionnement, intervenant notamment au travers des outils opérationnels présents sur le territoire.

Comme un véritable point de départ de notre réflexion, cette première partie va donc nous permettre de mieux comprendre Saint-Etienne, son passé et ses orientations d'avenir, ses origines et son ambition, au travers de sa culture et du renouvellement de ces quartiers, auquel l'EPASE participe activement. On a une ville qui compte trouver sa juste place au niveau national et international, en protégeant son patrimoine et en développant son design.

1.1. Le territoire stéphanois, un renouveau culturel au prisme du patrimoine

1.1.1 Saint-Étienne, une ville fière de son passé

Saint-Étienne est totalement enracinée dans son histoire industrielle. L'innovation technologique a toujours accompagné l'évolution de la ville stéphanoise, que ce soit au niveau de l'industrie ou des objets et bâtiments de la vie quotidienne. Saint-Etienne qui n'était qu'un bourg de paysans et de forgerons au XIIIe siècle se positionne pour être au XIXe siècle une ville industrielle entreprenante. Elle développe de multiples activités comme l'exploitation du charbon, la fabrique de rubans, l'industrie de la métallurgie, du cycle, des armes et de la mécanique. Son histoire est marquée par un métissage issu des immigrations successives (italienne puis espagnole, arménienne, portugaise, polonaise, marocaine, algérienne et aussi tunisienne).

C'est à partir du XVIe siècle que Saint-Étienne prend son essor grâce à la quincaillerie, la rubanerie et l'industrie des armes blanches, puis des armes à feu. On a une cohésion très forte entre l'histoire de la ville et l'histoire de la modernité industrielle. En 1827 le premier chemin de fer continental y est inauguré, c'est aussi la première ville à offrir le tramway à ses concitoyens en 1881 et à poursuivre son développement jusqu'à aujourd'hui. La ville minière contribue à soutenir au XIXe siècle "l'ambition pharaonique" de la civilisation technologique. Des brevets d'ingénieurs des mines et de bricoleurs solitaires s'accumulent jusqu'à constituer une véritable encyclopédie. Avec l'apparition des manufactures, la Manufacture d'armes et

de cycles (Manufrance) est devenue une figure mythique de la ville. Son engouement pour l'innovation se caractérise aussi par l'entreprise Casino née en 1860 et pionnière de la grande distribution. À la même période, la ville encouragera le rapprochement de cette production industrielle et de la création artistique. Elle y parvient notamment en développant le Musée d'Art et d'Industrie et l'École Régionale des Arts Industriels en 1859, qui a comme objectif de former les créateurs que recherche l'économie locale.

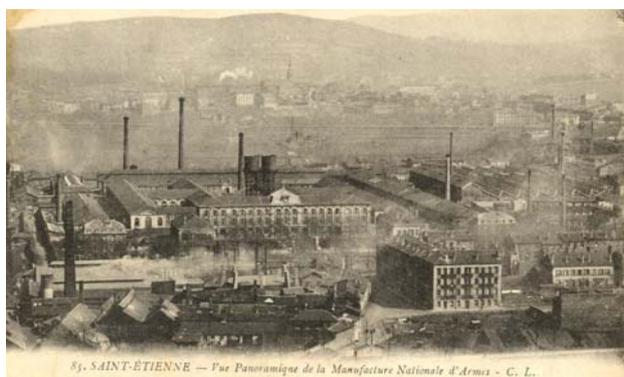


Saint-Etienne, intérieur d'un atelier de tissage.
Source : Archives municipales de Saint-Etienne

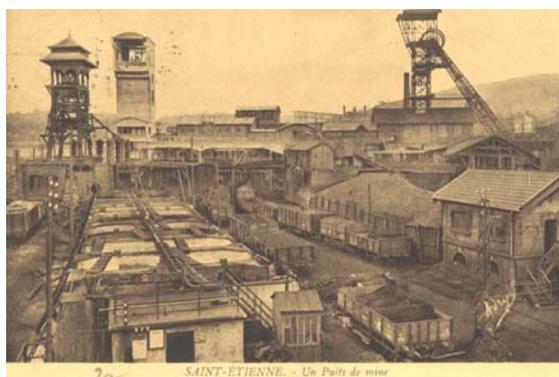


Saint-Etienne, le premier tramway stéphanois.
Source : Archives municipales de Saint-Etienne

La ville est devenue la capitale du premier bassin industriel de France, mais elle s'est construite brusquement dans le paysage, sans une réelle réflexion, à la manière d'une ville du Far West pendant les périodes de ruées vers l'or. Il résulte de cette vitesse de création une anarchie architecturale et structurelle. Si d'un côté, des quartiers chics et des immeubles à l'architecture haussmannienne se sont développés, il est resté de l'autre d'anciennes fabriques de rubanerie et des immeubles anciens souvent délabrés¹¹. Albert CAMUS, dans son livre La Peste de 1947, posait ce regard sur la ville suite à la seconde guerre mondiale : « Saint-Étienne au matin dans la brume avec les sirènes qui appellent au travail au milieu d'un fouillis de tours, de bâtiments et de grosses cheminées portant à leur sommet vers un ciel enténébré leur dépôt de scories comme un monstrueux gâteau ». Cet auteur montrait Saint-Étienne comme un monde où « il n'y a plus de place pour l'être, pour la joie, pour le loisir actif »¹².



Saint-Etienne, la Manufacture Nationale d'Armes.
Source : Archives municipales de Saint-Etienne



Saint-Etienne, un puits de mine.
Source : Archives municipales de Saint-Etienne

¹¹ Cet aspect est défini par Gaël PERDRIAU, Maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole, dans le numéro 50 de la revue Passion Architecture, paru en septembre 2014.

¹² Citation d'Albert CAMUS, présente sur le site www.emse.fr

Même si des marques de cette période persistent encore aujourd'hui sur le territoire stéphanois, le berceau de la révolution industrielle n'est plus cette cité noire qu'elle a été. Bien que le souvenir de ce lointain âge d'or soit resté vivant dans la mémoire des habitants et des français en général, aujourd'hui la ville a besoin de se reconstruire avec une nouvelle image. Au niveau national, en raison de sa proximité immédiate avec Lyon et Clermont-Ferrand, deux autres capitales régionales de grande ampleur, la ville est perçue comme une agglomération presque deux fois plus petite qu'elle ne l'est en réalité. De plus, vue de l'extérieur, la capitale ligérienne souffre d'une image de petite ville de province sans caractère. Pourtant Saint-Etienne est la deuxième ville de Rhône-Alpes devant Grenoble. Avec ses 170 000 habitants, la ville se place comme la quatorzième ville de France.

Une "ville austère"¹³, c'est là l'image dans laquelle est figée la ville de Saint-Étienne. Elle a essuyé depuis la fin des années 1960 plusieurs crises industrielles et le passé récent de la ville a été parsemé de crises majeures qui ont durablement marqué l'imaginaire collectif. Les fermetures du dernier puits de mine en 1983, de Manufrance en 1986 et de la Manufacture d'Armes de Saint-Étienne en 2001 font partie de ces événements marquant le déclin de la ville industrielle. Pourtant, elle a su conserver une base industrielle encore solide et innovante¹⁴.

L'économie stéphanoise dépend de plusieurs filières stratégiques comme la mécanique, l'optique, l'agroalimentaire, le numérique et les textiles techniques. Pour exemple, Saint-Étienne produit 60% du textile médical Français, soit la première concentration en Europe. Mais plus qu'une terre d'industries, elle dispose également d'un environnement naturel et culturel de grande qualité. Le vert est une couleur qui fait partie du patrimoine culturel de la ville. Elle est apparue, grâce à la réputation de son équipe de football, mais aussi grâce aux espaces naturels à proximité ou à l'intérieur de la ville. De nombreuses perspectives sur le paysage de la campagne apparaissent depuis le centre ville. Saint-Etienne dispose également d'une réserve « verte » conservée autour des terrils ou crassiers. Cet espace avait, notamment au XIX^{ème} siècle, pour objectif de réserver des terrains pour une extension future de la mine ou pour développer une part plus importante de jardins ouvriers. Du point de vue culturel, en plus de posséder l'unique Zénith de Rhône Alpes, la ville dispose également de nombreux équipements. On retrouve par exemple une salle de musiques actuelles, un opéra-théâtre et un musée d'Art moderne et contemporain. La Comédie de Saint-Étienne, un des tous premiers centres dramatiques nationaux de France, représente aussi un équipement remarquable de la culture stéphanoise. Cet établissement créé en 1947 sous l'impulsion de Jeanne Laurent, grande instigatrice de la décentralisation théâtrale aux ministères de l'après-guerre, tient une bonne place sur la scène nationale. Il n'a pas perdu de son ampleur, et son déménagement via un projet de réhabilitation de l'ancienne Hall industrielle SSCM le montre bien¹⁵.

¹³ Notion mentionnée dans l'article "Saint Etienne : une terre des possibles" de Yann PETITEAUX parut dans La Tribune le 20 octobre 2014.

¹⁴ Comme le précise Yann PETITEAUX dans son article paru le 20 octobre 2014 : Le secteur secondaire représente plus d'un quart des emplois du bassin stéphanois, tandis que la moyenne régionale se situe à 22 % et la moyenne nationale à 18 %.

¹⁵ Dans l'article nommé « Changement de programme pour la Comédie de Saint-Etienne », parut le 11 avril 2011 sur le site www.zoomdici.fr, Arnaud Meunier, directeur de la Comédie a précisé les ambitions du projet de réhabilitation en spécifiant qu'il s'agissait « d'inventer une comédie pour les 60 années à venir » et que ce bâtiment deviendrait « un vrai lieu de théâtre, avec un espace modulable pour les spectacles mêlant danse, vidéo, cirque et théâtre ».



La Comédie de Saint-Etienne, Cirque Robba,
4 juillet 1961.
Source : Archives municipales de Saint-Etienne



La Comédie de Saint-Etienne, projet de réhabilitation de
l'ancienne Hall industrielle SCM, livrable pour 2016/2017
Source : © Studio Milou Architecture

Ainsi, l'histoire qu'a connue la ville de Saint-Etienne a laissé de nombreuses traces. L'industrie fut la source de développement de la ville, sa richesse et sa renommée ; la présence des bâtiments de la manufacture d'armes, les mines mais aussi l'architecture de certains quartiers en sont les témoins évidents. Ces activités ont dessiné la ville à travers le temps et sur des surfaces de superficie importante. Cette partie intégrante du patrimoine historique et culturel de la capitale ligérienne doit aujourd'hui être mis en valeur et transformé au service de l'économie et de l'aménagement.

1.1.2 La culture et l'innovation stéphanoise, dynamisme d'un territoire délaissé

Depuis quelques années, Saint-Etienne est confrontée à de nombreux défis. Avec la multiplication des enjeux planétaires dus à la mondialisation et aux différentes crises environnementales, mais aussi avec les enjeux d'attractivité et de concurrence entre les villes, Saint-Etienne cherche à se développer par différentes stratégies, dont participe activement le design en tant "qu'agent de transformation du cadre de vie". La ville compte devenir un lieu recherché pour son caractère singulier et son identité, pour la qualité de ses paysages urbains mais aussi pour l'effervescence de sa culture. C'est par le design que Saint-Etienne veut et peut se démarquer des autres villes. Elle compte révéler son identité tout en favorisant le bien-être et en améliorant le cadre de vie de sa population, leur permettant notamment de vivre dans une ville verte, solidaire et durable. La ville du design compte bien être un territoire attractif, mais aussi se positionner sur l'innovation face aux mutations sociales.

La réputation et l'inventivité de Saint-Étienne semble sans frein jusqu'au XXe siècle. Mais l'après Seconde Guerre Mondiale sonne le glas pour la ville, c'est le début du déclin. Les premiers stigmates apparaissent avec la fermeture du bassin houiller et la détérioration du tissu industriel. Heureusement, même si l'industrie est en berne, l'effervescence inventive stéphanoise reste présente dans ses musées et au niveau d'un patrimoine architectural et industriel qui lui vaudra en 2000 son classement comme Ville d'art et d'histoire¹⁶. Le Musée d'Art et d'Industrie abrite des collections exceptionnelles de rubans, armes et cycles. Ces

¹⁶ Cette labellisation représentait un intérêt particulier pour l'Etat puisque Saint-Etienne est la première ville labellisée pour son patrimoine industriel du XIXème et XXème siècle. Le patrimoine industriel stéphanois est ainsi reconnu, étant « représentatif des activités industrielles » de la ville et le « témoin d'une histoire sociale forte ». (www.saint-etienne.fr)

objets sont des productions artisanales et manufacturières locales, Ils représentent les origines du design stéphanois.



Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Etienne, exposition de la fabrique de rubans et des cycles, avril 2015
Source : Photos personnelles

En 1987, le Musée d'Art Moderne et contemporain est inauguré. Il représente une nouvelle étape dans le développement culturel de la ville puisqu'il possède la plus importante collection d'art moderne et de design après le Centre Pompidou. Mais le design se manifeste aussi avec des projets urbains. Une grande réflexion sur la place du design a été menée, et le regard de grands architectes, urbanistes et paysagistes n'ont fait que développer cette approche pour le devenir de la ville. La place du design se situe au cœur de la transformation urbaine, elle se situe autant sur l'espace public que sur les équipements et les infrastructures. Finalement, la ville a choisi de cibler l'attractivité et la qualité de vie de la métropole. Ce choix s'est manifesté avec des projets architecturaux de rayonnement national voire international grâce à la participation d'architectes et d'urbanistes de grande renommée comme Norman Foster, Finn Geipel et Giulia Andi, ou Alexandre Chemetoff. Le Corbusier a permis avec la construction de l'église de Firminy en 1970, œuvre achevée en 2006, de créer un des lieux les plus emblématiques de son œuvre en Europe.

Ainsi, les dynamiques industrielle et culturelle stéphanoises convergent en direction du design. Mais l'aventure contemporaine du design débute véritablement en 1989 lorsque le département design de l'École Régionale des beaux-arts de Saint-Étienne se fait remarquer au niveau national avec la création du premier troisième cycle français "Design et recherche"¹⁷, suivi en 1991 par la fondation de la revue Azimuts¹⁸. Par la suite, les enseignements se développent autour du projet "design". Ils s'appuient sur une diversité des démarches, des matériaux, des techniques, des savoir-faire traditionnels, des recherches et innovations en lien avec le secteur industriel local et de nombreux partenariats nationaux et internationaux. Ce mouvement est enclenché dès la fin des années 1990 par Michel Thiollière dans l'espoir d'opérer la reconversion économique de la ville.

¹⁷ Le Post-diplôme Design & Recherche de l'ESADSE est un lieu d'expérimentation, de réflexion et d'élaboration de projets fondé sur une vision large et diversifiée du design. Il fonctionne à la fois comme un laboratoire de création, un incubateur de projets et un centre de recherche.

¹⁸ Fondée par les étudiants du post-diplôme de l'École des beaux-arts de Saint-Etienne, la revue Azimuts occupe une place unique dans le paysage des revues de design actuelles. Elle est diffusée en France et à l'étranger et constitue à la fois un lieu de réflexion et d'échanges sur les enjeux actuels du design.

En misant sur le design comme d'un levier et en créant la Cité du design, la ville a finalement atteint un certain succès. En novembre 2010, Saint-Etienne a intégré le réseau des villes Unesco de design, aux côtés de Buenos Aires, Berlin, Montréal, Nagoya, Kobe, Shenzhen, Shanghai, Séoul, Graz et Pékin. "Ce n'est ni un label, ni une compétition. Son objectif est de promouvoir le développement culturel, social et économique des villes dans les pays développés et ceux en voie de développement. Il encourage également la mise en valeur des pôles de création et le partage des savoir-faire, expériences et compétences que détiennent particulièrement les collectivités territoriales"¹⁹. Pour obtenir cette désignation, la ville a dû répondre aux critères d'éligibilité de l'Unesco. Saint-Etienne devait présenter des industries du design bien implantées sur son territoire, un paysage culturel²⁰ marqué par le design et l'architecture moderne, des écoles de design contemporain et un centre de recherche en design. Des groupes de créateurs et de designers devaient avoir une activité continue au niveau local voire national, avec une tradition d'organisation de salons, manifestations et expositions consacrés au design. La possibilité, pour les designers et urbanistes locaux, d'exploiter les matériaux locaux et les conditions urbaines/naturelles représentait aussi un autre critère...

Les principaux points forts du dossier stéphanois, illustrant sa réussite dans son objectif de reconversion économique via le thème du design, ont porté sur son positionnement comme territoire innovant et créatif en inventant de nouveaux moteurs de développement favorisant ainsi la rencontre entre culture, recherche et économie. L'accélération de la mutation urbaine de la ville s'est accompagnée d'une réflexion nourrie par le regard de grands architectes, urbanistes, paysagistes et jeunes designers pour créer un cadre de vie attractif.

Une dynamique forte a été initiée par l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne, mais c'est en 1998 qu'un tournant décisif s'enclenche. La ville accueille d'une part la Coupe du monde de football et d'autre part la première Biennale Internationale Design de Saint-Étienne. Ces deux événements marquent un véritable changement d'identité pour la ville, faisant rayonner internationalement la culture et le design stéphanois. La Biennale fut imaginée par Jacques BONNAVAL, qui était en 1998 le directeur de l'École régionale des beaux-arts. Cet événement rassemble des créateurs, entreprises, écoles, éditeurs et journalistes pendant près de 19 jours (32 jours pour la biennale de 2015) et permet de découvrir des créateurs et talents émergents ou confirmés du monde entier.²¹ Ainsi, c'est au travers de ses différentes éditions riches d'expérience d'ouverture et d'échanges internationaux dans le domaine du design que cet événement de grande envergure a permis la mise en valeur de designers de pays émergents et la politique active de partenariats et d'intégration à des réseaux internationaux. C'est cette dynamique forte conjuguée aux succès des différentes biennales qui vont engendrer la création de la Cité du design en 2005. Cet outil exceptionnel au service de la ville et son territoire présente un positionnement original sur le design tourné vers les mutations sociales et les nouveaux modes de vie.

¹⁹ Citation de Josyane FRANC, directrice des relations internationales à la Cité du Design & Ecole Supérieur d'Art et Design de Saint-Etienne, lors d'un entretien en Mars 2015. Site www.agglo-st-etienne.fr

²⁰ Les espaces et les bâtiments publics, les monuments, les moyens de transport, la signalétique, le plan d'aménagement urbain, la typographie urbaine sont des composants du paysage culturel.

²¹ Informations issues du document « Saint-Etienne Ville-laboratoire du design » pour sa désignation comme ville de design à l'intérieur du réseau des villes créatives UNESCO.



La Cité du design (la platine), décembre 2014

Source : photo personnelle

Les équipes de la Cité du design travaillent en accord avec les acteurs économiques, les chercheurs issus de l'université et les élèves d'écoles supérieures. Elles parviennent à créer une multitude de recherches sur le territoire et sur le design en général. Ce travail se concrétise par des expérimentations dans des quartiers pilotes de la ville et de la métropole. C'est en s'appuyant sur l'observation, sur la compréhension des usagers et de leurs déplacements, sur une certaine anticipation des nouveaux modes de vie et sur la volonté de participer à la construction d'un développement durable que la ville se positionne vis-à-vis de son futur. Saint-Étienne est, grâce à cela, un territoire référent en la matière. Elle pose la question de l'accompagnement des mutations sociales, des nouveaux modes de vie et de la dynamique économique. Elle se démarque des autres institutions françaises du design, et c'est en se dotant d'un outil exceptionnel comme La Cité du design que Saint-Étienne a engagée le "design" en temps que moteur pour le développement de son territoire. Elle a choisi de le décliner pour une société qui doit affronter des mutations de tous ordres, du social à l'économie, de l'écologie à la technique. Désormais, il s'agit pour la ville de retrouver, aujourd'hui, tout le sens de l'innovation. Le design représente une nouvelle opportunité pour la ville, de créer une nouvelle synergie, et de redonner toute sa pertinence au moderne diptyque stéphanois: création et innovation.



Affiches des différentes biennales du design de Saint-Etienne, de 1998 à 2015.

Source : www.citedudesign.com

Cette année, la biennale de design a atteint 208 000 visiteurs, en 2013, ils étaient près de 140 000²². Un succès grandissant autant sur le plan national qu'international. Mais en dehors de l'événement que constitue la biennale, Saint-Étienne a pour ambition d'intégrer le design au quotidien dans l'aménagement de la ville. "Les populations expriment de fortes attentes vis-à-vis des villes en matière de cadre de vie quotidien, de qualité des paysages urbains, de diversité des propositions culturelles. Le design, en tant que vecteur de

²² Le détail de l'évènement de la biennale est détaillé dans le communiqué de presse datant du 17 avril 2015 "9^{ème} Biennale Internationale Design Saint-Etienne, une édition pleine d'énergie". Celui-ci précise une augmentation de la fréquentation de presque 50 % entre 2013 et 2015.

transformation du cadre de vie au bénéfice des populations citadines et de leur bien-être, est devenu un atout de poids face à ces divers défis. À travers sa démarche de design, une ville peut également se démarquer, cultiver et révéler son identité pour s'affirmer dans le concert des cités du monde".²³

Du point de vue patrimonial, Saint-Etienne a été labellisée « Ville d'art et d'histoire » en décembre 2000, notamment grâce à sa créativité industrielle et urbaine au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Cette période est représentative des activités industrielles de l'époque, et le témoin d'une histoire sociale forte. Dans un second temps, la ville est classée comme « Station de tourisme ». Les habitants sont les témoins d'une transformation permanente de la ville depuis les années 70, et sa reconnaissance comme « Ville de design », accentuée de plus en plus au fil des biennales internationales, ne fait que renforcer cette évolution. L'innovation et la créativité culturelle et économique de la ville lui permettent de se positionner en temps que métropole en France et en Europe. Elle est dotée de centres de recherches reconnus internationalement, d'équipements d'envergures pour accueillir et organiser des événements de grande ampleur (coupe du monde de rugby, candidature pour être capitale culturelle européenne...). Mais plus que des manifestations d'envergure, elle doit aussi prévoir des événements de qualité pour l'ensemble de la population stéphanoise. Dans tous les cas, son objectif reste de favoriser une dynamique d'échanges interculturels et de création.

La ville dispose également d'équipements sportifs importants, dont le mythique « Chaudron vert ». Elle possède des équipements culturels de qualité et rayonnant au-delà de l'aire urbaine. On retrouve par exemple le musée d'Art Moderne ou le Palais des Spectacles. L'ensemble de ces équipements stéphanois qu'ils soient culturels, sportifs, événementiels ou patrimoniaux confortent la ville dans son positionnement de "ville centre". Parallèlement à ces équipements de grande envergure, Saint-Etienne doit aussi garantir à ses habitants des lieux et équipements sportifs et de loisirs de proximité. La ville doit ainsi porter ses enjeux culturels et de loisirs sur une double échelle. Elle prévoit de maintenir ces équipements existants, en les requalifiant si nécessaire, et d'en créer de nouveaux afin d'agrandir et diversifier son offre. On peut retrouver des lieux de rencontre comme des terrains de boules, des aires de jeux pour les enfants, des espaces publics adaptés, ombragées si possible avec bancs publics, des aires de sport en accès libre, des cinémas, des salles de spectacle et divers lieux susceptibles d'accueillir des animations culturelles au cœur des quartiers.

Cette nouvelle dynamique a été soutenue par l'Etat et la Région Rhône-Alpes afin d'accroître l'attractivité nationale et internationale de la ville. L'Etat a prouvé son engagement à travers la création de l'EPASE (Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne) et la Région a soutenu cette dynamique avec son grand projet "Design dans la cité". Tout l'enjeu de la ville est de continuer à inventer le Saint-Étienne de demain. Le design et la culture stéphanoise en général doivent permettre d'affirmer le nouveau visage de la ville. Ce visage qui, bien que tourné résolument vers l'avenir et le design, doit aussi regarder son passé, son patrimoine qui, plus qu'un passé industriel florissant et à présent disparu,

²³ Citation du document "Saint-Etienne ville-laboratoire du design" établie par la ville de Saint-Etienne

représente l'ADN de l'identité stéphanoise. Ainsi, la ville est en train de créer « une cité qui ressemble aux Stéphanois, dont l'ingéniosité, la créativité et l'inventivité furent la marque de fabrique depuis sa fondation »²⁴.

1.1.3 Les outils opérationnels stéphanois

La double dynamique stéphanoise portant à la fois sur son patrimoine et sur sa nouvelle image design se reflète dans les différents outils opérationnels de la ville. On a une réelle volonté politique de la part de la ville de Saint-Etienne. Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) stéphanois actuel, on retrouve 7 enjeux essentiels au développement de la ville :

- Un habitat renouvelé,
- La dynamique économique renforcée,
- Des équipements à la hauteur d'une grande métropole,
- Une ville au cœur d'un réseau d'échange,
- Un paysage révélé pour embellir le cadre de vie,
- Un patrimoine vivant porteur d'avenir,
- Une meilleure prise en compte de l'environnement.

Le PLU confirme la double ambition de la ville à favoriser à la fois :

- Son passé, sa mémoire et sa population, en créant un meilleur cadre de vie, en redonnant un usage à son patrimoine historique et en renouvelant son habitat.
- Son objectif de rayonner à l'échelle métropolitaine, nationale voir internationale, en renforçant sa dynamique économique, créant des équipements à grande échelle et en intégrant la ville à un vaste réseau d'échanges.

Mais afin d'aider au renouvellement urbain et donc au développement de son territoire, la ville a eu besoin de se doter d'autres outils opérationnels que le simple PLU. Les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) en font partie, le territoire en compte un total de 9 et se situent pour la plupart dans les centres anciens de la ville.

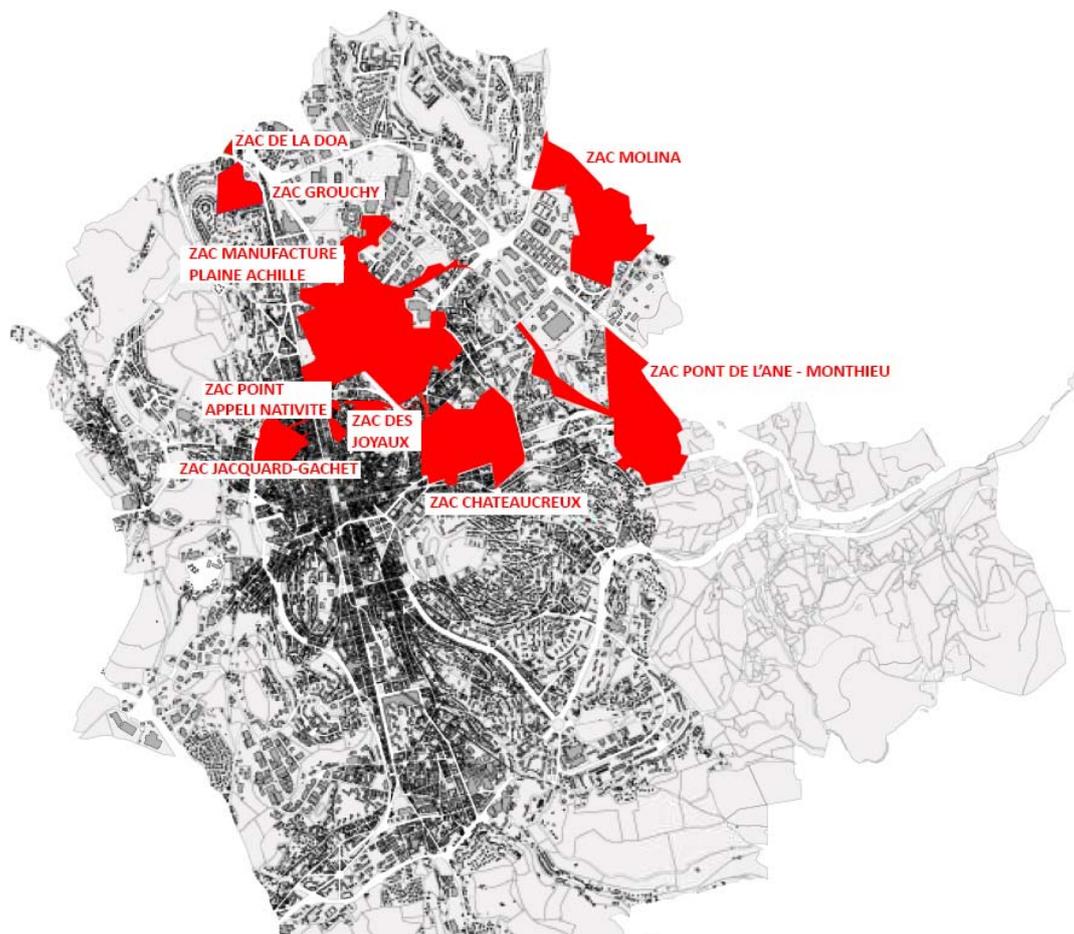
"Les zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés"²⁵. La création d'une ZAC est une opération d'aménagement très lourde. Elle correspond à une initiative publique en deux temps. Il faut d'abord créer la ZAC avec le dossier de création, puis dans un deuxième temps élaborer le dossier de réalisation.

²⁴ Citation de Gaël PERDRIAU, Maire de Saint-Etienne et président de Saint-Etienne Métropole, dans le numéro 50 de la revue Passion Architecture, paru en septembre 2014.

²⁵ Article L311-1 du Code de l'Urbanisme

Le dossier de création doit être approuvé par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI compétent lorsqu'ils en ont l'initiative. Mais dans le cas où la ZAC se situe, en tout ou partie, à l'intérieur d'un périmètre d'intérêt national (OIN), ou si elle est réalisée à l'initiative de l'État, des régions, des départements ou de leurs établissements publics et concessionnaires, c'est au préfet de valider le dossier. Dans ces deux cas, la création de la ZAC par le préfet est subordonnée à l'avis du conseil municipal ou de l'organe de l'établissement public compétent. Concernant le dossier de réalisation de la ZAC, celui-ci doit être constitué par la personne publique à l'initiative de la création et il doit être approuvé par l'organe délibérant, sauf lorsqu'il s'agit d'une ZAC créée à l'initiative de l'État. Chaque procédure nécessaire à la réalisation d'une ZAC nécessite une délibération de l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public compétent. Bien évidemment, une concertation doit être faite au préalable, avant ces deux phases.

Le territoire stéphanois est donc couvert par 9 Zones d'Aménagement Concertées dont les ZAC "Manufacture Plaine Achille" et "Jacquard-Gachet".



Carte des ZAC stéphanoises (les périmètres des ZAC sont approximatifs)

Source : Travail personnel inspiré de la pièce n°8.1.1.a du PLU de Saint-Etienne

Afin de mieux intégrer les projets opérationnels (notamment les ZAC), des orientations particulières d'aménagement propres à certains secteurs ou quartiers sont inscrites dans un ensemble de documents complémentaires au règlement du PLU : les Orientations particulières d'Aménagement de Secteur (OpAS).

Ces orientations traduisent les intentions opérationnelles d'aménagement et elles sont issues des projets d'aménagement et des volontés politiques d'intervention sur des secteurs déterminés. Elles se composent de textes voir de schémas et expliquent les principes d'aménagement de façon complémentaire au règlement du PLU. Ces orientations sont opposables aux autorisations d'urbanisme.

Ainsi, un permis de construire devra être confronté :

- Au règlement, avec lequel il doit être conforme,
- A l'OpAS, avec laquelle il devra être compatible.

Un total de 42 orientations d'aménagement de secteurs sont établies dans le PLU, dont deux correspondant à des fiches cadres communes à des opérations pour des secteurs d'aménagement prévus ou à venir.

Deux catégories principales composent les secteurs visés par les OpAS :

- Les OpAS appartenant à des sites déjà urbanisés : On y trouve les sites de projet, les opérations prévues en quartiers anciens, les orientations pour l'hypercentre commerçant.
- Les OpAS dans des secteurs d'extension urbaine : ce sont les secteurs classés "à urbaniser" au zonage. Lorsque les réseaux sont suffisants en bordure de zone, ils permettent une urbanisation immédiate du secteur. On retrouve ainsi les espaces où seules les conditions de raccordement aux réseaux sont déterminées, et les secteurs où un parti d'aménagement plus poussé est établi.

La ville a donc développé des outils propres au renouvellement urbain de ses quartiers. Ils lui permettent également de maintenir son positionnement vis-à-vis du design et de l'amélioration du cadre de vie. C'est une réelle volonté de la part du pouvoir public.

L'EPA de Saint-Etienne travaille sur les différentes ZAC étalées sur le territoire stéphanois et il participe au renouvellement urbain de la ville. Il représente à lui seul un véritable élan pour le renouvellement et un réel investissement de l'Etat dans cette politique.

1.2. L'EPASE, acteur particulier du renouvellement urbain

1.2.1 Les EPA, une volonté de l'Etat pour favoriser le développement des villes

Dans son renouveau, Saint-Étienne s'appuie sur l'Établissement Public d'Aménagement (EPA). Cet outil important au plan national est une preuve de l'appui de l'Etat dans la mise en place d'une dynamique destinée à accélérer la mutation urbaine de la ville grâce à un dispositif adapté et à des moyens financiers conséquents.

« Un Etablissement Public (EP) est défini par une personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière pour remplir une mission d'intérêt général, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune) »²⁶. Plusieurs types d'établissements publics existent, remplissant diverses fonctions. On distingue deux types d'établissements depuis la promulgation de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, les Etablissements Publics Fonciers (EPF) qui réalisent les acquisitions foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains, et les Etablissements Publics d'Aménagement (EPA) qui réalisent les opérations d'aménagement.

Pour accélérer la mutation urbaine de Saint-Étienne, il faut créer un cadre de vie attractif et innovant à travers un programme de renouvellement urbain de très grande ampleur. Cette action a constitué le volet majeur de la stratégie de Saint-Étienne depuis une quinzaine d'années. L'État a confirmé son appui au projet en créant en 2007 l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE). Un EPA est donc un établissement public à caractère industriel et commercial qui réalise des opérations d'aménagement pour le compte et sous l'autorité de l'Etat ou d'une collectivité territoriale. L'accompagnement des pouvoirs publics dans la réhabilitation est une particularité franco-française très réduite voire absente dans d'autres pays comme pour les pays anglophones où cette aide est plutôt apportée par des associations et des acteurs économiques privés.

Un EPA est un catalyseur d'urbanisme, une structure d'aménagement et de pilotage de projet, dont la gouvernance comme le financement sont issus d'un partenariat étroit entre l'ensemble des collectivités territoriales locales et l'État. Leurs rôles consistent en la réalisation d'opérations foncières et d'aménagements dans le but d'un développement économique. Ils sont mis en place à un moment précis, dans des villes où leur intervention est nécessaire. Ce type de structure doit permettre d'accélérer le renouveau de l'attractivité économique et urbaine d'une agglomération. Elle développe des projets urbains importants qui ne peuvent être portés par les collectivités locales individuellement.

Un EPA correspond à un partenariat unique entre Etat et collectivités, qui conduit à des politiques publiques en interaction étroite avec la sphère privée. Ils doivent faciliter la mise en place et le suivi de projets structurants. Les EPA sont considérés comme des PME à

²⁶ Définition du « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement », Pierre Merlin et Françoise Choay, p.363, citée par Aude MONGE dans "L'intervention de l'Etat au sein des Etablissements Publics d'Aménagement" qui définit par la suite les deux types d'établissement publics.

capitaux 100 % publics, créées par décret. Précisons aussi que le fonctionnement de l'EPA est de droit privé (EPIC) mais il est soumis au code des marchés publics.

« Un établissement public d'aménagement réunit les avantages du service public et la souplesse de fonctionnement de l'entreprise privée. Cet organisme, sans but lucratif, sera chargé d'aménager la ville, mais il n'aura ni le pouvoir communal, ni la liberté d'un promoteur. Son rôle sera d'étudier les plans d'aménagement, d'acquérir les sols, de les équiper en construisant les routes, les égouts, en aménageant les parcs et les jardins et de revendre les terrains à des constructeurs qui, en respectant des directives précises, seront chargés d'édifier les logements, les usines, les magasins, les bureaux »²⁷.

Grâce à des moyens financiers exceptionnels, l'enjeu de l'EPASE est de pouvoir intensifier le renouvellement de l'habitat et du cadre de vie, accélérer le développement des services en privilégiant les activités fondées sur la recherche, l'innovation et la création, dans le but de renforcer l'attractivité du territoire et son poids dans l'aire métropolitaine lyonnaise en cours de construction. Le secteur concerné représente plus de 970 hectares avec près de la moitié classé en OIN (Opération d'Intérêt National). "Une opération d'intérêt national est une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur et de sa vocation stratégique. De ce fait, un périmètre délimite les zones sur lesquelles doivent être envisagées des opérations d'aménagement prioritaires. C'est l'État avec l'avis de la commune concernée qui délivre les autorisations d'occupation des sols et en particulier les permis de construire sur ces périmètres"²⁸. Celui-ci couvre le centre-ville, le quartier Jacquard ainsi que le site stratégique Manufacture - Plaine Achille (zone d'équipements sportifs et culturels), le quartier de la gare de Châteaureux et l'entrée de ville en provenance de Lyon avec le secteur du Pont-de-l'âne - Monthieu.

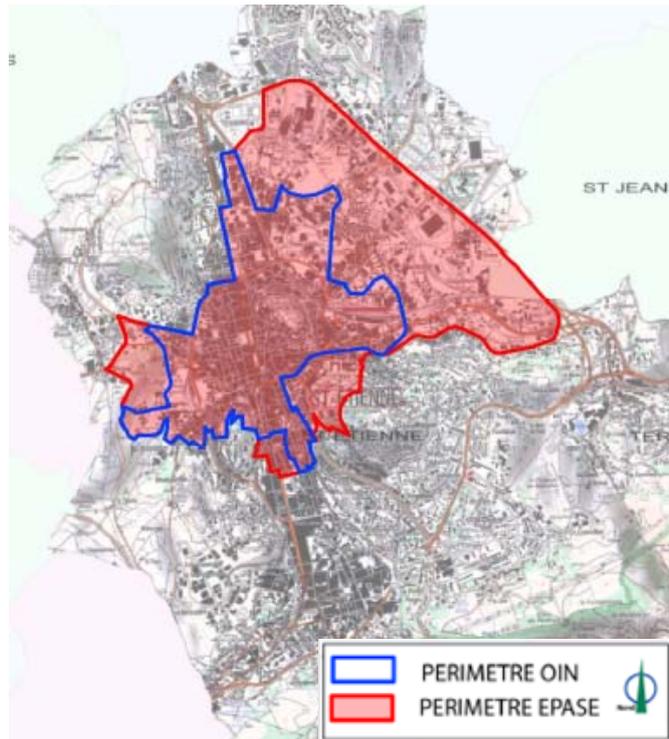
La création d'un établissement public d'aménagement servant « d'outils » à l'aménagement d'un territoire est un événement hors du commun. C'est vingt-cinq ans après la décentralisation des compétences en matière d'urbanisme que la mise en œuvre d'un partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine de l'aménagement urbain s'est justifiée par une situation exceptionnelle. Historiquement, les premiers EPA ont vu le jour entre 1969 et 1973 afin de faciliter l'aménagement des villes nouvelles. On comptait 14 établissements publics d'aménagement en 2011, dont un en Guyane. En 1985, l'EPA de l'Isle d'Abeau s'est dissout car il avait rempli l'intégralité de ses missions. Il existe plusieurs types d'EPA pour la réalisation d'opérations plus ou moins localisées et à différentes échelles. Il en existe à l'échelle des agglomérations (Bordeaux-Euratlantique, Euro-méditerranée ou encore Saint-Etienne), de quartiers (l'EPA de La Défense, de la Villette...), de bassins de vie (l'EPA de Marne-la-Vallée, de la Plaine de France...) et à l'échelle régionale (l'EPA de la Métropole Lorraine, du Nord-Pas-de-Calais, de la Provence Côte d'Azur...).

²⁷ Citation de Bernard HIRSCH, un des aménageurs de Cergy-Pontoise, d'après « Oublier Cergy... L'invention d'une ville nouvelle : Cergy-Pontoise 1965-1975 », p. 280

²⁸ Définie par Aude MONGE dans "L'intervention de l'Etat au sein des Etablissements Publics d'Aménagement" Patrimoine et design, dilemme au cœur du renouvellement urbain stéphanois ?

Comme c'est le cas pour l'EPA de Saint-Etienne, certains établissements mènent en France des Opérations d'Intérêt Nationale (OIN). Dans ce cas, un régime juridique particulier s'applique aux opérations d'urbanismes en raison de leur intérêt majeur. Le principe de ce régime est exposé à l'Article L.110 du code de l'urbanisme : « le territoire français est le patrimoine de la nation ». Il permet ainsi d'imposer des règles aux collectivités, d'harmoniser leurs prévisions et leur décision d'utilisation de l'espace.

Concrètement, la notion d'OIN permet aux instruments mis à disposition par l'Etat (en général des EPA) de déterminer les modes d'utilisation de certains périmètres jugés stratégiques et d'intérêt national, et d'y exercer seul les principes de compétences d'urbanisme. C'est l'Etat qui conserve dans les zones qualifiées d'OIN la maîtrise de la politique d'urbanisme et c'est aussi lui (et non les communes ou villes) qui délivrent les autorisations d'occupation des sols et permis de construire. De même, le préfet possède le pouvoir de décision pour la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) à l'intérieur de l'OIN. Il existe en France 14 OIN comme à Marseille, Marne-la-Vallée, la Défense, Bordeaux ou encore à Saint-Etienne.



Périmètre d'action de l'EPASE (970 ha) et de l'OIN (435 ha).
Source : Pièce n°2.1.6 du PLU de Saint-Etienne

1.2.2 Stratégies et rôles de l'établissement

L'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) a été créé en 2007 suite à un accord conjoint entre l'Etat et les collectivités locales, comprenant la ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole, le conseil général de la Loire et la Région Rhône-Alpes. Il est situé au 49 rue de la Montat à Saint-Etienne, en plein cœur du nouveau quartier d'affaires créé autour de la gare de Châteaureux. Il est chargé de procéder à toutes les opérations de nature à favoriser l'aménagement, le renouvellement urbain, l'attractivité résidentielle et le développement économique de la ville. Son secteur d'action s'étend sur 970 hectares, dont presque la moitié est classée en OIN.

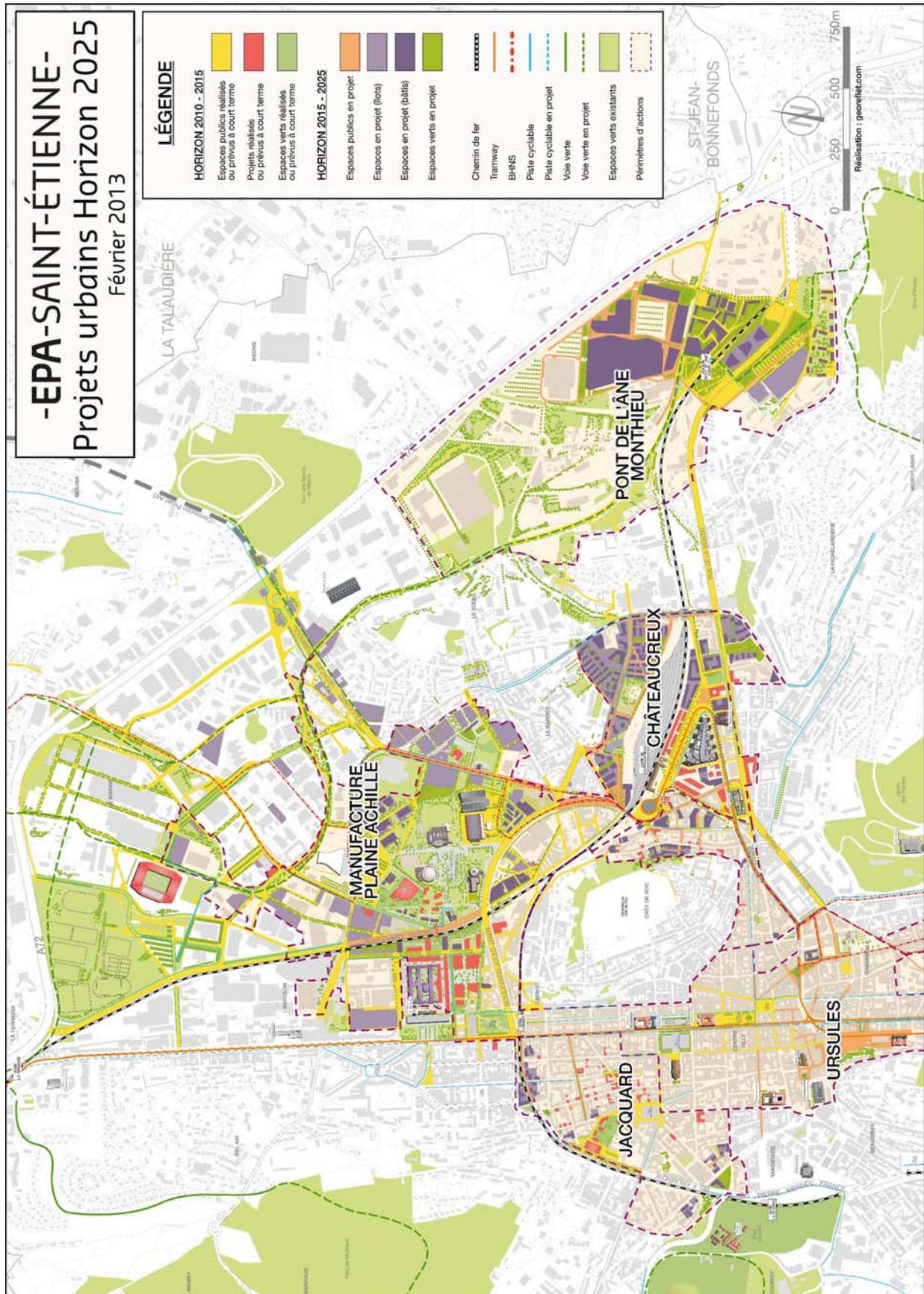
L'EPASE pilote 4 projets majeurs :

- Châteaureux, une nouvelle vitrine économique.
- Manufacture - Plaine Achille, un quartier créatif dans une ville parc.
- Pont de l'Âne - Monthieu, la réécriture de l'entrée de ville.
- Renouvellement Urbain (RU), une attractivité renouvelée par le logement

Une maîtrise d'œuvre de référence est affectée à chaque quartier. Le choix a été défini stratégiquement, chaque maître d'œuvre est doté de telles ou telles spécificités répondant à tel ou tel besoin utilisateur.

L'EPASE à une double fonction d'aménageur et de développeur économique qui lui confère à la fois un rôle d'ensemblier et de maître d'ouvrage opérationnel. Les projets urbains qu'il pilote sont des projets de grande envergure puisqu'ils modifient considérablement le paysage de la ville dans son ensemble afin d'accélérer le renouveau de l'attractivité. Ils sont menés en collaboration et en complément de l'action des autres acteurs institutionnels et des opérateurs privés, dans un souci de cohérence d'ensemble et avec comme objectif principal le renforcement de la grande métropole "Lyon, Saint-Etienne, Bourgoin-Jallieu et Vienne".

Il y a une réelle corrélation entre les différents aménageurs du territoire que sont la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole et l'EPASE. Des réunions sont régulièrement organisées pour une meilleure harmonisation des projets urbains et une information commune à l'ensemble des maîtres d'ouvrages publics.



Source : © EPASE (plan affiché dans le hall d'entrée de l'établissement)

C'est suite à de nombreuses réunions de travail entre l'ensemble des partenaires²⁹ que le conseil d'administration de l'EPASE a fixé les grandes orientations qui demeurent la principale raison d'être de l'établissement :

- Renforcer l'attractivité territoriale en concourant au changement d'image de Saint-Etienne et en développant les centralités, publiques ou privées, y compris les pôles commerciaux
- Pérenniser le dynamisme économique du bassin d'emploi, notamment en privilégiant les activités fondées sur la recherche et l'innovation dans les "cœurs de métier" stéphanois (design, optique, mécanique, etc.)
- Écarter le risque de récession urbaine et sociale en centre-ville en réhabilitant le logement dégradé, en produisant des logements adaptés aux besoins de parcours résidentiels et en améliorant la qualité des espaces publics.
- Conforter le second pôle urbain de la métropole lyonnaise pour exister dans la compétition aiguë entre agglomérations européennes.

Pour suivre les grandes orientations ci-dessus, l'EPASE a construit une stratégie en quatre points correspondant approximativement aux quatre secteurs d'action situés sur le territoire stéphanois :

- Pour pérenniser le dynamisme économique du bassin d'emplois, l'EPA doit accélérer la tertiarisation de l'économie stéphanoise (Saint-Etienne ne compte que 50 % d'emplois tertiaires contre 60 % dans des villes comparables). En s'appuyant sur le siège mondial de Casino et de l'existence d'un tissu dense de PME-PMI, l'EPASE a lancé la création d'un quartier d'affaires autour de la gare TGV de Châteaureux, dédié aux services aux entreprises. L'objectif est de faire revenir les commercialisateurs sans s'y substituer, de permettre la réintroduction d'une offre tertiaire et de réenclencher une dynamique.
- La pérennité de l'économie stéphanoise suppose également un renforcement de l'innovation et de l'économie de la connaissance : l'EPA crée donc un campus créatif mêlant recherche publique, privée, artistes, enseignement supérieur et pépinières d'entreprises. Il facilite ainsi l'innovation et la création sous toutes ses formes pour parvenir au final à achever la transition post-industrielle de Saint-Etienne.
- L'attractivité territoriale suppose un renforcement de l'attractivité résidentielle et commerciale, ainsi qu'une amélioration de la qualité de vie urbaine : l'EPASE développe donc l'habitat stéphanois et les aménités urbaines. L'EPASE a lancé la reconquête de deux quartiers anciens dégradés d'hyper-centre Jacquard et Chappe. A travers la remise à neuf des logements anciens, la création de parcs urbains, la requalification des places et rues, et le retour des commerces en pied d'immeubles, l'EPASE améliore la qualité de vie des habitants en place et recrée les conditions d'un retour des classes moyennes dans les grands appartements d'hypercentre. L'établissement concentre ses moyens d'actions au niveau d'opérations emblématiques afin d'impulser le changement.

²⁹ Les partenaires sont très nombreux, on retrouve la ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole (SEM), mais ils correspondent aussi à d'autres acteurs du territoire comme le conseil général, le conseil régional Rhône-Alpes, l'agglomération, etc.

- Une attractivité territoriale efficace requiert aussi une offre commerciale modernisée et forte offrant toutes les grandes enseignes nationales. L'EPA restructure la principale zone commerciale de la ville sur Pont de l'Ane Monthieu et initie la modernisation du cœur de ville (piétonisation, création d'un nouveau pôle commercial, ravalement des façades etc.). C'est au travers d'une requalification de ce quartier en entrée de ville, en organisant sa mutation tout en conservant sa rentabilité, que l'EPASE compte structurer l'armature commerciale et créer des polarités.

Comme l'expose l'article L321-18 du code de l'urbanisme, chaque EPA doit élaborer un PSO. Celui-ci se compose de deux documents :

- Le premier décline sur le long terme les orientations stratégiques et opérationnelles et les moyens techniques et financiers.
- Le second planifie sur le moyen terme dans un Programme Prévisionnel d'Aménagement (PPA), les actions et progrès à réaliser.

Pour autant, les projets urbains de l'EPASE sont conduits de manière expérimentale plutôt qu'en obéissant à des principes théoriques, l'établissement adopte une conception kantienne de l'action, il affiche une méthode évolutive plus qu'un projet fini.

Loin des comportements convenus et des automatismes, les processus ne sont pas décidés à l'avance. Les idées ne précèdent pas le projet mais elles surviennent au fil des réalités et sont inspirées par l'action. La stratégie se construit ainsi dans la durée, dans un processus de programmation en mouvement, avec pragmatisme et réactivité, de manière à s'adapter à toutes les situations.

Côté finances, ayant un partenariat entre l'Etat et les collectivités, l'EPA de Saint-Etienne est doté de gros moyens pour le financement de ses opérations. Dans la première phase de son action (2007-2014) l'EPASE disposait d'un financement partenarial de 120 M€ (dont 60 M€ apportés par l'Etat) dans le cadre du CPER Rhône-Alpes (contrat de plan Etats/Régions : l'Etat et une ou plusieurs régions s'engagent sur une programmation et un financement pluriannuel autour d'objectifs communs en matière d'aménagement du territoire).

L'EPASE est géré en plus haut lieu par un conseil d'administration (CA) qui se réunit en fonction de l'avancée des différents projets urbains (environ tous les trimestres), pour fixer ou affiner les orientations générales d'aménagement à l'échelle de la ville, pour contrôler l'application et suivre de manière globale la gestion des projets urbains.

Le CA reflète le partenariat Etat - collectivités puisqu'il se compose de neuf représentants des collectivités territoriales (Le Maire de Saint-Etienne et de la ville de Saint-Jean Bonnefonds, des élus de Saint-Etienne métropole, du conseil général de la Loire, du conseil régional Rhône Alpes et de la ville de Saint-Etienne), de huit membres représentant de l'Etat (l'urbanisme, transports, aménagement du territoire, économie, budget, collectivités locales, logement et culture), et d'un représentant de l'ANRU.

Au cours de ces réunions le CA est aussi chargé d'approuver les programmes annuels des opérations, leurs modalités de financement et leurs suivis. C'est le CA qui vote le budget, autorise les emprunts et gère de façon générale les comptes de l'EPASE. Enfin, le CA a aussi à sa charge d'autoriser ou non la conclusion des conventions.

Un Directeur Général est nommé directement par le ministère en charge de l'urbanisme, il assure le fonctionnement de l'EPA.

- Il prépare et exécute les décisions du CA
- Il gère l'établissement
- Il passe les contrats, les marchés, les actes d'aliénation, d'acquisition, d'échange ou de location
- Il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement.

1.2.3 Une maîtrise d'ouvrage au fonctionnement atypique

L'EPASE agit en tant que maîtrise d'ouvrage publique sur le territoire stéphanois.

Les attributions génériques d'un maître d'ouvrage sont définies dans le Code civil. Ses tâches peuvent se résumer en trois mots : programmer, recevoir et payer.

Il doit notamment :

- Définir son projet et les objectifs de son opération
- Payer le prix pour l'ouvrage attendu
- Informer sur les objectifs et les contraintes du projet
- Réceptionner les prestations exécutées

Pour les maîtres d'ouvrages publics comme les EPA, la loi MOP stipule dans son article 2 que "Le maître d'ouvrage est la personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre".

Les principales missions de la maîtrise d'ouvrages visent à s'assurer de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération envisagée, d'en définir la localisation, le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle, les plannings et le niveau de qualité souhaité. Elles correspondent aussi au choix du processus organisationnel selon lequel l'ouvrage sera réalisé, et de conclure avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs choisis, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Certaines fonctions peuvent être déléguées à d'autres acteurs. Il peut avoir recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour une aide dans ces fonctions ou directement les confier à un professionnel appelé mandataire ou maître d'ouvrage délégué.

Même si l'EPASE intervient en tant qu'aménageur pour le compte de la ville de Saint-Etienne, elle n'en est pas moins une maîtrise d'ouvrage à part entière. Elle est liée à une convention de partenariat avec la ville de Saint-Etienne pour "la conception et la réalisation des équipements publics d'infrastructures". L'EPA réalise sous maîtrise d'ouvrage directe et en compte propre les ZAC qu'il a initiées ainsi que d'autres opérations d'aménagement hors ZAC. L'établissement prend en compte l'ensemble des risques financiers et juridiques afférents à ces opérations.

La ville est, pour sa part, compétente sur l'ensemble de son territoire pour :

- Définir et piloter le projet urbain stéphanois en tant qu'outil de représentation mais aussi élément stratégique de gouvernance,
- Définir une politique générale de qualité des interventions sur l'espace public,
- Assurer le contact avec les citoyens et garantir la cohérence des actions entreprises dans le champ de la démocratie de proximité.

La ville et l'EPA, par cette convention, se sont engagés à se tenir régulièrement informés de l'avancée des projets sous leur maîtrise d'ouvrage respective. Cela se traduit par une communication de toutes informations relatives au suivi de la mise en œuvre de l'opération concernée. Les deux aménageurs doivent se tenir régulièrement informés de l'avancement des études, des travaux et de toutes modifications susceptibles d'intervenir

ainsi que, de manière générale, de toutes les difficultés rencontrées pendant la réalisation du projet et qui en affecteraient la bonne réalisation. Enfin, ils doivent associer leurs partenaires concernés lors de la réalisation des équipements publics qui relèvent de leur maîtrise d'ouvrage. L'EPA s'est également engagé à réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les équipements inscrits comme tels aux PEP, ou dans le cadre d'accords particuliers hors ZAC, et à les remettre à la ville de Saint-Etienne.

De plus, une charte communication a été mise en place afin de l'exécuter sur l'ensemble des interventions. L'EPA a le devoir d'inviter la ville ainsi que les concessionnaires de services publics intéressés aux réunions de démarrage des travaux. Pour toute adaptation du projet en cours de chantier, la ville doit en être informée et ainsi formuler des remarques éventuelles. Si l'EPA a la responsabilité lors de la réception des ouvrages, la convention prévoit aussi l'association de la ville. Une visite doit être prévue avant les Opérations Préalables à la Réception (OPR) et elle recevra, suite à la réception, le Procès Verbal (PV) de remise d'ouvrage.

La durée d'existence de cette convention de partenariat correspond à la durée d'existence de l'EPASE.

Pour la conduite de son opération, le maître d'ouvrage doit aussi s'impliquer dans des démarches de prévention pour les travailleurs du chantier et pour les interventions futures sur l'ouvrage (entretien, utilisation, fonctionnement, etc.). A l'article L.4531-1, le code du travail expose sept principes généraux de prévention permettant notamment de réaliser l'évaluation des risques et la définition de mesures de prévention pour les combattre le cas échéant. Ces obligations en matière de sécurité au travail complètent les responsabilités civiles (réparation des dommages causés à autrui) et pénales (délict de négligence, inattention ou manquement aux obligations de sécurité) qui lui incombent. D'autres codes que celui du travail charge le maître d'ouvrage d'obligation de prévention, ils portent par exemple sur le repérage des réseaux aériens ou enterrés et les conditions d'intervention sécurisées à proximité³⁰, ou encore de faire réaliser des diagnostics sur les substances dangereuses que l'on peut rencontrer dans des opérations sur ouvrages existants (amiante, plomb, pollution des sols, etc.).

Une autre responsabilité incombant au maître d'ouvrage porte sur la gestion des déchets de chantier. Dans ce cas, la notion de propriétaire n'existe pas, le code de l'environnement privilégie celle de "producteur initial". La responsabilité de ce producteur (s'il agit en qualité de maîtrise d'ouvrage) sera toujours engagée même lors de l'attribution de cette gestion à une entreprise. Dans le cadre d'un marché, la valorisation ou l'élimination des déchets créés par les travaux est de la responsabilité du maître d'ouvrage en qualité de "producteur" de déchets et du titulaire des travaux en tant que "détenteur" de déchets, pendant la durée du chantier. Pour le cas où des déchets contiendraient de l'amiante, le maître d'ouvrage a là aussi la responsabilité de la bonne gestion des déchets amiantés, conformément aux dispositions de l'article L.541-2 du Code de l'Environnement. Dans tous les cas, les déchets liés aux fonctionnements des travaux est de la responsabilité de l'entreprise qui réalise ces travaux.

³⁰ Décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution

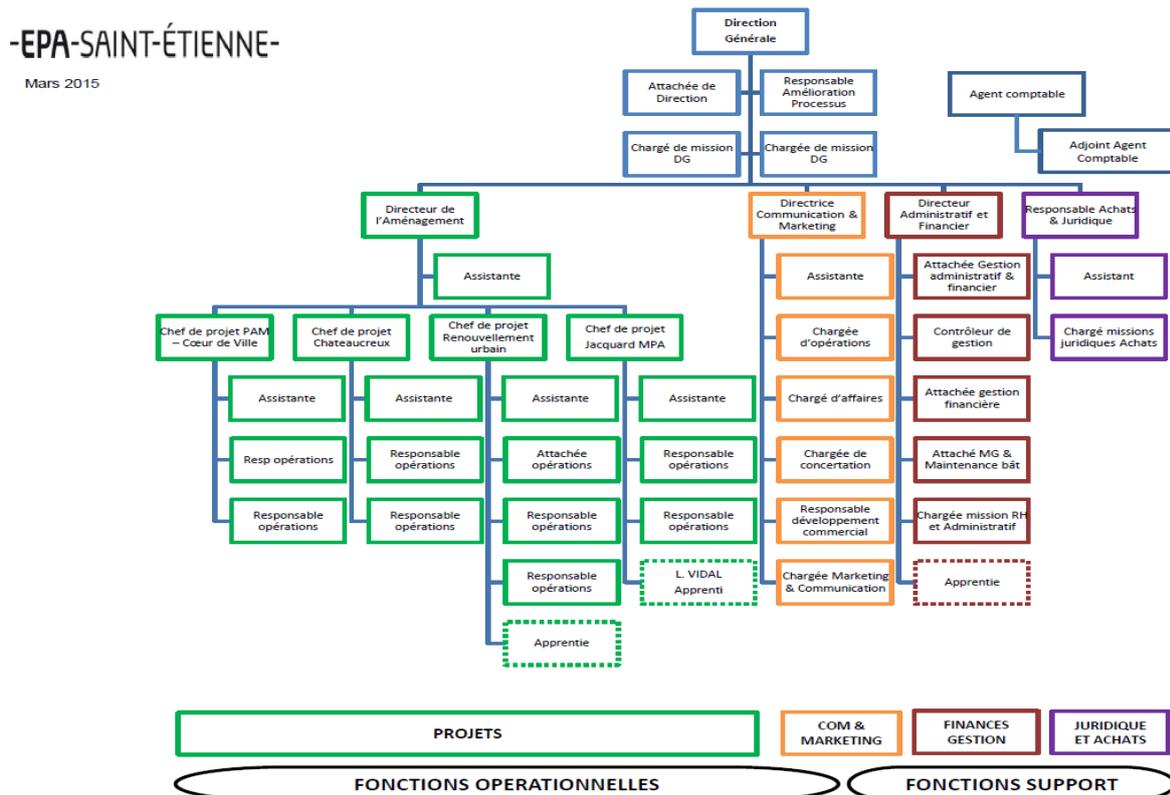
Ainsi, le maître d'ouvrage possède un double rôle, c'est :

- Un demandeur : Il exprime un besoin, en définit le programme et arrête une enveloppe financière
- Un organisateur : Il choisit le processus de réalisation, les procédures de passation et les acteurs

L'EPASE, en tant que maître d'ouvrage public, doit respecter le Code des Marchés Publics (CMP).

La manière de travailler de l'EPASE est atypique, son organisation lui permet d'être compétent sur l'ensemble du travail opérationnel et d'avoir une réactivité importante en fonction de l'évolution prise par les différents aménagements du projet urbain. Cette façon de travailler est sans aucun doute l'une des raisons fondamentales de la réussite des différents projets urbains menés par l'EPASE.

Pour la partie opérationnelle l'EPA s'est organisé en "équipes projets" pour réaliser les différents projets urbains. Au sein de l'établissement nous retrouvons quatre équipes projets, ce qui correspond aux quatre grands projets urbains conduits par la structure. Chacune travaille de façon indépendante et se constitue de la manière suivante (partie verte de l'organigramme ci-dessous) :



La petite taille des équipes projets les rend très réactives et performantes dans la conduite des différentes phases d'élaboration et de suivi des opérations d'aménagement. Chaque équipe de projet représente la maîtrise d'ouvrage, chacune d'elle travaille en collaboration étroite avec une équipe de maîtres d'œuvre qui a à sa tête un architecte urbaniste reconnu.

Les fonctions supports servent d'appui aux fonctions de réalisation d'une entreprise pour permettre le bon fonctionnement de celle-ci. Au sein de l'EPASE, il s'agit donc des services d'achat, ressources humaines, comptabilité, moyens généraux, communication et marketing, et amélioration continue. Les services supports servent d'appui aux équipes projets qui se chargent de la partie opérationnelle de l'aménagement du territoire. Chacun de ces services tient un rôle bien particulier qui soit découle d'un besoin exprimé de la part d'un service opérationnel (équipe projet), soit en est simplement une nécessité pour permettre l'avancement du travail opérationnel (construction ou réhabilitation immobilière par exemple). Quoi qu'il en soit, les uns sont interdépendants des autres et vice versa : les services opérationnels ont besoin des services support et inversement.

- Le service achat et juridique gère le financement public de l'EPASE et les budgets. Il crée également les marchés permettant de lancer chacune des opérations.
- Le service des ressources humaines recrute les effectifs nécessaires dans chaque équipe projet et adapte les compétences nécessaires.
- Le service "moyens généraux" alloue les moyens nécessaires à l'avancement de la réflexion et du travail en interne.
- Le service communication et Marketing fait la promotion de l'ensemble des opérations menées par les équipes projets.
- Le service "amélioration continue" permet une harmonisation des processus, grâce à la mise en place de procédures et l'élaboration de modèles de documents.

Les services supports sont aussi interdépendants entre eux. Par exemple, pour promouvoir des opérations à travers la communication ou le marketing (dans le cadre de la pose d'un panneau pour permis de construire par exemple), ces services vont avoir besoin d'un budget et de prestataires externes. Ces personnes ont au préalable passé un marché propre à cette prestation, géré par les achats. Les équipes projets vont quant à elles fournir les informations essentielles pour la création du panneau.

Les services supports de l'EPASE permettent aux équipes projets de rester totalement focalisées et concentrées sur l'avancement de leur travail opérationnel. Cette particularité différencie l'EPASE d'autres structures d'aménagements car elle permet à chacun de se fixer sur son objectif principal et d'éviter une perte de temps non négligeable à gérer une multitude d'autres tâches chronophages. C'est en grande partie grâce à ce fonctionnement que l'EPASE peut travailler de façon rapide et efficace, et mener à bien les projets d'aménagement urbain de chaque quartier en un temps record.

1.3 Entre rénovation et réhabilitation, entre nouveauté et histoire

Partagés entre son histoire industrielle unique et sa culture nouvelle dans le design, les projets urbains de Saint-Etienne sont réfléchis à travers ces deux notions essentielles à l'attractivité et au développement de la ville. Le patrimoine a laissé une multitude de traces flagrantes dans la trame urbaine mais aussi dans la mémoire des habitants. Ces traces architecturales et mémorielles doivent être préservées.

Presque en opposition, la notion de design porte en elle une dimension de changement, la nécessité de rompre avec l'existant, d'innover, de créer des espaces accueillants alliant beauté et fonctionnalité. Ainsi, cette culture oblige à créer une nouvelle architecture, des bâtiments de grande ampleur, des événements de portée nationale voire internationale comme la biennale, des aménagements faisant sens pour le territoire stéphanois et destinés à montrer le nouveau visage de la ville au reste du monde.

De nombreux outils et acteurs opérationnels ont été créés à Saint-Etienne pour favoriser son évolution. Les ZAC, les orientations du PLU, la création de l'EPASE sont autant de preuves d'un investissement certain de la part de la ville mais aussi de l'Etat. Cet investissement se traduit par le renouvellement des quartiers, des friches industrielles, des espaces publics.

Le renouvellement urbain peut se traduire de différentes façons sur un territoire donné. Ces types d'interventions, que sont la rénovation, la réhabilitation et la restauration dépendent évidemment des enjeux politiques, qu'ils soient économiques et/ou culturels, et du patrimoine existant. Celui-ci pouvant certes regrouper des bâtiments à l'architecture particulière ou remarquable mais surtout représenter une preuve voire un symbole d'un passé plus ou moins lointain pour la population. Il convient de définir clairement les différentes actions qui sont au service du renouvellement des villes :

Rénovation	Réhabilitation	Restauration
Rebâtir à neuf	Mettre aux normes d'aujourd'hui	Conserver le passé

- La restauration représente l'intervention la plus conservatrice du patrimoine architectural et historique, elle vise à redonner au bâtiment son caractère d'antan. Elle représente un bon moyen d'éviter les désordres de tout genre. Son action favorise l'emploi de matériaux d'origine avec l'utilisation de techniques d'époque. Elle demande un savoir-faire de spécialistes.
- La réhabilitation est une méthode qui n'engage pas à la démolition. Elle suppose le respect du caractère architectural des bâtiments et du quartier concerné. Le but étant de respecter les apparences extérieures d'un bâtiment, il est possible d'utiliser des « trompe-l'œil ». Tout en protégeant les façades extérieures, la réhabilitation permet de restructurer l'intérieur pour le réaffecter à d'autres usages. Elle suggère l'emploi de techniques et de matériaux actuels pour l'isolation, les menuiseries, la salle d'eau, l'électricité, etc. Souvent coûteuses, les opérations de réhabilitation bénéficient, en France, de financements et d'encadrements dédiés tels que ceux de l'Agence Nationale pour l'Amélioration

de l'Habitat (ANAH) et d'autres dispositifs spécifiques (PACT-ARIM, ZPPAUP devenu AVAP³¹, etc.)

- La rénovation est souvent confondue avec la réhabilitation, pourtant elle peut correspondre, en son sens le plus strict, à la « démolition/reconstruction ». Aussi, le fait de raser totalement une construction pour reconstruire représente une opération lourde qui nécessite une intervention massive des pouvoirs publics. Cependant, ces rénovations "au bulldozer" peuvent laisser la place à des interventions plus douces et plus respectueuses du passé, ou ne concerner qu'une partie du bâtiment. Les grandes opérations de rénovation urbaine ont aujourd'hui tendance à prendre la forme de reconversion ou de remodelage d'un ou plusieurs îlots lorsqu'ils concernent le centre des villes.

Saint-Etienne dans son objectif de dynamisme territorial, favorise la réhabilitation et la rénovation de ses quartiers anciens et friches industrielles délaissées. Ainsi, pour préserver son patrimoine, la ville à recours à la réhabilitation dans le but de préserver les traces du passé, tout en maintenant un usage du bâtiment patrimonial. Elle évite ainsi, sans restaurer à l'identique, le problème de la muséification de ses quartiers. Toutefois le design, lié à l'innovation et au renouveau, demeure l'enjeu essentiel au changement de l'image stéphanoise. Sa présence dans la trame urbaine est donc essentielle pour le développement de la ville. Etant donné qu'il doit engager une rupture avec le passé, il nécessite des opérations plus proches de la rénovation que de la réhabilitation.

L'opposition entre "patrimoine" et "design" semble ainsi se traduire sur le territoire stéphanois par une nouvelle opposition entre "réhabilitation" et "rénovation". Cette observation tend donc à prouver qu'un rapprochement des deux notions au travers d'un même projet serait difficilement réalisable, voire impossible, l'un prenant le pas sur l'autre. Elle conduit également à un choix décisif de la part de l'aménageur :

- Pour créer du design je dois innover, construire sur une base saine et plutôt engager une opération de rénovation.
- Pour mettre en valeur le patrimoine je dois conserver, mettre en valeur ce qui existe et plutôt engager une opération de réhabilitation.

Tout le dilemme dans le renouvellement urbain de la ville semble porter sur ce choix, entre développer le design au détriment du patrimoine et inversement. Saint-Etienne a développé des projets de réhabilitation et de rénovation dans ses quartiers anciens et dans ses friches industrielles délaissées. Nous allons étudier dans les prochaines parties, à travers plusieurs exemples de rénovation d'une part, et de réhabilitation d'autre part, toute la complexité du renouvellement urbain lorsque l'on veut concilier ancien et nouveau, histoire et innovation, patrimoine et design.

³¹ La notion d'AVAP apparaît suite à la parution de la circulaire du 2 mars 2012, qui précise les modalités d'application du décret du 19 décembre 2011.

2 La démolition, une action de changement propre à l'innovation

La démolition est un processus d'effacement mémoriel³². Contrairement à des actions de "construction" et de "restauration" où l'objectif principal, voulu ou non, est de laisser une trace et de faire mémoire aux générations futures, la démolition représente la perte et la disparition, partielle ou totale, des traces du passé. Pourtant, la rénovation urbaine est une action qui se justifie dans le cadre d'un recyclage de l'espace urbain. Elle permet de créer un renouveau des quartiers sur le plan architectural et urbain, d'améliorer le fonctionnalisme et les usages, de répondre à la nécessité de rompre avec les symboles positifs et/ou négatifs du passé. Cette pratique dans un recyclage de l'espace des villes souvent délaissé voire délabré nécessite une revendication mais aussi un enjeu de négation mémorielle.

Si la rénovation est liée à la destruction du patrimoine bâti, elle est surtout le synonyme d'un renouveau. Suite à cette logique d'effacement présente dans la démolition, elle peut être suivie par la production de nouvelles marques, transmises à leur tour aux générations futures. La rénovation pose le constat que pour innover il faut partir d'une base saine et donc dépourvue de patrimoine venant restreindre l'action et l'innovation. On a pu observer, à la fin de la partie précédente, la fracture entre la préservation du patrimoine historique, structurel et architectural de la ville de Saint-Etienne et son besoin de développement par l'innovation et le design.

L'enjeu est de parvenir à conserver le patrimoine tout en créant et développant les usages existants, essentiels à la vie de la ville. Un choix doit être fait suite à la destruction du patrimoine pour créer une meilleure recomposition urbaine et assurer un meilleur usage des structures présentes et/ou à construire. Les orientations peuvent aussi se porter sur le renouvellement de l'offre de logement, de l'image du quartier afin d'augmenter son attractivité ou pour créer une meilleure articulation spatiale avec le reste de la ville.

L'EPASE participe au renouvellement urbain grâce à des projets de rénovation. Cette partie a pour but de mettre en exergue ce dilemme entre renouveau et préservation au cœur de ces opérations. Ainsi, comment faire de la rénovation tout en conservant les usages existants et la "personnalité" d'un quartier ? Est-ce vraiment possible ? Etant donné que la rénovation engage une démolition plus ou moins importante de l'existant, comment ce type d'opérations peut-il trouver une certaine légitimité auprès des habitants du quartier et de la ville en général ? Jusqu'à quel point le besoin de renouveau justifie-t-il des opérations de rénovation ? Peut-on favoriser le développement économique et attractif d'une ville par la démolition tout en protégeant la mémoire du passé ?

Nous allons d'abord définir la notion de rénovation à partir de l'histoire française afin de bien comprendre le contexte politique lié aux opérations de rénovation, et de "démolition-reconstruction". Ensuite nous analyserons le cas de l'îlot Gachet situé dans le centre ville stéphanois et révélateur en matière de recomposition urbaine. Enfin nous

³² V. VESCHAMBRE, dans son article "Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace", développe cette approche en parlant notamment du cas des îlots insalubres dans les centres villes anciens. Ces actions pouvant s'interpréter à la fois « comme une forme d'éviction des catégories populaires, mais aussi comme l'effacement symbolique de ces populations dans la mémoire urbaine ».

étudierons le projet d'implantation de la Cité du Design sur le site de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, inauguré en 2009. Ce bâtiment fut au cœur d'une polémique patrimoniale et reste à ce jour un exemple fort de l'opposition et du handicap réciproque du design et du patrimoine.

2.1 L'évolution de la « rénovation » en France, la « démolition » au cœur de la notion.

Le mot « rénovation » possède en urbanisme un sens très différent de son homologue présent dans le langage courant. Une opération de rénovation débute toujours par la démolition, plus ou moins importante, du ou des immeubles existants. Cette intervention doit permettre de construire avec une nouvelle forme, structure et/ou architecture pouvant rompre avec l'existant, voire permettre directement l'implantation de nouveaux bâtiments plus modernes, aux normes d'aujourd'hui. Elle diffère des opérations de « réhabilitation » ou de « restauration », où la mise en valeur du patrimoine architectural d'un quartier est privilégiée. Cette dimension de la notion de « rénovation » est une particularité française, pour les autres pays européens comme l'Angleterre (urban renewal) ou l'Allemagne (sanierung), la démolition n'est pas l'action inévitable de la rénovation.

En France, la politique de « rénovation-démolition » a vu le jour au milieu du XIX^{ème} siècle, sous le Second Empire (1852-1870). C'est en qualité de Préfet de police de la Ville de Paris que le Baron Haussmann a choisi de démolir les taudis insalubres³³, mettant en avant le risque épidémique et sanitaire, ainsi que l'hygiène plus que déplorable de ces appartements. Bien évidemment, ce ne fut pas le premier exemple de démolition, d'autres avaient déjà vu le jour par des acteurs privés. Cependant, même si les problèmes de salubrité n'ont pas vraiment été résolus, cette époque marque une transposition vers d'autres secteurs³⁴ (avec le déplacement des populations vers la banlieue ou vers d'autres taudis). Il en a découlé deux autres conséquences bénéfiques que sont le maintien de l'ordre et la fluidité des transports. De plus, la démolition des logements a permis l'implantation de commerces et d'activités que le pouvoir public voulait attirer à Paris. Ainsi la plupart des nouvelles constructions correspondaient à des sièges sociaux de banques et de grandes entreprises, de grands magasins, bâtiments administratifs, etc. Ces opérations permettaient ainsi une bonne concentration des activités couplée à une meilleure organisation des transports en commun et individuels.

Sous la 5^{ème} république, dans le contexte d'une nouvelle crise du logement, une politique ambitieuse de rénovation-démolition a été lancée dès 1958 (à Paris mais aussi en province) par le Général De Gaulle, très similaire aux aménagements faits par Haussmann, argumentée de la volonté de reloger la population dans des endroits décentes en dehors des quartiers concernés. Ces populations iront ainsi vivre en périphérie des villes, dans les grands ensembles. En 1971, le Président Georges POMPIDOU prend pour objectif d'adapter la ville à l'automobile. En dehors des secteurs et bâtiments définis par la loi Malraux de 1962 (secteurs sauvegardés et monuments historiques), l'ensemble du tissu urbain devient pour le pouvoir public « Un patrimoine "sans qualité", un amas de vieilleseries dont il faut se débarrasser »³⁵.

³³ Selon la loi du 13 avril 1850, « les logements réputés insalubres se trouvent dans les conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants »

³⁴ Friedrich ENGEL (1887), « la question du logement (insalubre) n'a pas été résolue, elle a été seulement déplacée », cette citation est présente dans le texte écrit par Maurice BLANC, le 11 juin 2013.

³⁵ Citation de Maurice BLANC dans son article « La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ? » publié dans la viedesidéés.fr, le 11 juin 2013. Celui-ci compare les points de vue Français et Allemands vis-à-vis de la notion de "rénovation-démolition"

Suite à la construction des grands ensembles des années 1960, La rénovation-démolition va connaître une deuxième vague d'interventions sur le territoire. En effet, elle devient en 2003 une politique nationale systématique³⁶. Contrairement à d'autres pays voisins comme l'Allemagne et la Grande-Bretagne, la France a axé sa politique sur les industries structurantes suite à la seconde guerre mondiale. Le logement n'a plus été une priorité, et ce jusqu'en 1954, lors de l'appel de l'Abbé Pierre pour que le logement devienne une priorité nationale. C'est avec la nouvelle politique, enclenchée à partir des années 1970 sur l'accession à la propriété, que le départ des habitants des grands ensembles a été massif. Etant donné que cette décision n'était possible que par des personnes aux moyens suffisants, le fait d'habiter dans un grand ensemble est devenu un "choix par défaut". Dans ces bâtiments, la dégradation technique et la stigmatisation sociale se sont renforcées mutuellement.

La démolition a ainsi été présentée comme l'unique solution afin de résoudre cette crise du logement. On arrive à un phénomène inévitable mais qui doit se justifier. Cependant, elle est restée un grand sujet de débat auprès des acteurs. Pour justifier des opérations de démolitions, les acteurs impliqués cherchent une légitimité, et celle-ci peut apparaître de diverses natures. Des "registres de légitimité" sont créés à partir de "références urbanistiques", de "représentations de la ville"³⁷. Tandis que les acteurs favorables à la démolition parlent de nécessité de désenclaver des quartiers, d'améliorer les voies et la fluidité de la circulation des villes, de favoriser la lisibilité par un nouveau découpage foncier, d'introduire de nouvelles typologies bâties plus favorables à la mixité sociale, les opposants mettent l'accent sur le patrimoine des grands ensembles et sa valeur, en tant que témoin de l'architecture moderne. Ce débat a marqué l'histoire de la « rénovation-démolition » et de l'urbanisme en général depuis le début du XX^{ème} siècle.

Deux lois viennent encadrer la rénovation urbaine à partir du XXI^{ème} siècle :

- La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) de 2000. Elle vise à lutter contre les ségrégations sociales et spatiales en imposant, au nom de la mixité sociale, un minimum de 20% de logements sociaux dans les communes urbaines.
- La loi dite « Engagement national pour le Logement » en 2003. Elle a pour but de moderniser les grands ensembles en combinant la démolition, la construction « durable » et la mixité sociale. Pour permettre cette évolution, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) est créée. Elle est la preuve d'une recentralisation au niveau national des décisions et des crédits.

A Saint-Etienne, il est prévu de démolir 200 000 logements en cinq ans, engageant une difficulté bien supérieure du point de vue technique que la simple destruction des

³⁶ Aspect détaillé par Maurice BLANC dans son article "La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ? Comparaison entre la France et l'Allemagne" publié dans lavedesidees.fr

³⁷ Le document "Représentation, légitimités et traductions des démolitions-reconstructions dans les projets de renouvellement urbain de quartiers" de septembre 2008 définit les représentations de la ville "en tant qu'ensemble organisé de formes physiques", mais aussi "en tant que milieu de relations sociales".

immeubles les plus dégradés. La stratégie politique porte aussi sur la construction de logements pour remplacer ceux qui seront démolis. Ils devront répondre aux normes du développement durable et être situés sur d'autres secteurs que les logements d'origine afin de créer de la mixité sociale.

La rénovation, au fil des années, a toujours été liée à la démolition. Afin de lutter contre l'insalubrité, de renouveler l'offre de logements et la mixité sociale, de requalifier les équipements et permettre l'implantation de nouvelles activités, de permettre une meilleure desserte et une bonne fluidité du trafic, la rénovation-démolition a très souvent été la solution de facilité, un phénomène déclenché en urgence, en réaction à un problème grave. Elle relève vraisemblablement de l'idée de faire table rase du passé afin de repartir sur une base saine. Elle semble ainsi propice à l'innovation et à la modernité. La Charte d'Athènes, rédigée par Le Corbusier en 1941, s'inspire de cette idée. Ainsi, du point de vue historique, la rénovation représente une action qui a toujours existé mais qui s'utilise très souvent dans des cas extrêmes. L'absence de valeur mémorielle et/ou de qualité architecturale sur des bâtiments vieillissants, dégradés ou délabrés sont aussi favorables aux opérations de démolition. La rénovation est donc une intervention qui se justifie dans la programmation et le devenir de quartiers anciens ou de friches industrielles.

2.2 L'îlot Gachet, la démolition comme moyen de recomposition urbaine

2.2.1 Le quartier Jacquard, un faubourg en centre-ville

Le réaménagement de l'îlot Gachet s'inscrit dans le plan guide de la ZAC "Jacquard-Gachet". Celui-ci rassemble depuis 2009 les grands aménagements du quartier portant à la fois sur une reprise de l'espace public, sur la construction de nouveaux équipements et sur la réhabilitation de l'habitat existant.

L'attractivité du centre-ville constitue en effet l'un des enjeux majeurs du renouveau stéphanois. La requalification des quartiers centraux, certes destinée à proposer une amélioration sensible de la qualité de vie pour les habitants en place, sert aussi à transformer l'image de la ville et à attirer les populations qui contribueront à son développement.



ZAC Jacquard, projet établi en 2010

Source : © Savignat Architecte Urbaniste – Atelier de Ville et Ville - Tribu - Arcadis.

Le quartier Jacquard a été identifié comme le premier quartier ancien sur lequel l'EPA devait concentrer son intervention. Il comporte en effet d'indéniables atouts pour recréer de la qualité résidentielle en centre-ville, et de ce fait un réel potentiel de revalorisation.

Le programme de la ZAC prévoyait en particulier :

- La requalification de la place Jacquard, « épicentre » du quartier. Les travaux effectués en 2011 ont permis d'en améliorer le fonctionnement (en particulier le fonctionnement du marché qu'elle accueille 3 jours par semaine) et de faire de cette ancienne « place-parking » un véritable lieu convivial.
- La création d'un jardin public au cœur de l'îlot Gachet pour offrir aux habitants actuels et futurs l'espace vert de proximité agréable et calme qui manque au quartier.
- Autour de ce jardin, la construction d'environ 190 logements neufs pouvant être ambitieux sur le plan architectural et environnemental. Ils auront pour objectif de diversifier l'offre de logements et d'apporter une image neuve au quartier. Un tiers environ de ces logements neufs seront des logements sociaux.

Le projet du Jardin Gachet est situé dans un quartier de centre-ville. Au contact immédiat de l'hypercentre, le quartier Jacquard est l'un de ces premiers faubourgs qui se sont développés tout au long du XIX^{ème} siècle en continuité de la ville classique. Aujourd'hui, ce faubourg dispose d'une trame urbaine plutôt lisible, avec des îlots généreux et profonds. A cela il faut ajouter une desserte efficace en transports en commun permise par le passage fréquent des tramways et des bus, par la proximité des gares Carnot et Clapier, et de la ceinture du boulevard urbain (située entre le quartier Jacquard et Montaud). Le quartier dispose encore d'un réel patrimoine bâti³⁸, avec une grande mixité spatiale, architecturale et sociologique. Une diversité des usages est aussi à rajouter aux principales qualités de ce quartier. Ces dernières servent de base dans le projet de renouvellement urbain de la ville de Saint-Etienne.



Secteur d'étude Jacquard

Source : © Savignat Architecte Urbaniste – Atelier de Ville et Ville - Tribu - Arcadis. et travail personnel

Pourtant, l'ensemble des études menées sur le secteur l'atteste, le quartier Jacquard offre l'image d'une zone plutôt vieillie, délaissée et pour partie dégradée. L'état du bâti devient préoccupant par endroit avec des traces ponctuelles d'effondrements en sous-sols, des cœurs d'îlots plutôt négligés et des cours abandonnées à la voiture. Ces aspects sont

³⁸ Ce quartier se situe au niveau de la ZPPAUP Centre Nord (voir la partie 3.1.3 du présent mémoire).

aussi visibles avec le nombre d'activités en déshérence, véritable preuve de ce délaissement. De plus, le tissu urbain du quartier vient doublement buter au nord et à l'ouest contre la voie de chemin de fer et le boulevard urbain. Autant de barrières et de frontières qui installent le plus souvent le quartier en impasse. Il en résulte une situation paradoxale d'un quartier inscrit dans le centre-ville mais perçu comme un "arrière" difficilement accessible et praticable, tant ses limites et ses franges semblent sans qualité, souvent dégradées et peu perméables.

Tout l'enjeu est de renouveler profondément l'attractivité résidentielle, même si elle ne doit pas aller à l'encontre de ce qui fait sa singularité. Jacquard possède une mixité sociale et une diversité. L'habitat, les commerces, les activités, les services et les équipements sont des fonctions complémentaires, ce qui suppose une démarche s'appuyant d'abord sur ce qui existe, sur ces qualités que l'on peut d'ores et déjà voir, et fondant l'identité du quartier.

2.2.2 Le Jardin Gachet, une étape centrale pour le renouvellement du quartier

L'îlot Gachet est un vaste îlot atypique dans la trame urbaine, notamment par sa géométrie et par son emprise. Situé entre le Boulevard Urbain et les rues Benoît Malon et Victor Duchamp, il est en grande partie constitué d'un important tènement public et occupé par de nombreux équipements. Avant tout travaux d'aménagement et de renouvellement, cet îlot disposait d'une grande variété d'équipements :



Secteur de travail : l'îlot Gachet

Source : © Savignat Architecte Urbaniste – Atelier de Ville et Ville - Tribu – Arcadis et travail personnel

- ① Le Gymnase Jean Gachet, disposant d'un terrain de hand et d'un mur d'escalade,
- ② L'Amicale Laïque Chapelon, bâtiment à locaux associatifs,
- ③ L'école de musique Massenet et des locaux de l'Harmonie de Saint-Etienne
- ④ Le Foyer pour personnes âgées les Hortensias
- ⑤ L'école primaire Jacquard,
- ⑥ Un parking public en cœur d'îlot proposant 123 places de stationnement.
- ⑦ Un stade "gris"
- ⑧ Un city-stade.

Ces équipements fonctionnent parfaitement et répondent à de nombreux besoins pour les habitants et à la vie du quartier en général, et au-delà. Une étude menée en 2009 par le bureau ARP sur les besoins fonctionnels et architecturaux de l'Amicale Laïque en a fait une démonstration incontestable.

Situés à proximité de la place Jacquard, ces équipements ont été implantés au fil des années sans réelle recherche de cohérence, il en résulte aujourd'hui un foncier mal utilisé. La disposition des lieux est très consommatrice de terrain, générant beaucoup d'espaces

délaissés ou peu valorisables. Cette disposition ne permettant pas d'engager des opérations de constructions nouvelles, ni de trouver l'espace nécessaire à la création d'un jardin public, la démolition des bâtiments existants semblait la seule option réalisable. Cette approche est d'autant plus logique en observant le quartier : l'îlot Gachet est le seul endroit au cœur du quartier Jacquard où de telles opérations d'aménagement, indispensables au renouvellement urbain, sont envisageables.

Dans ces conditions, l'enjeu posé par l'EPASE est triple :

- conforter la présence des équipements publics, tout en optimisant l'utilisation du foncier (recomposition urbaine),
- créer un véritable jardin public de 6 500 m² environ, véritable poumon vert de ce quartier de centre-ville,
- permettre la réalisation d'opérations de logements neufs, indispensables facteurs de mixité sociale.

Du point de vue environnemental, le quartier présente une végétalisation discrète qui n'a pas été améliorée avec l'aménagement de la place Jacquard, restée très minérale pour accueillir le marché trois jours par semaine. Des végétaux se découvrent encore au cœur des îlots jardins offrant une véritable qualité à l'espace résidentiel. Les aménagements de l'EPASE devaient mettre en valeur ce patrimoine, aujourd'hui fragile et disparate. C'est en confortant ces restes de nature et surtout en favorisant son extension (par démolition et curetages notamment) qu'il est prévu de développer une végétalisation adaptée.



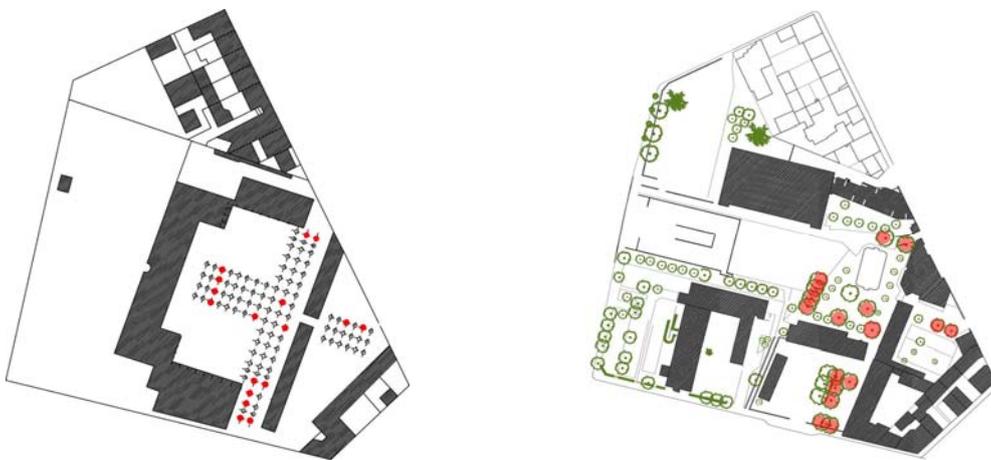
Vue en perspective du Jardin Gachet, projet prévu pour 2018

Source : © Asylum - Atelier de Ville en Ville

C'est par la création du Jardin Gachet que ce quartier pourra retrouver un véritable poumon vert dans cet espace minéral en centre-ville. Le jardin au sein d'un cadre apaisé et paysager, sera un lieu de respiration et de détente, avec tables de pique-nique, espace de repos, aire de jeux pour enfants et terrain de boules. Le jardin public sera d'une géométrie plus régulière et se développera dans la profondeur de l'îlot depuis la rue Benoît Malon jusqu'au nouveau gymnase. Il correspond à une longue traversée piétonne entre le nouveau gymnase et la rue Benoît Malon. De nouveaux logements sont prévus et seront implantés dans un îlot qui se veut ouvert sur le jardin public. La quasi-totalité des logements a une vue sur ce nouveau jardin. Les espaces entourant les futurs logements seront plantés (deux niveaux de stationnement sont prévus en sous-sol) et ces espaces verts résidentiels se conjugueront avec le jardin, en confortant la présence végétale au cœur de l'îlot Gachet. Une allée résidentielle est aménagée à l'arrière de l'îlot et organise l'accès aux immeubles de logements.

Pour le patrimoine, l'îlot accueillait à l'origine le Collège des Jésuites, créé en 1850 par M. Testenoire-Lafayette, haut lieu de formation de l'élite stéphanoise au XIXe et XXe siècle. D'après des écrits relatant l'histoire du Collège St Michel, le bâtiment principal aurait été réquisitionné au cours de la seconde guerre mondiale puis démoli pendant l'après-guerre. L'actuelle Ecole de Musique du quartier Jacquard, selon les recherches effectuées, aurait été partiellement démolie à la même époque. Le rez-de-chaussée de la façade nord du bâtiment et l'ancienne façade est seraient les seuls éléments subsistant du bâtiment d'origine. L'école actuelle avait été classée dans le projet de ZPPAUP Centre Nord en "élément remarquable" pour son intérêt historique et culturel. En effet, il représente à lui seul la dernière trace historique du collège Saint-Michel. Toutefois, différentes études effectuées à partir des documents des Archives Municipales montrent que le bâtiment a été remanié lourdement. Des extensions sont venues s'y greffer rendant sa lecture difficile. Le mur à l'arrière du gymnase reste l'unique élément d'origine. Le bâtiment, actuellement occupé par l'Harmonie de Saint-Etienne et l'Ecole de musique, a finalement été retiré des "éléments remarquables".

Le projet prévoit la démolition de ce bâtiment, mais il tient compte en revanche des différents platanes et autres arbres centenaires éparpillés dans l'îlot, déjà présents lors de l'existence du collège. Leur préservation et leur intégration était une des prérogatives du projet.



Emplacement des différents arbres centenaires lorsque le collège existait encore (en 1900) et en 2004

Source : © Savignat Architecte Urbaniste – Atelier de Ville et Ville - Tribu - Arcadis et travail personnel

Nous sommes en présence d'un îlot atypique, disposant déjà de l'ensemble des équipements propres au bon développement d'un quartier. C'est toutefois en raison de son agencement très consommateur d'espace, peu adapté aux déplacements et aux usages, avec des équipements ne répondant plus aux normes d'aujourd'hui, que cet espace est en souffrance bien que situé au cœur même de la ville. L'EPASE a choisi d'engager une vaste opération de rénovation au service d'une nouvelle recomposition urbaine ; des équipements doivent donc quitter l'îlot afin de permettre la création du jardin destiné à améliorer le cadre de vie des habitants et la création de logements neufs.

2.2.3 Démolir en relocalisant, le cas de l'Amicale Laïque Chapelon

La création d'un jardin public traversant, ouvert sur la rue Benoît Malon, à proximité immédiate de la Place Jacquard, et accessible depuis le boulevard urbain conduisait essentiellement à une stratégie de réorganisation de l'îlot Gachet. Celle-ci repose sur un choix de délocalisation (à l'échelle du quartier) des différents équipements afin de libérer de l'espace au niveau et autour du futur jardin. Avec sa superficie conséquente, il représente le contrepoint végétal à l'aménagement plutôt minéral de la place Jacquard. Sa création permet de compenser la suppression du square qui existait sur la place, avant son nouvel aménagement.

Bien évidemment, les équipements qui ont une emprise peu importante ou un emplacement en accord avec la création du futur jardin ont été maintenus sur site. C'est le cas notamment de l'école primaire Jacquard située rue Victor Duchamp et du foyer pour personnes âgées les Hortensias. L'EPASE indique toutefois dans le plan guide³⁹ propre au quartier Jacquard que dans un objectif de maintien à domicile des personnes âgées et d'accueil dans les institutions de personnes essentiellement dépendantes, le foyer les Hortensias devrait à plus long terme évoluer vers une structure médicalisée. Ainsi, comme les locaux existant n'auront pas un tel potentiel mutable dans l'avenir, la question de leur démolition pourrait être posée, mais à plus long terme.

Les deux équipements les plus consommateurs d'espaces sur cet îlot sont l'Amicale Laïque Chapelon (ainsi que tous ses bâtiments annexes) et le parking Gachet. L'Amicale est construite entièrement en rez-de-chaussée et sa forme très étalée n'est pas adaptée. Le parking quand à lui est organisé sur trois niveaux et n'est que partiellement utilisé. D'autre part, ce parking se situe en cœur d'îlot et rend difficilement accessible le stade gris qui est donc très peu utilisé. Par leur implantation, ces deux équipements représentent de véritables "verrous", rendant quasiment impossible l'accès à l'îlot depuis le boulevard urbain ou la rue Benoît Malon. A ces constats, il faut ajouter les éléments d'analyse et de diagnostics sur l'état des locaux de l'Amicale Laïque, avec l'inadaptation fonctionnelle mis en avant par l'étude d'ARP⁴⁰.

³⁹ "Le «plan guide» est un document de synthèse évolutif regroupant l'ensemble des actions envisagées sur le quartier. Il fixe les grandes orientations, mais s'enrichit de l'approfondissement des réflexions, de la concertation, des évolutions du projet au cours de sa réalisation." définition du plan guide du quartier Jacquard, présent sur le site de l'EPASE (www.epase.fr).

⁴⁰ Cette étude a permis de montrer, en plus d'un état des activités des différents bâtiments de l'Amicale Laïque, ses perspectives d'évolution du point de vue fonctionnel (surfacielle, réponses aux besoins, etc.) et opérationnel (en rapport avec le projet de délocalisation dans les nouveaux locaux situés place Jacquard).

L'Amicale Laïque Chapelon fut inaugurée en 1898, après la cession par le rubanier André Chapelon d'une partie de sa fortune à la Ville de Saint-Étienne pour l'établissement d'un patronage laïc. L'amicale a dès son origine une vocation sociale marquée, touchant chaque habitant sans considération sociale ou religieuse. Les activités et services sont multiples et montrent une multiplicité des usages pour les personnes concernées. Y sont concentrés un centre de loisirs (vacances scolaires), un accueil périscolaire, aide aux devoirs, accompagnement à l'école, des activités sportives et culturelles, un espace associatif de convivialité (« le Cercle ») et d'autres activités.

Son rayon d'influence concerne les quartiers Jacquard, Montaud et Préfecture pour une population d'environ 23 000 personnes, et même au-delà, puisqu'elle concerne aussi des employés travaillant à proximité mais pouvant venir de la périphérie de Saint-Étienne. L'Amicale regroupe 1 100 cotisants (dont 800 enfants et 300 adultes) pour un budget annuel dépassant le million d'euros. Son rôle social et éducatif se traduit notamment vis-à-vis des parents isolés (prise en charge périscolaire) et ménages à revenus modestes (activités de sports et de loisirs à prix modérés). En outre, l'amicale participe à l'animation du quartier en organisant des événements (repas de quartier, fête des bugnes, fête de la musique, fête des voisins...).

L'Amicale est donc un promoteur de lien social et intergénérationnel. La diversité des services et l'ancienneté de l'association font que beaucoup d'adhérents ont eu ou auront un parcours en son sein. Ainsi, chaque classe d'âge peut fréquenter les différentes activités : gymnastique volontaire orientée vers les femmes au foyer, sports pour tous, activités du Cercle intéressant le troisième âge...

Elle dispose de locaux communaux mis à sa disposition par le biais de l'Union Fédérale des Amicales Laïques de Saint-Étienne. Les locaux utilisés par l'Amicale Laïque étaient répartis sur trois sites, celui qui nous intéresse se situe au 11 rue Benoît MALON. Ce site est l'implantation principale de l'amicale et il comprend trois bâtiments distincts :

- Le bâtiment des locaux administratifs avec une grande salle de spectacle et d'activités
- le bâtiment "Le Cercle"
- Une dépendance

Ce site est vieillissant, peu structuré, peu porteur d'image. Il souffre d'une configuration inadaptée aux fonctions d'accueil. Il n'incite pas au nouveau venu dans le quartier à prendre contact pour s'impliquer dans les activités de l'Amicale Laïque.

Selon l'étude d'ARP, l'Amicale Laïque Chapelon occupe des locaux de manière continue et satisfaisante, mais ceux-ci présentent certains dysfonctionnements (gestion des flux, déficits en locaux d'accompagnement, configuration peu fonctionnelle, image peu attractive...). Ces locaux présentent par ailleurs une forte obsolescence et demandent des travaux très conséquents (confort d'usage, accessibilité, normes alimentaires, réglementation thermique...) pour être remis à niveau. Les bâtiments occupés présentent de ce fait un fort potentiel de revalorisation foncière. Les besoins en surface identifiés n'entraînent pas une augmentation forte des surfaces utilisées mais une meilleure répartition. L'étude a ainsi conclu à l'intérêt de reloger entièrement les associations dans des locaux adaptés, conçus pour répondre à leurs besoins ainsi qu'à revaloriser les sites dans le cadre du projet urbain.

C'est en reposant sur ces constatations et sur les objectifs assignés à l'aménagement de cet îlot que la question s'est posée sur la démolition de ces deux équipements et sur leur relocalisation à proximité.

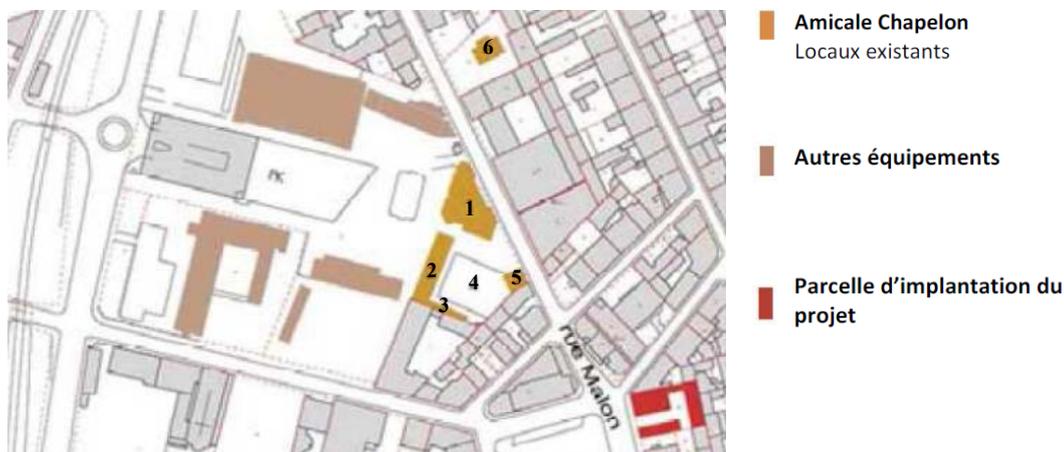
Afin d'ouvrir le futur espace vert sur le reste de la ville et notamment sur la rue Benoît Malon et la place Jacquard, la démolition de l'ancienne Amicale Laïque était une nécessité. Toutefois, il paraissait inconcevable de faire disparaître les usages issus de cette structure, d'autant plus qu'ils persistent depuis 1898.



Article de presse datant du 20 décembre 1956 de la Tribune Progrès.

Source : Archives municipales de Saint-Etienne

Ainsi, la seule solution acceptable était de réintégrer cette structure à proximité immédiate de l'îlot afin d'impacter au minimum les usages existants. Le nouveau bâtiment inauguré en 2014 se situe à présent au niveau de la place Jacquard, à deux pas de son ancien emplacement. Il rassemble ainsi les différentes fonctions de l'Amicale Laïque à l'exception du bâtiment du cercle (n°2 et 3) qui sera démolé puis relocalisé ultérieurement.



Plan de situation des bâtiments de l'Amicale et son nouvel emplacement

Source : Travail personnel

Trois accès principaux au jardin peuvent être aménagés avec cette refonte importante des équipements publics du quartier. Le premier, essentiel mais quelque peu compliqué par le bâti existant, est celui mettant en relation la Place Jacquard et le jardin. L'immeuble moderne en fond de place constitue un masque en avant de l'îlot Gachet et conduit à installer l'entrée du jardin sur la rue Benoît Malon, où un léger évasement de l'espace public dirige et oriente l'accès au jardin. Le deuxième à l'ouest, plus évident, est aménagé depuis un parvis ouvert sur le boulevard urbain, situé en contre-haut, ce parvis offre une vue dominante sur une grande partie du jardin. Des escaliers et une rampe devront être aménagés pour régler cette différence de niveaux. Enfin, le dernier, beaucoup plus discret, est une allée qui conduit, le long de l'école, de la rue Victor Duchamp au jardin. Il s'agit ici de mettre en évidence un accès existant au cœur d'îlot, aujourd'hui difficilement lisible et peu engageant.



L'îlot Gachet, avant tout aménagement, 2007



L'îlot Gachet, projet d'aménagement pour 2017

Source : © Savignat Architecte Urbaniste – Atelier de Ville et Ville - Tribu - Arcadis

On retrouve dans la relocalisation de cette structure plusieurs enjeux qui ne sont pas permis par la réhabilitation. L'objectif principal étant la réorganisation de l'îlot, la démolition semble inévitable surtout pour un quartier en centre-ville. La construction d'un bâtiment neuf exemplaire pour ce site majeur doit participer pleinement au processus de revalorisation engagé. Sa localisation sur la place Jacquard requalifiée a permis d'animer le cœur du quartier. Ainsi, pour améliorer la qualité de vie et proposer des espaces adaptés et design aux habitants, la relocalisation semble la meilleure méthode afin de conserver des usages quotidiens et proposer une meilleure fonctionnalité.

Toutefois, même si les équipements peuvent être réinstallés à proximité, la délocalisation induit plusieurs problèmes en défaveur du patrimoine :

- Bien que la fonction des bâtiments démolis perdure, la mémoire que représente le bâtiment pour les habitants du quartier peut disparaître.

Pour la nouvelle Amicale Laïque, la construction du bâtiment neuf se fait en lieu et place de l'ancienne école Jacquard, sur une parcelle d'environ 700 m² d'emprise au sol et permettant de réaliser sur trois niveaux principaux plus de 1 400 m² de SHON. L'installation de l'Amicale sur la place Jacquard, au cœur même du quartier, apporte une signification symbolique tout en permettant de faire participer cette structure au renouvellement et à la redynamisation de la place. Une intervention des enfants de l'Amicale Laïque Chapelon est prévue afin d'imaginer des sculptures d'animaux en bois, qui prendront place dans le futur jardin. Ainsi l'équipement, même absent de l'îlot, conserve une certaine jouissance de l'espace, accentuée par sa forte proximité.

- La délocalisation des structures induit aussi une délocalisation des usages.

Heureusement, suite à l'aménagement de la place Jacquard en 2011, un espace suffisamment grand situé à moins de 200 m de l'ancienne Amicale Laïque Chapelon a pu être mobilisé, induisant un changement des usages quasi nul. Mais, notamment dans un quartier en centre-ville, trouver un emplacement propice est plutôt rare, ou alors la démolition d'un autre bâtiment doit à nouveau être réalisée engendrant de nouvelles problématiques de relocalisation, d'usage et de mémoire. Pour le cas de l'Amicale, le nouveau bâtiment a été construit en lieu et place de l'ancienne école Jacquard, celle-ci a donc dû être relocalisée au préalable.

- Enfin, il reste la perte architecturale et historique.

Cette perte est toujours engagée dès qu'une démolition est prévue. Les bâtiments de l'Amicale Laïque ne représentaient pas une réelle valeur architecturale et historique ; c'est davantage la fréquentation et l'usage de ces activités qui avaient une grande valeur. Ces locaux avaient été investis par l'association en 1928. Nous remarquons une architecture particulière pour le bâtiment principal de l'Amicale qui en faisait tout de même une figure emblématique du quartier :



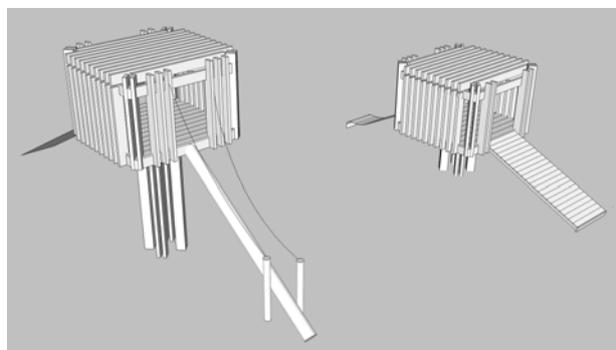
Photographie du bâtiment principal de l'Amicale Laïque Chapelon

Source : Photo personnelle

L'exemple de l'Amicale Laïque Chapelon montre tout l'intérêt de la rénovation. Dans un contexte de centre-ville, où l'espace disponible manque et où l'organisation des bâtiments ne permet pas une utilisation optimale de l'espace et des équipements, une opération de rénovation semble l'unique solution viable, même si elle engage, dans notre cas, la démolition de plusieurs bâtiments existants pour leur relocalisation à proximité. Ce déplacement d'équipements permet de libérer du foncier, favorisant ainsi la création d'espaces ou de nouveaux équipements innovants. A la place de l'Amicale, le futur Jardin Gachet pourra s'étendre et s'ouvrir vers la rue Benoît Malon, et donc vers la Place Jacquard. La démolition aura ainsi permis la création d'un espace vert en plein centre-ville, rassemblant des aires de jeu pour enfants ainsi que du mobilier innovant et design. On retrouve déjà des "animali domesticki"⁴¹ dans d'autres espaces publics stéphanois, pour le jardin, il est prévu des animaux créés à partir de l'imagination des enfants⁴² ainsi que des cabanes de jeu designées spécialement pour cet espace récréatif.



"Animali domesticki", Place Carnot à Saint-Etienne
Source : Photo personnelle



Perspectives des cabanes de jeu du futur Jardin Gachet
Source : © Atelier de Ville en Ville

2.2.4 Démolir pour recréer, le cas du Gymnase Jean Gachet

En plus de relocaliser tout en préservant les usages, un autre objectif s'est porté sur l'amélioration et l'accessibilité des équipements existants. La démolition de l'ancien Gymnase Jean Gachet d'une surface d'environ 1 800 m² est prévue afin de permettre la création d'un nouvel équipement plus imposant. Implanté à quelques mètres de son prédécesseur, il intègre ainsi un emplacement stratégique à l'ouest de l'îlot, le long du boulevard urbain. Il accueillera les fonctions déjà existantes de l'ancien bâtiment tout en les adaptant aux normes et aux pratiques actuelles. Il regroupera une salle de sports collectifs type C, avec des gradins d'une capacité de 500 places, un équipement d'escalade, pour une surface utile d'environ 2 300 m². Il sera aussi ouvert par de larges baies vitrées sur le futur jardin public. Le mur d'escalade de niveau national sera aménagé dans le hall et bénéficiera de toute la hauteur libre de l'équipement (environ 15 m). Un aménagement qui sera innovant car il disposera d'une partie de blocs mobiles permettant d'ajouter du dévers, rendant ainsi le mur accessible à tous les niveaux de pratique grâce à différents niveaux de difficultés.

⁴¹ Animali Domesticki© est une famille de figurines à la frontière de l'art et du design créée par le designer Jean Sébastien Poncet. Basés sur une construction élémentaire, des profilés carrés, normés, dessinent par un jeu mathématique de découpes, d'angles et d'assemblages des archétypes animaliers : biche, vache, cerf, etc.

⁴² Les articles parus dans La Tribune le Progrès du 21/05/2015 et du 30/04/2015 présentent la création des "cinq animaux fantasmagoriques" du futur Jardin Gachet.

Au départ, il devait contenir, en plus des activités sportives, un parking public sur trois niveaux (dont deux en aérien et un seul enterré) devant compenser la disparition du parking en cœur d'îlot. Le regroupement de ces deux équipements publics dans une même construction devait permettre de mutualiser et d'optimiser le foncier. En incérant le stationnement dans le bâtiment, le projet permettait de limiter l'imperméabilisation des sols. Toutefois pour des raisons de rentabilité financière et dans l'objectif d'investir dans un mur d'escalade de niveau national de 15 m de hauteur, le parking a été ventilé sur des secteurs voisins, notamment sur le parking du Clapier situé plus au sud, le long du Boulevard Urbain⁴³. L'impact sur les usages est resté faible car la majorité des usagers se servait de ce parking pour rejoindre le centre-ville (ce que le parking du Clapier permet également). Une vingtaine de places de stationnement a également pu être créée au niveau du parking des Hortensias (sur un espace délaissé), et le long du Boulevard Urbain.

Entre le centre ville et le boulevard, le nouveau gymnase s'inscrit dans un projet global de requalification urbaine dont le point central est le futur jardin public en cœur d'îlot. Cet espace doit être fédérateur. Il permet dans un second temps de développer le lien entre l'existant et les nouveaux programmes.

Dans ce contexte le gymnase s'installe selon les principes du projet de ZAC le long du boulevard en proposant un dispositif de limite approprié au piéton et à la voiture. Le bâtiment est mis à distance par une grille et un petit jardin qui offrent une transition entre la rue et l'équipement. Ce dispositif simple avec muret, jardin, ouvertures et transparence, installe le projet dans la logique du parc urbain. Pour lier le gymnase avec l'espace végétal du jardin Gachet, l'équipe LINK Architectes, qui travaille sur cet équipement, a imaginé une façade en résine métallique avec de grandes baies vitrées. Le hall d'entrée, positionné au niveau du boulevard urbain, est en continuité du parvis public créé en terrasse sur le nouveau jardin. Une grande baie vitrée émerge de la façade côté jardin. A l'extérieur, la clôture s'interrompt pour ménager un "parvis" ouvert sur le boulevard. Cet espace très cadré devient ainsi un seuil de l'équipement, mais également du parc, en devenant l'entrée Ouest. Cette entrée permet de longer le Gymnase pour enfin descendre doucement vers l'intérieur de l'îlot.



Projet du nouveau Gymnase Jean Gachet, projet pour 2016
 Source : © LiNk Architectes – Dutreuil Ferret Architectes

⁴³ L'article de "Zoomdici.fr" parut le 18 juin 2015 détaille cette répartition des stationnements, ainsi que l'inquiétude des habitants vis à vis de la diminution du nombre de places disponibles.

Le nouveau gymnase à l'architecture moderne et innovante montre toute la volonté de marquer les esprits, avec le renouvellement urbain du quartier. Lors de l'étude de faisabilité, deux scénarios avaient été énoncés, l'un prévoyant la démolition de l'ancien gymnase, et l'autre privilégiant sa réhabilitation et son agrandissement. Le second n'a pas été retenu, essentiellement pour des raisons de composition urbaine. L'emplacement de l'ancien gymnase obligeait les logements à se situer, en partie, le long du boulevard urbain et sans visibilité sur le parc. Cette configuration engendrait des nuisances ainsi qu'une plus difficile démarche marketing pour la vente future des logements. L'enjeu essentiel du quartier était axé sur son attractivité. Concernant l'équipement lui-même, une forte demande avait été formulée au sujet d'un mur d'escalade de niveau national permettant des événements de compétitions. Le département de la Loire possède très peu de murs d'escalade alors que la pratique est déjà très développée. L'ancien gymnase construit en 1967 ne présentait pas les mêmes normes qu'aujourd'hui (concernant la dimension des terrains notamment) et ne permettait pas de répondre aux attentes.

Le nouveau gymnase, dans cette logique, complète et renouvelle l'offre en matière de loisirs et d'activités sportives, et constitue physiquement la limite ouest de ce grand îlot atypique bordé par le boulevard. Celui-ci est devenu un élément majeur de la structure urbaine, non seulement dans une logique de déplacements, mais également de construction du paysage et de l'identité de la ville. La requalification de cette voie engagée depuis une décennie accorde une large place au traitement paysagé. Cette situation interroge le projet dans son rôle de limite et de seuil entre la voie urbaine et le jardin, mais aussi en terme de représentations, d'accents et de "vitrine", depuis cet espace public.

Afin de permettre la création d'un gymnase plus moderne, imposant et répondant à de plus grandes ambitions pour la ville de Saint-Etienne, la démolition de l'ancien gymnase a été engagée. Mais cette nécessité n'est pas la seule raison ; en effet, cette démolition ainsi que celle prévue dans un second temps de l'école de musique (bâtiment accolé à l'ancien gymnase) permettra, en plus d'élargir l'emprise du jardin, l'implantation de 190 logements neufs. Afin de diversifier l'offre de logements et d'apporter une image neuve au quartier, le projet prévoit des bâtiments ambitieux sur le plan architectural et environnemental. Environ un tiers de ces logements neufs sera des logements sociaux. Ce programme de logements sera donc ouvert sur le jardin et protégés des nuisances du boulevard urbain par le gymnase. Il doit s'implanter au niveau de l'ancien gymnase et de l'école de musique, celle-ci devra donc être relocalisé à proximité, de la même manière que l'Amicale Laïque Chapelon.



Perspective du Jardin Gachet, du nouveau gymnase et des logements neufs, projet pour 2018
Source : © Asylum - Atelier de Ville en Ville

La création du nouveau gymnase et du jardin au niveau de l'îlot Gachet est une image forte pour le quartier. C'est un projet ambitieux permettant à la fois d'offrir un lieu récréatif pour la population, de proposer une offre nouvelle en matière de loisirs et d'activités sportives, et d'implanter des logements neufs participant à une diversification de l'offre existante. La rénovation, la démolition et la délocalisation de certains équipements ont permis de créer un projet innovant visant à donner un nouveau souffle au quartier. Concernant l'aspect patrimonial, il est au final très absent de cette démarche, les bâtiments présents dans l'îlot ne présentant pas de qualités architecturales particulières... Toutefois, il y apparaît un usage constant ainsi qu'un objectif mémoriel fort, surtout vis-à-vis de l'Amicale Laïque Chapelon. Le projet a tout de même pris en compte, préservé et intégré des arbres centenaires, éparpillés dans l'îlot et seuls marqueurs restant de l'ancien Collège des Jésuites.

2.3 La cité du design : un symbole de renouveau au prix d'une perte patrimoniale

2.3.1 Un projet et un enjeu politique

La Cité du Design est au cœur du projet « Saint-Étienne Métropole Design ». Il constitue pour l'époque un projet urbain et architectural de grande envergure et à « l'élément fédérateur des ambitions culturelles et économiques de l'agglomération, qui souhaite être identifiée comme la métropole française du design »⁴⁴.

A l'aube où Saint-Etienne souhaitait améliorer son image, le projet de la cité du Design représentait une grande "force motrice"⁴⁵. Le projet était ainsi destiné à constituer une vitrine du renouvellement urbain dont la visibilité serait portée sur l'amélioration de l'image de Saint-Etienne, encore considérée comme une « ville noire » dans les années 2000. Les pouvoirs publics locaux ont proclamé Saint-Etienne comme le « berceau du design industriel ». Pour appuyer leur discours et leur action, la municipalité a effectué une plongée dans l'histoire de la ville. Cette démarche avait pour but de légitimer l'action des pouvoirs publics, notamment grâce à la construction de la Cité du Design. Elle a commencé par l'étude des différents corps de métiers comme les passementiers, armuriers, fabricants de cycles qui ont pu être qualifiés de pionniers du design industriel. Ce classement s'explique par leur présence dans l'histoire économique de la région. Ces métiers font partie de l'histoire de Saint-Etienne étant donné qu'ils ont toujours favorisé un dialogue entre l'art et l'industrie. Le projet de la Cité du Design a donc été légitimé en étant le continuum d'une tradition séculaire de savoir-faire, de qualification, d'esprit de créativité et d'inventivité.

Cette histoire locale du design est encore plus légitimée par l'existence de deux lieux symboliques : la Manufacture d'Armes et le Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne. La ville les présente comme des endroits où la notion moderne de design est apparue. Le musée a été créé au milieu du XIXe siècle et est considéré comme un lieu où la notion du design s'est construite telle qu'on la connaît aujourd'hui⁴⁶. La Manufacture d'Armes de Saint-Étienne entretiendrait également des liens avec cette activité, c'est ce qui en ferait un haut-lieu du design. L'industrie d'armement y aurait engagé une recherche de l'esthétique, des formes nouvelles mais aussi une organisation plus poussée de la production. Ce lien entre rationalisation de la production industrielle et considération plus importante pour l'aspect visuel (exprimé au cœur du Musée d'Art et d'Industrie), a permis de faire de la Manufacture un grand symbole du passé « design » de Saint-Étienne.

Enfin, la Biennale du Design, dont la première édition date de 1998, est le dernier événement instituant la ville comme capitale française du design. Avec son projet d'avenir

⁴⁴ Comme le précise Thomas Zanetti dans son article "La Manufacture d'Armes de Saint-Etienne : un conflit mémoriel", l'expression de ce vœu est formulé par la commune dans les plaquettes de présentation du projet de la Cité ainsi que dans divers documents publiés portant sur la politique de l'instance intercommunale, au cours de des années 2004 et 2005.

⁴⁵ C'est la vision donnée par la ville de Saint-Etienne vis à vis de la Cité du Design dans la synthèse du rapport d'activité de 2010 à 2014.

⁴⁶ La notion de design correspond aujourd'hui à la rencontre entre productions artistiques et techniques, en conjuguant le souci du beau et la recherche de l'utilité à des fins d'efficacité économique et industrielle.

axé sur cette notion moderne, c'est fort logiquement que Saint-Étienne doit s'appuyer sur son histoire industrielle, sur les savoir-faire traditionnels de ses ouvriers et artisans, et sur l'appréhension d'une continuité historique entre le design moderne et les particularités des activités stéphanoises anciennes. Le passé constitue ainsi une ressource pour un présent en quête d'images locales spécifiques. La mémoire technique est réemployée pour réagir aux impératifs du présent et faire face à l'incertitude liée au devenir de la ville et des quartiers, devenant ainsi une base solide afin de supporter de nouveaux enjeux (comme le design) propre au développement de l'agglomération au travers d'aménagements et de projets futurs.

L'implantation de la Cité du Design au niveau de la Manufacture d'Armes est donc un véritable emblème propre à la mutation urbaine de la ville. L'arrivée de cet outil de développement économique intégrant une stratégie d'avenir est, avec l'événement de la biennale, un des instruments favorisant le « rayonnement » culturel de la ville et son redressement économique. Plus qu'un simple projet artistique ou intellectuel mettant en valeur le nouveau côté design de Saint-Etienne, il correspond à une plateforme d'observation, de création, d'enseignement, de formation et de recherche au travers du thème du design. Elle connecte et rassemble autour de la recherche, des projets de développement économique, des projets du territoire, ainsi que des événements à forte notoriété (dont celui de la Biennale Internationale Design qu'elle organise de manière indépendante depuis 2006). En plus, la Cité du Design et l'École Supérieure d'Art et Design de Saint Étienne se rejoignent dans cette même structure afin de répondre à un objectif commun correspondant au développement de la recherche et de l'innovation par la création. La Cité du design se différencie des autres institutions françaises du design en renforçant un axe fort et fédérateur, qui peut être défini par le triptyque suivant : le design, les mutations sociales et les dynamiques économiques.

En 2004, la Cité du design fut l'objet d'un concours international gagné par Finn Geipel. Prévue puis construite sur la friche militaire de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, la Cité du design se trouve à sa place dans ce lieu patrimonial voué à l'art et à l'industrie. Il trouve son origine dans ce passé industriel qui mêle étroitement art, production et diffusion. Ce projet architectural est donc une projection matérielle de la nouvelle identité de l'agglomération, une véritable empreinte de modernité. En tant que principale représentation du changement d'image de la ville et de la continuité historique de l'activité design sur le même lieu, il aspire à l'iconicité. On peut dire que les pouvoirs publics, au premier rang desquels on trouve la communauté d'agglomérations, ont fait le pari à l'époque que la Cité du Design représenterait un jour le symbole du patrimoine stéphanois du XXI^e siècle, puisque cette réalisation doit être le témoignage d'une culture collective appropriée par l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit donc de créer un symbole patrimonial qui pourra témoigner, de façon pérenne, de l'innovation design de Saint-Etienne et non plus de son côté industriel en déclin et créateur de pollutions multiples.

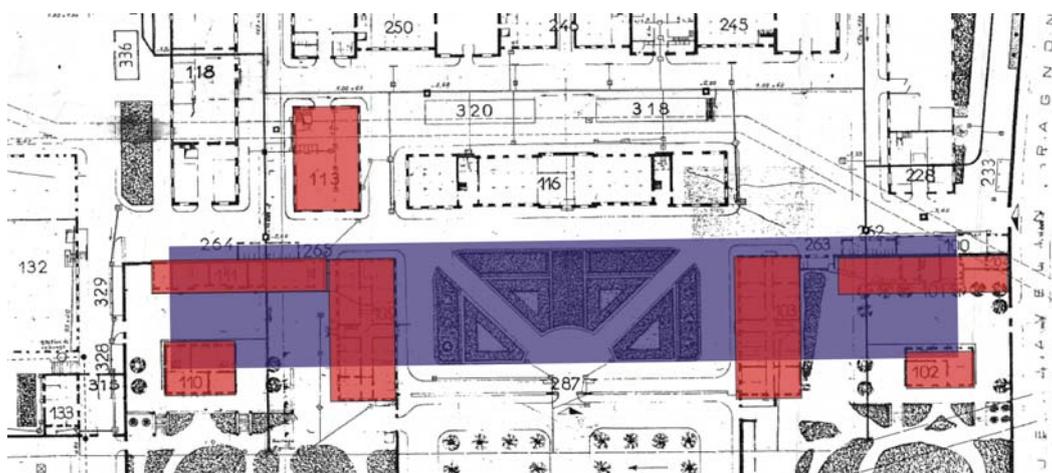
Le projet architectural de la Cité du Design, réalisé par l'agence LIN, a consisté en la construction d'une platine⁴⁷ aux dimensions imposantes. Le pari, que s'est donc vu proposer

⁴⁷ La platine correspond au lieu d'enseignement supérieur, de recherche, d'expérimentation, de colloques et d'expositions voulut par le projet de Cité du Design. (www.citedudesign.com) Il s'agit donc d'un bâtiment emblématique "conçu pour intégrer un ensemble de techniques énergétiques et climatiques innovante" (www.agglo-st-etienne.fr)

le lauréat du concours, est celui de l'instauration d'un dialogue architectural entre les bâtiments de la manufacture présents sur le site et ceux de la future Cité du Design, dans le cadre d'une symbiose imposée, avec une importante répercussion de la nouvelle construction sur le patrimoine bâti ancien. La priorité est surtout basée sur la composition d'un ouvrage représentatif de la nouvelle modernité stéphanoise, étendard du retournement d'image d'une ville qui ambitionne de devenir une des capitales mondiales du design. En s'installant sur le site de la Manufacture, le marquage de l'espace par la modernité architecturale doit donner à voir la monumentale matérialisation du projet d'avenir, la Cité étant le lieu le plus visible pour la diffusion d'une culture Design.

2.3.2 La Cité du design, un projet novateur au sein d'un conflit mémoriel

C'est à partir de juillet 2004 que la Manufacture d'Armes de Saint-Étienne a été au cœur d'un vaste conflit mémoriel. Sa "réhabilitation" en équipement culturel et économique a donné naissance à une vive polémique autour de la question de la patrimonialisation de l'ensemble bâti. C'est cette question de la protection du patrimoine bâti qui a été le premier obstacle concret au projet de la Cité du Design. À la fois porteur de ressources légitimes pour l'action publique (comme nous l'avons vu dans la partie précédente : voir le 2.3.1) et de références identitaires pour une partie de la population locale, le devenir de la Manufacture d'Armes est devenu l'objet de luttes d'appropriation, de qualification et de valorisation spatiale entre les collectivités locales et plusieurs associations de défense du patrimoine. Cet exemple de la ville de Saint-Etienne permet de définir le rapport de force qui intervient au sein de la société locale concernant le devenir des espaces hérités de l'industrie. Pour le cas de la Manufacture, il se traduit au moyen d'une "instrumentalisation mémorielle" et conduit à l'avènement de "mémoires orphelines de patrimoine"⁴⁸. Ainsi la commune s'est servie de l'image que véhiculait la Manufacture afin de lancer cette nouvelle image du design stéphanois. Pour autant le projet, bien qu'implanté au niveau de cet ensemble patrimonial, ne permettait pas sa préservation mais plutôt sa disparition au profit d'un nouveau patrimoine plus propice aux enjeux politiques et économique de dynamisme.



Emprise du bâtiment de la platine (en violet) par rapport aux bâtiments existants

Source : Archives municipales de Saint Etienne et travail personnel

⁴⁸ Ce rapport de force entre mémoire et design est détaillé dans "La Manufacture d'Armes de Saint-Etienne : un conflit mémoriel" écrit par Thomas Zanetti.

La construction de la platine nécessitait la destruction de deux bâtiments considérés comme importants pour les associations de sauvegarde du patrimoine⁴⁹. Le projet de Finn Geipel, ambitieux au niveau environnemental, alliant passé et modernité a provoqué cette polémique patrimoniale, alors même que, du point de vue de la ville de Saint-Etienne, la Cité du design devait être édifée sur ce site, tant au niveau urbain que symbolique. Ce projet soulève indéniablement la question de la relation entre passé et modernité, et donc entre patrimoine et design. La présence de ces deux notions sur un même site conduit à un véritable dilemme qui s'explique surtout par une cohabitation peu probable de ces deux facettes, notamment si sur ce site l'implantation du design conduit à la disparition du patrimoine. La conservation du passé s'oppose à la création architecturale contemporaine dans un contexte de renouvellement urbain. Le projet architectural de la Cité du design permet ainsi d'aborder l'enjeu mémoriel présent pour toute opération d'aménagement. C'est juste après l'approbation du projet de Finn Geipel que le Ministère de la Culture a classé le site sur l'inventaire général des monuments historiques. Cette protection du patrimoine est donc intervenue trop tard pour empêcher la destruction des bâtiments, mais il fut un frein à la liberté initiale du projet.

La faible prise en compte du patrimoine existant a été la cause de ce conflit. Lors de la phase d'écriture du cahier des charges, bien en amont de la présentation du projet lauréat en juillet 2004, il n'a pas été prévu de mesures de conservation du site. La future Cité devait être implantée obligatoirement à un endroit précis correspondant à la cour d'honneur. Cette faible prise en compte de la dimension patrimoniale s'explique en parti par la connaissance limitée du site et l'absence de consultation des experts locaux du patrimoine lors de la rédaction du cahier des charges. Par la suite, la composition même du jury qui devait retenir le lauréat du concours d'architecture représente un autre aspect de cette non prise en compte. En effet, aucun spécialiste de l'histoire stéphanoise n'était présent ce qui n'a pas permis de jouer en faveur des architectes ayant présentés un projet portant un plus grand intérêt des traces matérielles et mémorielles présentes sur le site de la Manufacture.

Avec l'annonce du lauréat du concours, les associations pour la défense du patrimoine ont entrepris un combat afin d'éviter les atteintes portées à la Manufacture, par le biais de nombreux moyens⁵⁰ ; elles ont :

- Proposé une alternative au projet retenu avec notamment une autre implantation permettant la sauvegarde des bâtiments menacés.
- Informé rapidement la population stéphanoise des dangers qu'encourait la Manufacture, dans l'objectif de susciter une réaction populaire.
- Réalisé un important travail de recherche visant à établir une meilleure connaissance du passé du site industriel et à démontrer la grande valeur historique du patrimoine existant.
- Pour finir, le dernier moyen d'opposition a consisté en la demande de classement en urgence du site.

⁴⁹ Les deux ouvrages à démolir pour l'implantation du projet correspondaient aux maisons de direction et à des bâtiments administratifs. Ces deux ensembles représentaient une partie importante de la manufacture, celle qui représentait le pouvoir.

⁵⁰ Moyens étant à la fois démocratiques, juridiques et intellectuelles

Les associations stéphanoises, irritées d'avoir été mises à l'écart de la phase de conception de la Cité, ont donc initié un débat polémique par la production d'un contre-discours patrimonial, et ont ainsi provoqué un conflit mémoriel pour faire évoluer le projet lauréat vers un plus grand respect de l'histoire du site.

2.3.3 Un compromis entre design et patrimoine, construction d'un symbole à l'innovation amoindri et au patrimoine biaisé

Pour empêcher la disparition patrimoniale que prévoit le projet de la Cité du Design, les associations vont engager une démarche de classement en urgence de l'ensemble du site industriel. Elles vont ainsi écrire au Préfet de la région Rhône-Alpes pour demander la saisine de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), afin que cette dernière se prononce sur l'éventualité d'une protection de la Manufacture. Cette commission, bien que n'ayant pas de pouvoir décisionnel, peut tout de même apporter un avis consultatif qui est très souvent suivi. De plus, avec un rapport de forces qui atteint son paroxysme, cette décision pouvait devenir une issue législative décisive au conflit patrimonial. Le dossier de la Manufacture d'Armes de Saint-Étienne va finalement être soumis à la CRPS en Juin 2005 et va se prononcer, avec une courte majorité, en faveur de l'inscription du site de la Manufacture, à l'exception des bâtiments dont la démolition était prévue. De la même manière la cour d'honneur, lieu d'implantation de la Cité du Design, est elle aussi exclue de la mesure qui consacre la mise en patrimoine. La délibération de la commission s'apparente donc à un classement fait en fonction du projet, et l'on peut assimiler cette décision à la volonté des élus locaux d'imposer une sélection mémorielle spécifique.

Avec le classement en périmètre de protection de l'ensemble industriel à l'exception des bâtiments situés dans l'emprise de la Cité du Design, la décision de la CRPS s'est portée en faveur du projet. Cependant, le choix de faire disparaître une partie de la Manufacture entraîne inexorablement une perte de la cohésion de l'ensemble architectural. La symbolique du lieu et son marquage social ont été effacés, parce que les bâtiments démolis correspondaient à la partie noble de la manufacture, celle qui représente le pouvoir. C'est avec cette mise en patrimoine partielle que ce site emblématique de l'histoire industrielle stéphanoise est mis à mal, notamment concernant la mémoire ouvrière et sociale⁵¹. Un attachement de la population pour la Manufacture a pu être prouvé durant cette année de conflit (notamment avec les plusieurs lettres envoyées au Maire de l'époque et au nombre de signataires pour la pétition visant à empêcher la démolition).

Tout cela montre bien le lien affectif reliant le passé ouvrier de la ville avec la population de Saint-Etienne. La Manufacture représente un lieu capital dans l'histoire industrielle stéphanoise et c'est suite à cet événement que la commune a dû repenser l'évolution de la ville, plus ancrée dans la réhabilitation de l'existant que dans la rénovation. La patrimonialisation d'une partie de la Manufacture montre un processus mêlant à la fois des intentions idéologiques et une nécessité de redynamiser économiquement un territoire.

⁵¹ Comme le précise Thomas Zanetti dans son article "La Manufacture d'Armes de Saint-Etienne : un conflit mémoriel" : "On observe en effet un attachement des salariés de la Manufacture à leur ancien lieu de travail et une persistance de la mémoire ouvrière dans un espace industriel qui, du fait de sa situation géographique, de la réputation de ses productions, de la longévité de son histoire et du nombre important de stéphanois qui y ont travaillé, occupe une place prépondérante dans l'histoire ouvrière de la ville."

Pourtant, c'est au travers de la mémoire que l'action publique peut légitimer son action et par la suite garantir la réussite du développement de l'ensemble de l'agglomération. La mémoire représente un enjeu fondamental du renouvellement urbain, et pour cet espace, la cohabitation de bâtiments patrimoniaux avec un bâtiment emblématique du design a créé une complexité particulière.

C'est avec la démolition des bâtiments en juin 2005 que le conflit, qui aura duré environ un an, va se clore. Celui-ci aura finalement permis une sélection mémorielle spécifique au niveau de la Manufacture d'Armes. Même si la cité du design a pu être construite, le reste de la manufacture a fait l'objet d'une protection patrimoniale obligeant les futurs aménagements à respecter les formes et l'architecture de ce monument, obligeant donc les aménageurs à faire de la réhabilitation.

En plus, de nombreuses contraintes ont pu être appliquées sur la réalisation de la cité du Design. Par exemple, les murs des jardins donnant sur la rue ont dû être conservés, ce qui constitua une entrave à l'idée d'ouverture associée au projet. C'est face à cette meilleure prise en compte du passé que seule une faible part du projet a été accordée à l'innovation et à l'adaptation du site, enjeu qui représentait le but le plus ambitieux du projet. Une contradiction est flagrante entre les objectifs du projet choisis et sa réalisation pratique qui n'est en fait qu'une demi-réalisation. Le fait d'instaurer autant de contraintes empêche de repenser l'utilisation d'un site industriel comme il avait été prévu au départ, mettant plus ou moins fin à l'initiative de l'innovation. Il ne s'agissait pas de choisir entre conserver et détruire, mais plutôt de trouver une alternative. Cet aménagement en a pourtant montré les limites...

Malgré une prise de conscience de l'importance patrimoniale des sites industriels, cet intérêt n'a pas toujours prévalu, comme le montre l'exemple de la Cité du design. De nombreux sites, après l'arrêt de leurs activités ont disparu, victimes d'une image souvent négative. Les friches industrielles sont généralement perçues comme les traces d'un échec économique ou sociétal dont il faut effacer les traces, un paysage abandonné et pollué, rarement construit avec une recherche esthétique fait pour durer. En somme, l'idée significative est de dire, au travers de leur effacement et leur destruction, que la page est tournée et qu'il faut construire un autre avenir. L'action publique urbaine contemporaine a tout de même permis à la Manufacture d'Armes de Saint-Étienne de devenir un espace à fort enjeu et à forte cohabitation mémorielle. La mise en tension de mémoires portées par les associations a conduit à un processus de mise en patrimoine. Celui-ci, en tant que mécanisme social et politique de construction mémorielle, a eu pour conséquence d'officialiser un passé qui devait se plier aux exigences d'innovations du présent. Une sélection de l'héritage à conserver et à transmettre a été établie, en l'inscrivant dans une continuité historique jugée valorisante.

Heureusement, l'objectif symbolique de cette construction a persisté. En octobre 2013, le gouvernement français a nommé la Cité du design comme « pôle de référence nationale » pour l'accompagnement des entreprises, des pôles et clusters, et « centre de ressources et de professionnalisation » des acteurs territoriaux. Aujourd'hui la cité est devenue un symbole de renouveau à l'échelle internationale, étant certes un point central à la Biennale du Design, mais aussi un atout qui fut déterminant pour la désignation de Saint-Étienne, le 22 novembre 2010, comme "ville Unesco de design du réseau des villes

créatives".

Même si la création de la Cité du Design de Saint-Etienne date de presque 10 ans, elle reste un exemple flagrant du dilemme entre patrimonialisation et design. Pour marquer les esprits et rompre avec son ancienne image, la ville a choisi de sacrifier une partie du patrimoine de la Manufacture d'Armes afin de créer un nouvel héritage aux générations futures, un patrimoine à l'image d'une ville innovante et design. Toutefois, en excluant l'enjeu patrimonial et mémoriel, le projet s'est retrouvé en difficulté et il en a résulté une innovation et un symbole de design restreint. En cherchant finalement à équilibrer le projet entre design et patrimoine, l'innovation a été atténuée et la démolition des bâtiments historiques a fait disparaître une partie de la mémoire du site.

2.4 Conclusion

Que ce soit au sein d'une friche industrielle ou en plein centre ville, les opérations de rénovation servent avant tout à l'édification de la nouvelle image design stéphanoise. Tandis que le projet de l'îlot Gachet tend à nous montrer l'objectif de restaurer une attractivité grâce à une restructuration des espaces et la création de nouveaux équipements modernes, le projet de la Cité du Design s'appuie en revanche sur la volonté de faire rayonner le design stéphanois à grande échelle, en s'implantant symboliquement sur un des sites les plus emblématiques de l'histoire industrielle de Saint-Etienne.

La rénovation, au service de la modernité et de l'innovation, va même jusqu'à provoquer la disparition d'une partie du patrimoine et de la valeur mémorielle du site de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne. Nous avons, avec l'exemple de la Cité du Design, un cas qui tend à montrer que le patrimoine et le design ne peuvent cohabiter sur un même projet de rénovation. Pourtant l'enjeu semblait justifié, après avoir réfléchi et situé les origines du design au sein de l'industrie stéphanoise, son implantation sur ce site paraissait être un principe logique et exemplaire. C'est finalement la trop faible prise en compte de ce patrimoine qui aura conduit à un appauvrissement des deux notions visant au redynamisme de la ville.

Etant donné la faible présence de traces historiques au niveau de l'îlot Gachet, le projet de réorganisation par démolition/reconstruction prenait tout son sens, laissant libre cours à un projet innovant "d'un jardin dans la ville". La véritable difficulté a surtout porté sur la sélection des équipements à délocaliser et à la nécessité de préserver les usages existants.

La démolition et la rénovation sont au service du renouveau et du design. Ce type d'opérations devient un réel handicap dans des secteurs où le patrimoine et la mémoire habitante sont importants, car cela impose une justification et une argumentation de poids de la part de l'aménageur. Face à un site où le patrimoine est prédominant, comme c'est le cas de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, il est essentiel de laisser l'approche patrimoniale prendre le pas sur la modernité. La rénovation oblige à faire un choix déterminant entre passé et avenir, entre patrimoine et design.

3 Réhabilitation et restauration, persistance des symboles et vie nouvelle

Les opérations pouvant rendre pérenne le patrimoine sont la restauration et la réhabilitation. Bien que le premier impose une préservation à l'identique permettant essentiellement un usage touristique et mémoriel d'un site ou d'un bâtiment historique, la réhabilitation permet en plus un réel usage du bâtiment patrimonial, pouvant changer sa destination.

Dans la trame urbaine existante, il convient de préciser que la restauration à l'identique pose le souci de la fonctionnalité. Outre cet attrait touristique, la multiplication des actions de restauration peut engendrer le risque d'une muséification⁵² des villes, où l'esthétique tendrait à l'emporter sur le fonctionnel. La rénovation et la réhabilitation permettent de favoriser les usages, rentrant totalement dans l'évolution naturelle des villes, en remplissant des objectifs de développement économique et démographique.

La réhabilitation semble être l'action la plus avantageuse pour le renouvellement urbain car elle permet de concilier histoire et architecture avec l'utilité fonctionnelle. On retrouve différentes approches comme la reconversion, correspondant au changement de fonction d'un bâtiment dans le but d'éviter sa désaffectation, ou encore la restructuration, visant à la réorganisation par la modification de ses distributions et de son cloisonnement intérieur. Tout cela peut se réaliser dans un souci d'amélioration par des réparations techniques (par exemple avec l'installation d'éléments de confort et une mise aux normes pour la sécurité, les normes PMR, etc.). L'objectif de la réhabilitation est de provoquer une évolution inverse au désenchantement qu'a connu un lieu.

Toutefois, la réhabilitation est beaucoup plus complexe que la rénovation. "Construire n'est pas reconstruire"⁵³, la construction répond à un besoin d'extension de la population et des activités, il s'agit d'un besoin nouveau qui ne prend pas en compte le site existant. En effet, faire de la rénovation, c'est considérer qu'il n'existe pas ou plus de sites qui puissent être reconvertis raisonnablement. Le fait de recréer ce site au travers d'un projet rajoute un enjeu supplémentaire correspondant au patrimoine, celui-ci permet de redonner du sens à l'acte fondateur en considérant notre histoire comme durable...

Mais, la réhabilitation pose aussi le problème d'un "handicap" causé par la coexistence du projet et du patrimoine existant. Le projet se retrouve emprisonné entre le respect du patrimoine du site (formes des bâtiments existants, structure, réglementation des sites classés ou inscrits, etc.) et le besoin d'innovation qu'il représente. Le projet de la Cité du Design en est l'illustration flagrante (voir la partie 2.3 du présent mémoire). Ainsi, l'innovation dans la réhabilitation est-elle possible ? Et si oui, comment se manifeste-t-elle ? Comment peut-on créer un projet sans dénaturer le patrimoine existant ? La partie précédente nous a permis de voir le dilemme entre patrimoine et design sur des exemples de rénovations stéphanoises, cette fois nous allons étudier le problème au niveau de la réhabilitation.

⁵² A. MARTIN dans son mémoire définit le principe de muséification des villes. Ce terme à connotations négatives peut être rattaché à une « démarche passéiste », « un risque [...] à éviter à tout prix ».

⁵³ Citation du "Guide de reconversion des friches d'activités du Grand Amiénois".

Pour commencer, étant donné que la réhabilitation suppose la prise en compte du patrimoine existant, nous étudierons l'histoire de cette notion et sa prise en compte sur le territoire stéphanois. Puis nous nous pencherons, dans une seconde partie, sur le quartier de la Manufacture - Plaine Achille et ses différents projets de réhabilitation.

3.1 Le patrimoine au cœur des enjeux politiques et mémoriels

3.1.1 Evolution dans la prise en compte patrimoniale, entre préservation et transformation

L'Unesco définit le patrimoine comme l'« héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir »⁵⁴.

La prise en compte du patrimoine a débuté avec la révolution française de 1789. C'est paradoxalement au moment où la perte patrimoniale fut catastrophique, que l'on a commencé à comprendre sa valeur et à réfléchir à sa protection. L'abbé Grégoire avait même inventé le terme de « vandalisme », en référence à ces destructions massives, afin de stigmatiser ceux qui détruisaient sans vergogne les œuvres et monuments du pays. Au cours des deux siècles qui ont suivi, l'Etat Français s'est doté d'un arsenal juridique complexe destiné à sauvegarder son patrimoine. La notion a pris de l'ampleur, par phases successives, englobant de plus en plus de bâtiments et d'espaces à préserver.

La France est le premier pays à avoir découvert la valeur de son patrimoine. Au départ simple patrimoine familial transmis à la génération suivante, il est devenu un témoin collectif de l'histoire de la nation. Le concept national de la notion de patrimoine a vu le jour en 1792 alors même que les révolutionnaires, afin de rompre avec l'ancien système, détruisaient les symboles d'une société rejetée (les châteaux ainsi que les armoiries, les églises et les abbayes avec les objets religieux...). Mais, plus que des biens meubles ou immeubles rappelant l'ancien système et appartenant à quelques individus, ces éléments sont aussi le reflet de la nation et de sa culture. C'est au nom de l'intérêt général que l'environnement bâti (et donc les monuments) doit être préservé. On arrive à un changement dans la gestion du patrimoine en passant de la "collection"⁵⁵ à la "protection"⁵⁶.

Avec la création du Musée des Monuments Français, rassemblant des dessins et maquettes matérialisant les monuments placés sous la protection collective, le concept de « monument historique » prend de l'ampleur. En 1810, une première liste des monuments recensés voit le jour. La protection du patrimoine se traduit concrètement avec la création d'un inventaire⁵⁷.

Le gouvernement développe aussi la volonté de remettre les œuvres dispersées à leur place d'origine, traduisant le lien entre l'œuvre et le cadre environnant. La liste est publiée 6 ans plus tard et engendre avec elle une nouvelle activité : le tourisme. En 1830, le poste d'inspecteur général des Monuments historiques est créé, l'Etat met les moyens nécessaires afin d'assurer la surveillance des monuments. En 1837, c'est l'état du patrimoine bâti qui est ciblé par l'Etat, avec la création de la commission des Monuments historiques. Composée de l'inspecteur général et de deux architectes des bâtiments civils, elle a pour but d'analyser du

⁵⁴ Convention UNESCO de 1972

⁵⁵ Idée de rassembler des biens meubles ou immeubles pour satisfaire un plaisir personnel ou familial

⁵⁶ Idée de conserver des biens meubles ou immeubles de manière collective, pour leurs valeurs mémorielles

⁵⁷ Comme inventaire, on peut retrouver l'inventaire « pragmatique », prioritaire, dressé sous forme de liste par la commission des monuments historiques et son complémentaire l'inventaire « supplémentaire » en vue de l'inscription sur la liste des biens patrimoniaux.

point de vue technique, structurel et scientifique les monuments classés dans l'inventaire et de procéder à sa restauration le cas échéant. Plus qu'une simple responsabilité de l'Etat vis-à-vis du patrimoine national, il intervient aussi sur le plan de la conservation.

De 1840 à 1914, la restauration des monuments historiques fait l'objet d'un véritable affrontement entre différents modes de pensée. Un premier est énoncé par Eugène Viollet-le-Duc. Pour lui, « Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné »⁵⁸. Ainsi, il oppose la "restauration" à la "conservation". Il est impossible de restaurer sans modifier le monument. John Ruskin va lui présenter une pensée en forte opposition avec Eugène Viollet-le-Duc. Il définit l'architecture comme « un être humain qu'il faut soutenir et restaurer le moins possible, mais qu'il faut aussi laisser mourir »⁵⁹. Ainsi il prônait l'idée que « La restauration... signifie la plus totale destruction qu'un bâtiment puisse souffrir »⁶⁰, ainsi la restauration ne serait utilisée que lorsque c'est indispensable (maintenir la structure de l'édifice, éviter son effondrement) voire de maintenir le monument à l'état de ruine (principe de la « non-restauration »). Enfin Gustavo Giovannoni va quant à lui proposer une doctrine à cheval entre les deux précédents modes de pensée. Elle peut se résumer en trois points :

- Tout fragment urbain ancien doit être intégré dans un plan d'aménagement local, régional et territorial. Le patrimoine doit donc garder une relation avec la vie présente, avec les activités de la ville et ne pas correspondre à la muséification. La valeur d'usage d'un patrimoine urbain est légitimée techniquement (articulation avec les grands aménagements) et humainement (préservation du caractère social de la population).
- Le concept de monument historique ne peut désigner un édifice singulier indépendamment du contexte bâti dans lequel il s'élève. Le patrimoine concerne donc aussi les abords, le cadre bâti. Isoler ou dégager un monument revient souvent à le mutiler.
- Les ensembles urbains anciens appellent des procédures de préservation et de restauration. Elles doivent être transposées aux dimensions des fragments ou du noyau urbain, respecter l'échelle et la morphologie, préserver les rapports originels entre parcelles et voies de cheminement, et établir une marge d'intervention dans la limite de « l'esprit du lieu »

L'apparition de la première loi de protection des monuments historiques en 1887 montre la volonté du législateur de s'investir dans le débat propre à la conservation du patrimoine. Elle crée aussi le corps des architectes en chef des monuments historiques, ayant des compétences avérées pour la restauration de monuments historiques. Une nouvelle loi de protection des monuments voit le jour en 1913, précisant les grandes lignes du régime actuel. Le droit de propriété s'en trouve limité puisque l'Etat, pour cause d'intérêt public,

⁵⁸ Définition du dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^{ème} au XVI^{ème} siècle établi par Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879)

⁵⁹ Pensée de John Ruskin dans « Les Sept Lampes de l'architecture »

⁶⁰ Pensée de John Ruskin dans « Les Sept Lampes de l'architecture »

peut se substituer au propriétaire d'un monument historique classé afin de réaliser une restauration du bâtiment. Durant l'entre-deux-guerres, les lois de protection du patrimoine se sont étendues considérablement. La loi sur la protection des monuments naturels et des sites apparaît en 1930. Elle prévoit leurs conservations du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et au travers de l'intérêt général. Basée de la même façon que la loi de 1913, elle regroupe deux modes de protections que sont l'inscription et le classement, et demeure la base du régime actuel de protection des sites. On assiste à un véritable élargissement de la notion du patrimoine touchant des sites de plus en plus étendus spatialement et des supports du patrimoine de plus en plus diversifiés. Cette loi fut le point de départ de cette diversité et elle n'a fait que s'amplifier au fil des années. Plus que le monument en lui-même, la loi de 1943 porte sur la protection des abords des monuments historiques, en instituant un périmètre de 500 mètres autour d'un monument historique classé ou inscrit. Ce n'est plus le bâtiment mais le paysage qui devient patrimoine. On a un lien intrinsèque entre le monument et son environnement immédiat.

L'extension de la protection du patrimoine se poursuit avec la naissance du Ministère de la Culture en 1959. On commence à créer des parcs nationaux qui sont à leur tour protégés rigoureusement. La loi sur la protection des quartiers anciens et sur la création des secteurs sauvegardés (loi Malraux) apparaît en 1962. L'objectif est de remédier à l'absence de considération du caractère historique et/ou architectural des centres villes qui sont énormément transformés suite aux nécessités engendrées par l'après seconde guerre mondiale. On voit se rapprocher, dans ce contexte d'urgence, l'idée de la protection patrimoniale et celle de l'urbanisme opérationnel. Plus qu'une simple labellisation, il s'agit ici d'assurer la gestion et la mise en valeur de ces secteurs, d'instaurer un règlement s'imposant à chacun et de délimiter des espaces opérationnels avec des procédures financières d'un type nouveau.

Le patrimoine va toucher de nombreux enjeux. En plus d'un atout économique permis notamment par le tourisme, il commence à porter en 1971 sur l'enjeu environnemental avec la création du ministère de l'Environnement. Il va aussi changer d'échelle avec la loi de décentralisation de 1983, où une répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat est appliquée. Ce changement va se traduire par l'institution de Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) devenues plus tard des ZPPAUP en ajoutant la vision de "Paysage". Les villes se retrouvent associées à la démarche de protection du patrimoine et peuvent ainsi prendre des initiatives à leur échelle.

Aujourd'hui, le patrimoine est au cœur des problématiques actuelles (économie, développement durable, décentralisation) et correspond à un aspect complexe dans l'évolution permanente des villes. Le concept de patrimoine est entendu de manière large, puisqu'il englobe les monuments, les paysages, mais aussi les traditions, les langues et la gastronomie. Son concept s'est considérablement élargi et il continue de plus en plus à toucher des lieux du quotidien. Il devient ainsi une notion incontournable dans le développement des villes et dans l'élaboration de projets de renouvellement urbain.

3.1.2 Les outils de protection du patrimoine

Après avoir étudié les origines et l'évolution de la notion de patrimoine jusqu'à aujourd'hui, nous allons pouvoir définir les différents outils de protection mis en place afin de protéger et préserver cette notion. Comme nous l'avons vu précédemment, le patrimoine n'est plus seulement en urbanisme un bâtiment remarquable qualifié de « monument historique », il porte à présent sur son environnement plus ou moins direct et sur des éléments autres que la simple architecture d'un « bâtiment ». On arrive ainsi à la notion « d'espace protégé ».

On qualifie d'espace protégé des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial. Ils représentent un intérêt certain du point de vue historique, architectural, urbanistique, paysager et/ou archéologique. Couvrant environ 6 % du territoire français, il intègre à la fois des éléments bâtis et paysagers de nature et d'époque pouvant être différentes. Ces outils de protections et de valorisation du patrimoine peuvent être de 4 types :

- Les abords de monuments historiques
- Les secteurs sauvegardés
- Les ZPPAUP (devenus des AVAP)
- Les sites classés ou inscrits

Une intervention en espace protégé doit respecter une certaine adéquation avec les espaces environnants. Le choix des matériaux et leur mise en œuvre sont essentiels, une certaine qualité d'intervention doit être faite que ce soit pour un ravalement de façade, des travaux de toiture, des travaux d'ambiance sur des plantations, de l'éclairage, du mobilier urbain, etc. La mise en valeur d'un bâtiment historique provient en grande partie de la qualité de ses abords architecturaux, urbains et paysagers. Ainsi, la loi a prévu l'instauration de périmètres de protection autour des monuments historiques, ceux-ci correspondant aux espaces situés à moins de 500 mètres de tout point bâti du monument historique. La délimitation de ce périmètre se fait automatiquement, dès qu'un bâtiment est inscrit ou classé au titre des monuments historiques. Les périmètres de protection se superposent dans le cas où des monuments historiques se situeraient non loin les uns des autres. Toute demande d'autorisation établie en espace protégé doit obligatoirement être transmise par la mairie, pour avis ou accord, auprès de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Le périmètre de protection, selon la valeur patrimoniale du bâtiment, peut être étendu sur demande des ABF.

En plus de la création des secteurs sauvegardés par André Malraux en 1962, la notion nouvelle de « Ville d'art » va faire son apparition. Ce nouvel outil a pour objectif de garantir une certaine qualité des visites guidées dans les villes et représente un outil de médiation autour du patrimoine bâti. La création des ZPPAUP en 1983 et celle du label VPAH en 1985 vont permettre aux collectivités de mettre en œuvre leur propre politique globale vis-à-vis du patrimoine. Tandis que la ZPPAUP participe à la mise en valeur du patrimoine en tant qu'outil d'urbanisme issu de la décentralisation, le label VPAH est une démarche de sensibilisation à destination des habitants et des touristes, issu d'une convention de partenariat entre l'Etat et les collectivités. La politique patrimoniale devient plus ambitieuse

et engendre une amélioration du cadre de vie des habitants, intégrant une connaissance, une conservation, une médiation et un soutien de cet enjeu essentiel aujourd'hui dans la reconquête des centres anciens.

En 2010, la loi Grenelle 2 est créée, les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) doivent remplacer les ZPPAUP. Elles viennent accentuer la mise en œuvre de cette politique ambitieuse. Pouvant être créées sur des territoires présentant un intérêt culturel, architectural, urbain, paysager, historique et/ou archéologique, elles ont pour objectif de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces en général, dans le respect du développement durable. Plusieurs villes ont également prolongé cette action opérationnelle, pour la réhabilitation des centres anciens, en le couplant avec l'action de médiation permise par le label VPAH. En plus, ce label est un outil révélateur pour les collectivités dans la nécessité, ou non, de requalifier et mettre en valeur leurs quartiers historiques en se dotant d'outils d'urbanisme.

Les quartiers et centres anciens constituent des ensembles riches en patrimoine. Les secteurs sauvegardés et les ZPPAUP (AVAP) préservent ces espaces, mais ils permettent aussi leur valorisation. Le label VPAH est favorable à une sensibilisation de la population vis-à-vis de leur cadre de vie et à une formation des acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Le patrimoine, lié aux notions d'environnement, de cadre de vie, d'économie, de sociale et d'accessibilité, est au centre de la politique de reconquête des quartiers anciens. Les trois outils, que sont les secteurs sauvegardés, ZPPAUP (AVAP) et VPAH, agissent pour cette ambition commune.

3.1.3 Le patrimoine sur le territoire stéphanois, une prise en compte tardive

L'histoire politique, manufacturière, sociale et culturelle du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle a laissé une empreinte profonde sur le centre-ville de Saint-Etienne. Un enjeu essentiel pour la commune porte donc sur la mise en valeur de cette richesse patrimoniale. Plus qu'un embellissement, il faut avant tout réutiliser les bâtiments et les sites en mal d'usage, revaloriser la fonction résidentielle afin d'éviter le délaissement et aménager les espaces publics.

Le centre-ville de Saint-Etienne se caractérise par des immeubles anciens. Allant d'un faible entretien à un état de délabrement certain, l'état de ces bâtiments est la preuve d'un manque d'attention et d'intérêt pour le patrimoine et la culture de la ville. Pourtant ces immeubles représentent l'identité première du centre-ville. Peu à peu, ce délaissement a engendré un appauvrissement progressif en milieu dense, de plus en plus alarmant du point de vue sanitaire. La prise de conscience et la nécessité d'intervenir sur le bâti patrimonial est récente. C'est suite au besoin de reconquête de l'attractivité du centre ancien que la ville s'est lancée dans une valorisation de son patrimoine architectural et urbain social. Pour la ville, l'attractivité sera également permise par la qualité des constructions à venir (ce qui peut aller à contrario d'une réhabilitation du bâti ancien). Saint-Etienne compte accentuer son histoire, le fait que la ville s'est construite pour et par des travailleurs, entrepreneurs et ouvriers, que ces acteurs ont offert à la ville un tissu urbain particulier qu'il faut préserver mais dont l'occupation est à redéfinir.

Pour satisfaire cette mutation profonde, la ville a opté pour la création de ZPPAUP. Les deux ont vu le jour en 2006 pour accompagner le renouvellement de quartiers ANRU (Trentaize Beaubrun et Crêt de Roc), cette création tardive représente bien la prise en compte récente de la ville au sujet de son patrimoine bâti en perdition. A présent, il s'agit d'un enjeu important puisque Saint-Etienne s'est engagée avec les services de l'Etat dans l'élaboration de ces périmètres de protection. Ceux-ci sont l'occasion de développer la conscience patrimoniale au travers d'un double enjeu. Le premier est de permettre la protection du centre-ville, lieu porteur de témoignages forts du développement urbain, économique et social. Le second porte sur l'objectif d'offrir un cadre de protection adapté aux quartiers anciens ANRU et prioritaire pour les travaux de réhabilitation de l'EPASE.

Les ZPPAUP conservent l'identité du quartier mais ils permettent aussi à Saint-Etienne d'implanter des aménagements futurs pour créer le patrimoine de demain et l'unir au patrimoine du XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Une autre particularité porte sur une "expérimentation"⁶¹ de l'outil, en opposition à la démarche exclusivement "conservatoire" du patrimoine. Le choix se porte davantage sur une expérimentation dans l'amélioration de la qualité de vie et des manières d'habiter, au prisme de la mise en valeur du patrimoine. Celui-ci ne doit pas être un frein à la création architecturale. « Il ne s'agit pas de mettre le centre-ville sous cloche mais d'accompagner un renouvellement urbain respectueux dans ces quartiers »⁶².

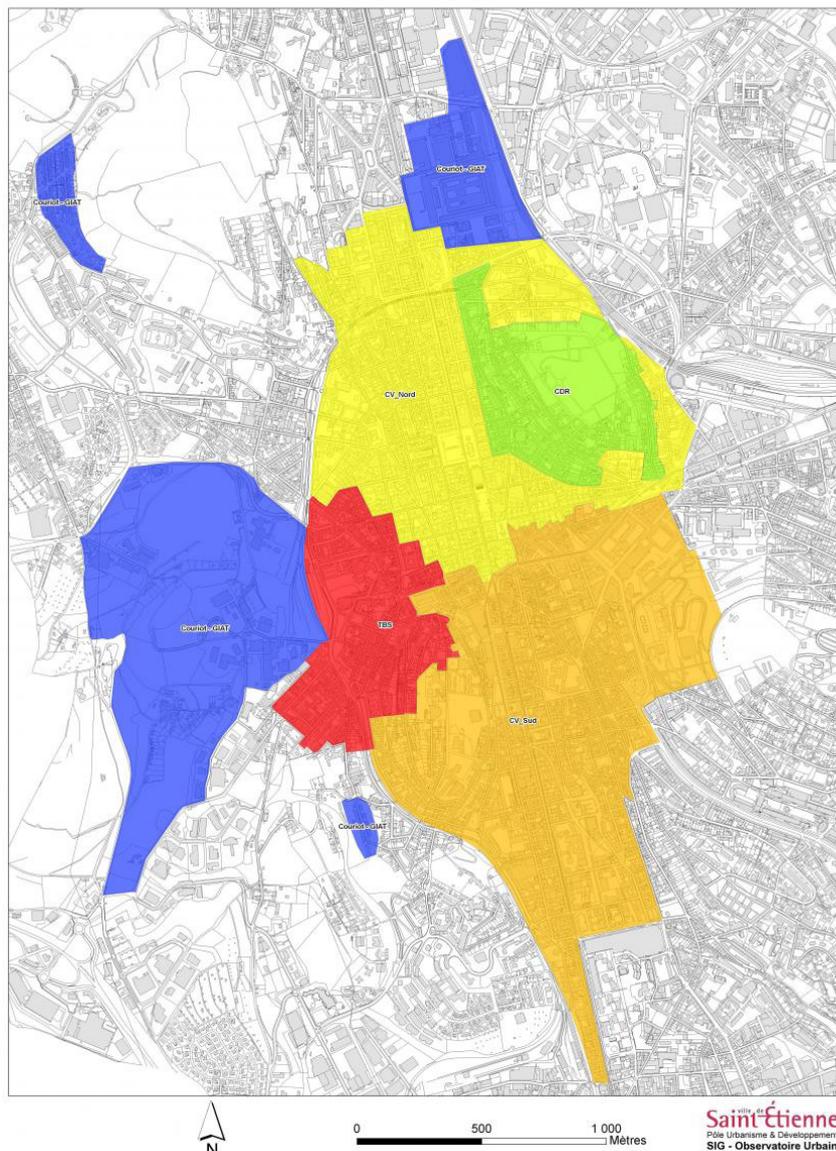
⁶¹ Le rapport de présentation de la ZPPAUP "Centre Nord" parle de zones de protection voulues « Laboratoire ».

⁶² Citation du rapport de présentation de la ZPPAUP "Centre Nord" de la Ville de Saint-Etienne.

Saint-Etienne compte bien redonner de l'attractivité à son centre-ville. L'outil des ZPPAUP lui donne l'opportunité de protéger son patrimoine tout en le renouvelant. C'est en alliant la préservation de l'identité stéphanoise et le renouvellement design de ses quartiers que la ville se dévoile aux yeux des villes de France et du monde, et l'événement de la biennale ne fait que l'accentuer.

La ville est aujourd'hui couverte de cinq ZPPAUP :

- ZPPAUP Centre Sud (en orange)
- ZPPAUP Couriot-Giat, divisée en quatre zones distinctes et englobant le site de la Manufacture (en bleu)
- ZPPAUP Centre Nord, englobant la ZAC Jacquard-Gachet (en jaune)
- ZPPAUP Crêt de Roc (en vert)
- ZPPAUP Tarentaise – Beaubrun – Séverine (en rouge)



Carte des différentes ZPPAUP de la commune de Saint-Etienne

Source : Site de la ville de Saint-Etienne (www.saint-etienne.fr)

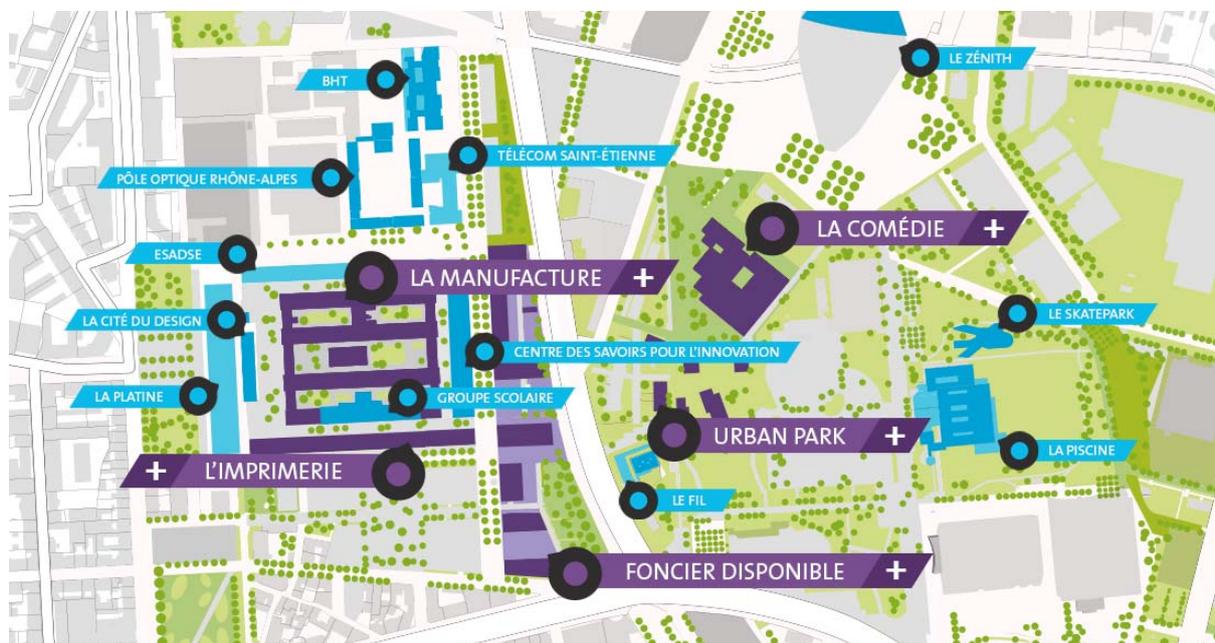
La ville s'est vue attribuée le label VPAH en décembre 2010, certes grâce à son patrimoine exceptionnel, mais surtout suite à l'élaboration de sa stratégie de mise en valeur de ce patrimoine. Le programme "Renouvellement Urbain" en tant qu'outil de renouveau de la ville accompagne la mutation du patrimoine bâti, urbain et paysager sans pour autant l'effacer. Les ZPPAUP ont donc aussi été mises en place pour déterminer les éléments "faisant patrimoine", qu'ils soient imposants ou anodins. Ces zones offrent ainsi un cadre réglementaire dans le programme de renouvellement des quartiers. Il s'agit de s'assurer de la prise en compte de la dimension patrimoniale sans pour autant mettre "sous cloche" ces secteurs et donc éviter la muséification des villes⁶³.

Nous pouvons voir très clairement la prise en compte tardive de la ville vis-à-vis de son patrimoine urbain et industriel. Partant à l'origine sur la volonté de se tourner vers l'avenir et la modernité plutôt que vers son histoire, la ville arrive finalement à se servir de sa valeur patrimoniale pour créer le Saint-Etienne de demain. Se tournant davantage vers un renouvellement urbain qui se veut respectueux de l'architecture et des valeurs mémorielles existantes, comme le prouve la création des ZPPAUP, elle souhaite se servir des outils opérationnels mis à sa disposition pour améliorer les usages et le cadre de vie de ses habitants, dans un objectif de redynamisation territoriale.

⁶³ Aspect détaillé par le rapport de présentation de la ZPPAUP "Centre Nord" de Saint-Etienne.

3.2 Le quartier Manufacture - Plaine Achille, un projet novateur à grande échelle

C'est suite à des décennies de juxtapositions désordonnées d'équipements que le projet urbain Manufacture - Plaine Achille (MPA) est né. Il est issu de la double nécessité de reconvertir la Manufacture d'Armes et de requalifier la Plaine Achille. En étant à la fois le théâtre de la reconversion d'une friche industrielle et un vaste lieu d'aménagements paysagers pour un parc d'équipements, le quartier s'est vu attribuer des objectifs plus ambitieux, faisant aujourd'hui de ce site un des grands projets urbains de Saint-Étienne. Le projet vise à produire un écosystème unique, rassemblant une multitude d'activités économiques, R&D, habitat, culture et loisir. Ce projet est une expérimentation qui se concrétise, pour les habitants et les entreprises de ce quartier, par une nouvelle façon innovante d'habiter, de travailler et de créer de la valeur.



Vue des projets achevés et en cours de construction du quartier MPA.

Source : Plan du site www.epase.fr

Il représente ainsi un véritable enjeu de modernité, d'inventivité et de créativité. Ces trois notions propres au design doivent se conjuguer pour bâtir, sur près de 70 hectares, un site singulier à l'échelle de la grande métropole réunissant Lyon et Saint-Etienne. Au cœur de ce projet de « quartier créatif », porté par l'EPASE et Saint-Etienne Métropole, les bâtiments de la Manufacture constituent une « ressource rare » qui a vocation à en devenir le moteur et la vitrine. La réhabilitation doit répondre à l'objectif général de mixité programmatique reposant sur l'économie de la connaissance et de l'innovation, sur l'art et la culture, et sur la vie quotidienne et la proximité.

Le quartier a pour ambition de devenir un haut lieu rassemblant une multitude de métiers créatifs. Il doit devenir un lieu symbolique et rayonnant où peuvent interagir technologies, design, art, culture et loisirs. Cette transformation urbaine de grande ampleur poursuit plusieurs objectifs dont le développement d'un écosystème intégré, dédié à des services créatifs et innovants. Loin de partir de rien, le projet s'appuie sur les nombreux sites

nouveaux, débordant d'innovation et d'activité comme le Pôle Optique Rhône - Alpes, la Cité du Design, l'entreprise HEF, l'Ecole Art & Design, Telecom Saint-Etienne, etc.

Sur le plan environnemental, le projet engage la transformation de ce quartier en "ville - parc". Il est prévu l'aménagement d'un nouveau quartier mixte de près de 1 000 logements, situés dans un vaste parc, à proximité immédiate du centre-ville et au niveau des différents modes de déplacements que sont le train avec la gare TGV de Châteaureux et le tramway. La transformation des espaces publics et des abords dans tout le périmètre est marquée par la recherche d'une certaine naturalité. Le projet donne une chance à la nature d'intégrer la ville avec des aménagements concrets traduisant cette volonté. Cette dernière est d'autant plus pertinente qu'elle répond aux nécessités techniques et environnementales, comme avec la conduite des eaux pluviales ou la protection des façades par rapport aux rayonnements solaires.

Le jury des prix Ecoquartier a par ailleurs retenu trois points forts du dossier stéphanois :

- La future identité de ce quartier située entre patrimoine, innovation et culture se dessine grâce à un réinvestissement du patrimoine bâti de grande valeur conjugué à une large intervention sur l'espace public ;
- La mise en place d'un plan guide et de la méthode de projet « chemin faisant » permet de tester des formes urbaines et espaces publics ;
- Une « économie de la mesure », inventive et privilégiant systématiquement le réemploi et le recyclage de l'existant.

Patrimoine commun, seuils vivants et économie inventive sont les trois fondements pour la transformation des bâtiments et des espaces extérieurs de la Manufacture et de la Plaine-Achille. Ils doivent aussi présider aux orientations et à la manière de conduire les transformations des bâtiments qui composent le « H nord ».

L'approche du "patrimoine commun" peut être définie par une prise en compte du patrimoine bâti en y intégrant une démarche réfléchie, propre à l'utilisation des éléments existants comme témoins des différents stades de l'occupation des bâtiments. Par exemple, les fenêtres en aluminium datant des années soixante-dix et les escaliers de secours extérieurs ont été conservés et restaurés. Là où c'était impossible (en raison de trop grandes dégradations ou autres), ils ont été recréés à l'identique pour conserver l'héritage construit des lieux. Toutes ces caractéristiques rendent compte du caractère polysémique du projet entrepris.

L'aménagement de "seuils vivants" correspond à la transformation des espaces publics et des abords de bâtiments. En effet, ceux-ci sont marqués par la volonté de donner sa place à la nature. La recherche de cette naturalité mène, en la conjuguant aux nécessités techniques et environnementales, à la conduite des eaux pluviales ou à la protection des façades par rapport aux rayonnements solaires. De manière plus fonctionnelle, cet aménagement favorable à l'environnement se traduit également par une volonté d'utiliser les espaces extérieurs comme des lieux à part entière de la vie citadine. Dans ces seuils situés

"entre dedans et dehors", on peut par exemple sortir une table et se tenir assis au seuil d'un immeuble, ou permettre l'apparition de petits lieux récréatifs à l'abri d'un arbre ou d'une treille.

Enfin, le dernier enjeu directeur dans l'aménagement du quartier porte sur le fait de composer avec le "déjà là", en direction d'une "économie inventive". Dans la transformation des bâtiments comme dans l'aménagement des espaces extérieurs, qu'ils soient publics ou privés, cette action vise à composer avec ce qui était déjà présent. Cet aspect a été élaboré, certes pour des raisons tenant à la valeur de l'héritage et à la recherche de l'identité des lieux, mais aussi pour des motifs économiques. En conservant et en transformant des éléments physiques existants, il est possible d'obtenir des coûts réduits et maîtrisés. Cette recherche d'économie, qualifiée ici comme une "économie inventive" va de pair avec l'invention d'une écriture et d'un vocabulaire construits, un design, que l'on pourrait qualifier d'endogène pour dire la manière qu'il a de composer avec l'existant.

« Toute activité humaine est sociale par nature, elle a généré et génère du patrimoine. C'est ainsi qu'à travers les époques, de la préhistoire à la monarchie, en passant par la féodalité, les religions etc... la nécessité d'en préserver les traces afin, entre autres, d'en interpréter le sens, s'est imposée aux générations successives. Il doit alors en être ainsi de ce que l'on a appelé communément la révolution industrielle au XIXème siècle, qui est un moment important et déterminant, de l'activité des hommes. »⁶⁴.

En effet, le patrimoine industriel stéphanois possède une grande valeur mais aussi, comme nous allons le voir pour la Manufacture d'Armes, une grande qualité architecturale. Il appartient à la ville d'en faire un lieu qui fait sens, autant pour son développement économique que pour la mémoire des habitants.

Suite à la création de la Cité du Design, la Manufacture d'Armes a été partiellement inscrite Monument Historique. Mais cet ensemble de bâtiments reste un lieu central dans l'objectif de dynamisme du quartier au travers du design mais aussi de son patrimoine historique et de la mémoire habitante. Il est principalement composé de deux paires de halles industrielles (les "H nord" et "H sud"), reliées à leurs extrémités par des "bâtiments de liaison". On y retrouve deux autres bâtiments que sont le "bâtiment de l'Imprimerie"⁶⁵ au sud et le "bâtiment des Forges"⁶⁶ à l'est. Tandis que le bâtiment de l'Imprimerie a d'ores et déjà été réhabilité par l'EPASE, le second est en cours de réhabilitation afin de devenir à l'horizon 2018 le Centre des Savoirs pour l'Innovation. Une partie du "H sud" a aussi été réhabilitée afin d'accueillir un groupe scolaire. Avant l'intervention de l'EPA, une première partie du site historique de la Manufacture avait été réhabilitée par l'agglomération Saint-Etienne Métropole pour accueillir l'École des Beaux-arts au niveau du "bâtiment des Ateliers" et l'administration de la Cité du Design dans le "bâtiment de l'horloge".

Le site de la Manufacture, composé d'un ensemble immobilier de 25 000 m² de surface de plancher environ, s'est construit en marge du centre ville. Sa réhabilitation implique donc l'ouverture de la cité sur la ville, et de la ville sur la cité, pour les relier l'un à l'autre aussi bien psychologiquement que physiquement. Les bâtiments des îlots voisins

⁶⁴ Témoignage de Jean-Paul GRUMETZ, défenseur passionné du patrimoine industriel local dans le "Guide de reconversion des friches d'activités du Grand Amiénois"

⁶⁵ Lieu où étaient imprimés les notices et modes d'emploi des armes produites.

⁶⁶ Lieu où étaient forgées les pièces d'armes.

(Flaubert/Lenôtre) représentent une rupture visuelle forte n'invitant pas les visiteurs à prolonger leur visite au-delà de la Cité. Dans le même sens, le viaduc SNCF qui est perçu comme une limite, peut apparaître comme un "objet design", un signal urbain participant au projet général. La création d'un véritable réseau de liaisons qui relie les "H" à leur environnement est déjà en cours de création (avec la réhabilitation du bâtiment de l'Imprimerie notamment). En effet, l'ouverture du site est un enjeu non négligeable surtout pour cet ensemble resté longtemps fermé au reste de la ville. Il faut l'ouvrir à la fois en direction de la place Carnot et vers la Plaine Achille en général (en direction de l'école d'art, de l'ensemble universitaire et d'activités autour du Pôle Optique Vision, et du bâtiment des forges avec son futur programme universitaire). Du côté ouest et donc vers la rue Bergson et l'arrêt de tramway, la Platine de la Cité du design ouvre symboliquement la Manufacture vers l'extérieur tout en la fermant physiquement. Enfin, pour ouvrir la Manufacture sur la ville et l'y inscrire durablement, une diversité de programmes a été pensée (implantation d'une crèche, d'une école, d'équipements culturels et d'enseignement secondaire) et d'autres sont encore en cours (implantation de bureaux, de logements, etc.)



Vue de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne.

Source : Vue du site www.maps.bing.fr et travail personnel

Cette restructuration des anciens terrains GIAT a pour objet l'émergence d'un pôle de culture scientifique, technique et industriel dédié au design. Pour parvenir à ce résultat, l'action sur le site se traduit par deux types d'opérations. La première est une opération d'équipements publics, avec un groupe scolaire, la Cité du Design, et la seconde une opération d'accompagnement, de bureaux et de logements. L'enjeu de la requalification de ce patrimoine industriel de 18 hectares est de l'intégrer au reste de la ville en créant de nouveaux liens avec les espaces environnants (le stade, la Plaine Achille, le technopôle, le centre-ville), mais tout en conservant l'identité culturelle des lieux. L'aménagement de ce nouveau quartier, qui se déroulera sur plusieurs années, est en cours. Un certain nombre d'opérations comme la Cité du Design (2010) et le groupe scolaire (2014) sont d'ores et déjà réceptionnées et en fonctionnement.

Dans ce quartier, de nombreux services sont proposés aux entreprises propres à la création et à l'innovation. La platine, gérée par la Cité du Design, est un véritable lieu de médiation du design. On y retrouve des espaces d'expositions, une matériauthèque, un amphithéâtre, un restaurant... Le Mixeur, situé dans le bâtiment de l'imprimerie à proximité immédiate de la platine, est un lieu d'échanges, de (dé)monstrations et de (ré)créations. Il concentre une pépinière pour les métiers créatifs avec espace de coworking, animations workshop, médiation numérique, incubation de projets coopératifs... Il y a également le BHT (Bâtiment des Hautes Technologies) qui accueille notamment l'équipement d'excellence Manutech-USD "Ultrafast Surface Design"...

Ainsi le projet Manufacture - Plaine Achille reste un enjeu imminent de modernité et de design à l'échelle de la ville et de la métropole Lyonnaise, et ce malgré la forte présence patrimoniale du site. Il semble que depuis l'avènement de la Cité du Design et le classement de la manufacture en tant que monument historique, les enjeux de patrimoine et de design trouvent un équilibre équitable semblant prouver une cohabitation possible entre ces deux notions.

Nous allons pouvoir étudier cet aspect au niveau de plusieurs projets de réhabilitation propres au site de la Manufacture d'Armes :

- L'opération "Grande Usine Créative", projet prévu pour fin 2016 au niveau du "H nord" et permettant l'implantation de bureaux et d'une pépinière d'entreprises. Elle s'inspire du bâtiment de l'Imprimerie, projet mené entre 2011 et 2013, ainsi que du projet temporaire de "l'Imprimerie Grunge", mené à partir de 2014.
- Le groupe scolaire de la Manufacture, exemple le plus récent de la réhabilitation de la Manufacture puisque celui-ci a été inauguré en septembre 2014.

Mais avant de plonger dans ces projets de réhabilitation, il convient tout d'abord d'étudier l'histoire du site de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne et, dans un second temps, de prendre pleinement conscience des difficultés qu'engage la reconversion d'une friche industrielle. Enfin, la Manufacture ayant été classée monument historique, nous verrons toute la complexité liée à l'engagement d'une opération de réhabilitation sur un site ayant une si forte contrainte patrimoniale.

3.2.1 La Manufacture d'Armes : la reconversion d'une friche industrielle classée

3.2.1.1 Histoire du site de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne

La plus grande Manufacture d'Armes de France est née en 1864, avec la sortie des premiers bâtiments sur le site du Treuil. A l'époque, ce projet s'inscrivait dans un mouvement généralisé de réorganisation de l'industrie. Afin de produire davantage et de rationaliser le travail, la Manufacture fut issue d'une organisation scientifique qui trouvera son expression la plus aboutie dans le taylorisme⁶⁷. L'eau étant directement fournie par la ville, le projet de manufacture se situe en bordure du Furan. L'idée générale étant de recouvrir la rivière qui ne servira qu'à l'évacuation des eaux usées. La manufacture ne cessera de s'agrandir au gré des différentes guerres et de la diversification de la production. Les bâtiments centraux du site (Vue en plan, ils ont la forme de deux "H", et composent les "H nord" et "H sud" de la Manufacture) ont toujours accueilli les principales usines du site. Prenant la forme de longs bâtiments relativement étroits munis de grandes baies latérales, leur architecture permettait un éclairage naturel suffisant pour les manipulations précises exigées par la production. Les machines y sont réparties de part et d'autre de rails servant à l'acheminement des matières premières.

A partir de 1929, la manufacture a une deuxième phase d'expansion, cette fois pour abriter les bureaux du service des études. L'espace au sol commençant à être réellement saturé, l'extension sera alors une surélévation d'une partie des bâtiments H. Les étages dans les différents bâtiments sont alors reliés entre eux par des passerelles en béton qui ont jusqu'à une vingtaine de mètres d'envergure. Ainsi, d'une division sociale du travail, on voit apparaître une forme de division spatiale verticale inhabituelle. Malgré l'agitation permanente dans l'activité de construction, une grande attention reste portée à la cohérence architecturale des extensions. L'intervention des ingénieurs de la manufacture est simple, ils alignent les différents bâtiments et respectent les modénatures d'origine. Concernant les matériaux, ils vont tout de même utiliser les innovations techniques comme l'utilisation du béton armé ou du métal. L'exemple le plus frappant de cette attention particulière est la surélévation de la partie nord des H et de l'atelier d'ajustage. Alors que l'extension est en béton armé, la corniche et la charpente sont conservées et simplement surélevées, et le rythme des baies, même si elles ne sont plus cintrées, correspond au rythme de la façade existante.

Après la seconde guerre mondiale, dans un contexte géopolitique pacifié et tourné vers plus de collaboration entre les états, aussi bien dans le domaine économique que dans le domaine militaire (OTAN, construction européenne), la Manufacture d'Armes apparaît comme un équipement national désuet, ou du moins dont l'évidence du statut n'est plus acquise. Elle commence alors à chercher les voies de sa renaissance, elle se diversifie,

⁶⁷ Le taylorisme est une méthode de travail visant à une Organisation Scientifique du Travail (OST). Elle résulte d'une analyse détaillée des modes et techniques de production (gestes, rythmes, cadences, ...) afin d'obtenir la meilleure façon de produire, de rémunérer (salaire horaire), avec le meilleur rendement possible.

comme n'importe quelle autre industrie soumise au même problème. La diversification de sa production conduira à la fabrication de fusils de chasse, de meubles et autres. Dans le domaine militaire, on optera aussi pour une spécialisation dans l'optique, notamment dans l'équipement des chars. Bien que toujours en activité, le succès en sera très limité. La manufacture amorce inexorablement son déclin, son emprise ne grandira plus mais les bâtiments continuent à être modifiés et réaménagés. A partir de 1977 commence la dernière période d'activité de la manufacture correspondant à la fabrication du FA-MAS. Relancée par l'adoption de ce nouveau fusil réglementaire, la production sur le site demande des réhabilitations lourdes. Certains bâtiments sont entièrement rénovés, mais au-delà de ces réhabilitations exemplaires, le site de la manufacture évolue peu. Plusieurs bâtiments sont même démolis, dont le grand atelier vers 1995, situé au sud du site. Il restera en friche jusqu'à la construction de logements dans les années 2008-2009.

Aujourd'hui, le site de l'ancienne Manufacture d'Armes est au cœur d'un projet d'envergure. Elle se situe au sein de la ZAC Manufacture-Plaine Achille, projet conduit par l'équipe de maîtrise d'œuvre d'Alexandre Chemetoff & Associés pour le compte de l'EPASE. Ce projet vise à réinterpréter le potentiel patrimonial de la manufacture, non pas figé dans l'idéal d'un état originel et « pur » du bâtiment, mais plutôt caractérisé par une capacité à se réinventer sans cesse par l'effet de la nécessité, de l'économie et des influences extérieures (voir la partie 3.2 du présent mémoire).

3.2.1.2 Les friches, aspect monumental de la reconversion

Le mot "friche" désignait, avant la révolution industrielle, une terre que l'on laissait au repos, sans intervention humaine. Ce terme a évolué, jusqu'à atteindre la notion "d'abandon", la friche se définit aujourd'hui de manière péjorative, comme une chose « que l'on laisse sans soins »⁶⁸. Une multitude de types peuvent la composer, elle peut être industrielle, urbaine, militaire, commerciale ou encore agricole. Etant un "espace à l'abandon", elle se caractérise par un site où tous les usages, autrefois reconnus, ont disparu. Pour autant, les traces de ces activités passées sont toujours présentes, on peut noter des traces bâties, une organisation particulière du site pouvant correspondre au besoin de rentabilité pour une friche industrielle. Plus que le simple aspect structurant, ces sites renvoient aussi à une histoire sociale, maintenant disparue mais qui peut perdurer encore dans la mémoire collective. La friche est un rappel de cette histoire, de sa naissance à ses différents phases d'évolution (marquées notamment par les différents agrandissements du site, faits à des époques, et donc, avec des techniques et des matériaux différents).

Les friches industrielles sont implantées, dans la plupart des cas, à proximité plus ou moins directe des villes. Cependant, certaines peuvent même être situées en centre urbain. Elles ont été le lieu privilégié d'activités industrielles et/ou commerciales de natures diverses. Le niveau de contrôle des rejets effectués sur site se détermine en fonction de leur ancienneté mais, étant donné que la réglementation a évolué, les friches ont subi des outrages polluants depuis leur création jusqu'à aujourd'hui. Faites de manière volontaire ou involontaire, ces actions ont marqué durablement la qualité des sols, et les projets futurs

⁶⁸ Définition du Dictionnaire historique de la langue française : LE ROBERT 2006.

sont fortement influencés par le niveau de pollution relevé. La dépollution des zones industrialisées est un réel frein à la réappropriation de ces terrains abandonnés, et l'investissement peut être colossal pour la remise en état des sols.

S'il est vrai que "la découverte d'une friche ne laisse jamais indifférent"⁶⁹, notamment au regard de son ambiance de mélancolie ou de son état de délaissement, avec une nature qui reprend progressivement ses droits. Une autre impression est générée par ce bâti souvent vaste, construit de manière rationnelle et avec un ordre certain propice à son ancienne activité. Dans le cadre d'une reconversion de friche, ce bâti peu ordinaire peut apparaître comme une véritable contrainte, issue notamment de son renfermement, de son accessibilité, ou de ses espaces peu adaptés (trop vastes ou mal agencés) pour de nouvelles activités propres à la ville.

Une friche d'activité se compose dans la majorité des cas par des bâtiments plus ou moins imposants et des surfaces de terrains non bâties. Les dégradations présentes sont bien évidemment dues à l'arrêt de leur entretien et au vandalisme. Les installations techniques sont très rapidement obsolètes suite à l'arrêt des activités de maintenance. Ainsi, différentes dégradations apparaissent, devenant de plus en plus importantes au fil des années. Des fuites apparaissent dans les toitures, notamment pour celles à redans car les caniveaux ne sont plus entretenus. Les murs en brique, en plâtre ou en tout autre matériaux plutôt friables se dégradent à cause de l'humidité (canalisations et caniveaux obstrués, égouts de toitures et descentes d'eaux pluviales abandonnées, etc.). Les détritiques et les plantes invasives participent aussi à la dégradation des murs. Les causes des dégradations ne sont pas toujours visibles, il y a le cas des affouillements de sols avec le problème d'une mauvaise évacuation des eaux de ruissellement. L'eau favorise aussi l'apparition d'acteurs pathogènes... Enfin, des ouvertures sont cassées, des fenêtres brisées, et la serrurerie des bâtiments n'est plus fonctionnelle et empêche la bonne fermeture du site... Les surfaces non construites peuvent se composer d'aires de stationnement ou de stockage, de lieux de circulation pour les hommes, le matériel et les engins de manutention, de réserves foncières et des espaces plantés. La nature reprend possession de ces espaces délaissés par l'homme, des plantes invasives se développent brouillant la perception que l'on pouvait avoir du site, ainsi que son organisation fonctionnelle.



Photographies de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne

Source : Photographies faites par des responsables d'opération de l'EPASE

⁶⁹ Aspect détaillé par le "Guide de reconversion des friches d'activités du Grand Amiénois"

L'histoire du site permet d'obtenir des renseignements sur ce qui n'est plus visible. L'ancienne activité du site a pu être source de déchets et de pollutions du sol ou de l'eau, les infrastructures anciennes ainsi que le génie civil correspondent à un certain mode de construction et des matériaux particuliers, pouvant contenir de l'amiante, etc. Cependant, l'histoire de la friche est aussi la base d'un projet, pouvant refléter des ambitions territoriales, rappelant des savoir faire, des techniques et des modes d'organisation ingénieux. On peut parler d'une appropriation de cette histoire pour des besoins de développement et d'attractivité. Le renouvellement urbain doit permettre un renouveau pour le quartier, tout en prenant bien en compte "une généalogie de l'espace local, ce qui nous permet de comprendre l'évolution d'un parcellaire, d'un ensemble bâti et de ses diverses occupations"⁷⁰.

La généalogie permet une mise en relation du site avec l'histoire de la ville. Les circonstances, la réalisation, les facteurs de son développement par phases successives et de son abandon progressif. On retrouve l'approche de "l'impact humain sur son environnement". Cet impact pouvant être perçu sur de longues durées, suite à la transformation ou la disparition. Mais la friche a aussi une histoire qui reste visible à tous, c'est celle de la "construction industrielle". Elle rappelle l'évolution ainsi que l'appréciation de la qualité des bâtiments à l'aide de l'étude de leur typologie, leurs singularités et leurs qualités architecturales. La friche "associe la construction traditionnelle (et donc locale) avec l'ingéniosité à portée universelle de la pensée humaine, qui nous rappelle justement que l'innovation technique se nourrit des savoir faire traditionnels".

L'action de reconversion d'une friche correspond à un acte fort et à une réelle volonté et ambition de la part de la commune. Il s'agit d'un choix visant à s'appuyer sur son passé pour bâtir l'avenir. Le volet de la communication est donc crucial pour la bonne réussite d'un projet de si grande ampleur et touchant à l'identité même d'une ville et de sa population. Un objectif primordial consiste à "engager et développer une mobilisation et une communication adaptées" à destination de nombreux acteurs que sont "les élus locaux de la commune comme de l'EPCI, les acteurs éventuels encore présents sur le site, les habitants, les partenaires publics et les investisseurs privés éventuels."

3.2.1.3 La Manufacture, un site classé

« Faut-il, pour s'attacher aux choses, être brutalement menacé de les perdre »⁷¹. C'est au final ce qui s'est passé pour la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne suite à la menace suscitée par l'implantation de la Cité du Design. Avec l'action des associations, le site a été partiellement classé comme monument historique.

Le dispositif des sites classés ou inscrits apparaît au début du XXe siècle, d'abord par une loi du 21 avril 1906, puis par la loi du 2 mai 1930 ; ces lois se fondent sur la notion de patrimoine naturel et s'intéressent plus particulièrement aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Ce dispositif prévoit

⁷⁰ Extrait du "guide de reconversion des friches d'activité du Grand Améanois"

⁷¹ Citation de Louis BERGERON dans son livre "L'âge industriel" paru en 1992

deux niveaux de protection que sont l'inscription et le classement. Il est aujourd'hui codifié par le code de l'environnement (articles L et R.341-1 et suivants).

L'inscription d'un site entraîne l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante. La demande de permis de construire, de permis de démolir, de permis d'aménager ou la déclaration préalable - selon la nature des travaux - répondent à cette obligation. Lors de l'instruction de cette demande d'autorisation, l'ABF est consulté pour avis simple (permis de construire et déclaration préalable) ou pour accord (permis de démolir). Cela signifie que l'accord de l'ABF s'impose à la décision de l'autorité compétente (maire ou préfet) pour la délivrance du permis de démolir.

Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. Cette autorisation spéciale est délivrée par le préfet après consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et avis de l'ABF en application du code de l'urbanisme, pour les modifications à l'état des lieux ou à leur aspect résultant notamment des constructions, travaux ou ouvrages soumis à déclaration préalable ou de l'édification ou de la modification de clôtures. Tous autres travaux sont soumis à l'accord du ministre chargé des sites qu'il s'agisse des travaux relevant du permis ou de travaux non soumis à autorisation au titre du code de l'urbanisme.

L'aménagement du site de la manufacture engage à une lecture globale de l'histoire industrielle du site. Même si cet aspect devait du même coup engendrer une perte de lecture des nouveaux programmes, la conservation du patrimoine historique et industriel en fait une priorité indéniable. Les éléments à mettre en valeur et à conserver doivent témoigner de l'organisation, du fonctionnement et de l'histoire du site en général, passant par l'organisation des accès et des circulations, en allant jusqu'au traitement des éléments d'architectures propres aux bâtiments.

L'organisation des déplacements à l'échelle du site devait être réfléchi vis-à-vis du fonctionnement originel de la manufacture. Toutefois, l'accessibilité actuelle du site ne correspond plus à son fonctionnement de l'époque industrielle. Aujourd'hui, l'accès se fait selon des axes Nord-Sud, notamment grâce aux projets plus anciens (comme la perméabilité permise par la réhabilitation du bâtiment de l'Imprimerie, ou l'emprise du bâtiment de la Cité du Design). Les espaces extérieurs ont par contre été réfléchis pour intégrer des rails, des canalisations, pour retrouver les anciens sols pavés et bordures en pierre sous la couche d'enrobé ; ces éléments sont des traces encore visibles de l'occupation industrielle.

Le traitement des façades de la manufacture doit être mis en œuvre afin de retrouver la texture d'origine des matériaux (brique et pierre de taille). Les menuiseries devront être conservées au maximum dans leur état d'origine, la réhabilitation doit aussi permettre une réelle unité de l'ensemble des menuiseries. Pour celles n'étant pas réutilisables, elles doivent être remplacées par de nouvelles respectant au mieux les gabarits et l'aspect de celles existantes. Concernant la toiture, une nouvelle couverture de type tuiles mécaniques plates peut être envisagée.

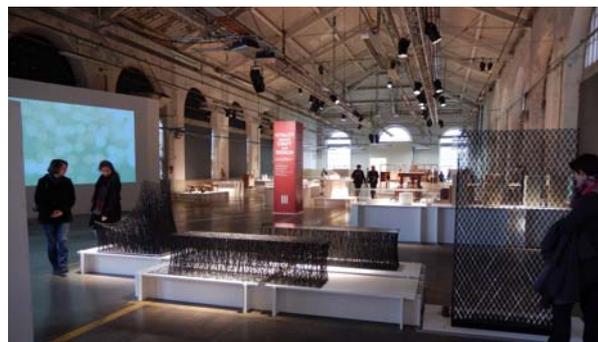
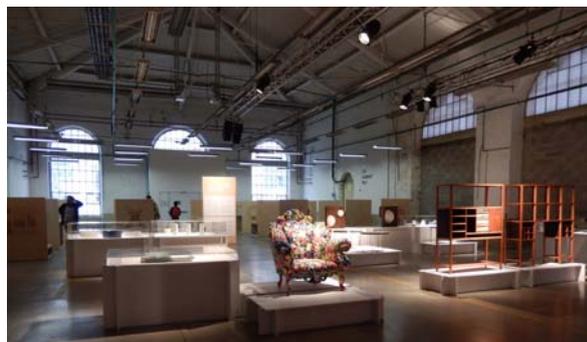
Même si les contraintes de préservation du patrimoine sont strictes, elles peuvent aussi laisser un choix plus ou moins libre sur certains aspects, selon le niveau d'enjeu patrimonial. Par exemple, pour le traitement ou la déconstruction des niveaux supérieurs des bâtiments de liaison (surélévation de 1929), un choix doit être fait de manière globale sur le site. L'objectif étant de préserver essentiellement la symétrie du front bâti de la manufacture sur le parvis (avec le bâtiment de l'Imprimerie), ainsi que la mise en lumière des bâtiments et la mise en valeur générale du site, passant par la végétalisation, l'aménagement du mobilier, etc. De la même manière, les bâtiments et édifices des différentes cours, ne témoignant pas d'un grand intérêt historique et architectural, peuvent être conservés ou démolis selon les besoins du programme (mais en laissant au minimum une trace visible de leur existence passée). La démolition de ces bâtiments est même vue d'un bon œil car elle permettrait de retrouver une homogénéité et une cohérence globale des façades sur cours.

Le travail au niveau du site de la Manufacture d'Armes est délicat car nous sommes en présence d'une friche industrielle classée. Laisser à l'abandon, les dégradations risquent de s'accroître. Pour autant, l'immensité de la friche ainsi que son classement en tant que monument historique, engageant des délais et une réflexion supplémentaire à toute opération, ne permettent pas d'intervenir sur l'ensemble du site de manière rapide et efficace. Pour éviter les dégradations, l'EPASE a prévu des occupations et projets temporaires comme l'Imprimerie Grunge (voir la partie 3.2.2.1 du présent mémoire) ou encore l'exposition de la Biennale Internationale Design au cœur même du site. La reconquête du site se fait progressivement du "H Sud" vers le "H Nord" tout en assurant un entretien, une sécurisation du site et des réhabilitations respectant le cadre historique de la Manufacture.



Photographie de l'extérieur de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne lors de la Biennale Design de 2015

Source : Photo personnelle



Photographies de l'intérieur de l'aile nord du "H Sud" de la Manufacture pendant la Biennale Design de 2015

Source : Photos personnelles

3.2.2 Le projet de la "Grande Usine Créative" dans le "H nord"

Le H nord de la Manufacture correspondait à l'époque à la grande usine de mécanique, et le travail de réhabilitation a pour but d'en faire la "Grande Usine Créative", en référence à cette ancienne fonction.

Durant la phase de faisabilité (avec la réalisation des études de la Manufacture d'Armes en 2010) les bâtiments étaient encore occupés. On retrouvait au rez-de-chaussée des zones d'archives et de stockage, l'étage était intégralement composé de bureaux organisés en grands plateaux collectifs ou en cellules individuelles. Un diagnostic technique et historique a été établi suite à la désertion des locaux. Depuis, l'EPASE, propriétaire des lieux, a affecté les surfaces du rez-de-chaussée à d'autres usages. La branche Ouest de l'aile Sud a été aménagée à minima en « cellules ateliers » pour les besoins de l'Ecole Supérieure d'Art voisine. La branche Est de l'aile Nord accueille des ateliers d'artistes. Le reste du bâtiment est dédié aux activités temporaires comme la Biennale du Design et d'autres manifestations.

Cette opération a pour but de poursuivre le développement économique de la ville de Saint-Etienne. Elle doit créer les conditions d'accueil pour des entreprises au niveau d'un secteur ciblé. Elle intègre notamment une offre spécifique pour les TPE du secteur créatif ainsi qu'une pépinière d'entreprises (bureaux et ateliers situés au premier étage de l'aile nord du "H nord") devant faire environ 2 500 m². Le rez-de-chaussée accueillera une galerie centrale d'environ 700 m² et, à terme, permettra l'implantation d'activités semi-lourdes sur l'ensemble du "H nord".



Vues d'un espace de co-working à l'étage (à gauche) et de la future galerie centrale du rez-de-chaussée (à droite)
Source : © Vurpas & associés

3.2.2.1 Un projet situé dans la continuité d'opérations antérieures

Le projet de la Grande Usine Créative est issu de deux autres opérations situées dans la Manufacture et à présent réceptionnées.

- Le bâtiment de l'Imprimerie :

L'opération portant sur l'Imprimerie, menée de 2011 jusqu'à fin 2013, a permis de semer les germes de la ville créative. La transformation du bâtiment a favorisé l'implantation de métiers créatifs. On y retrouve aujourd'hui un espace d'expérimentation, de co-working, d'échanges et de partage appelé "Le Mixeur", et une pépinière d'entreprises. Le but final était de mixer les usages pour obtenir un certain partage d'expérience, cela afin de développer des conditions plus favorables à l'innovation et à la création.

La transformation du bâtiment dit de « l'Imprimerie » a permis de vérifier plusieurs hypothèses en les expérimentant sur un site donné. 6 000 m² ont été créés pour les entreprises, allant de sociétés confirmées à de "jeunes pousses". On y retrouve les antennes stéphanoises de France Télévisions et de Radio France, une école de journalisme, etc.

Le grand enjeu portant sur l'ouverture du site de la manufacture (voir la partie 3.2 du présent mémoire) a été pris en compte par le projet. Il s'est matérialisé par plusieurs percements de passages réguliers au travers de ce long bâtiment afin de créer des parcours, auparavant inexistantes, et de renforcer la perméabilité du site. La création d'un patio pour accueillir le jardin de la crèche illustre également cette attitude à la fois attentive et inventive.

A une autre échelle, ce projet a permis de tester la capacité de cet ancien bâtiment industriel à se prêter à des occupations variées qui répondent aux besoins de la ville contemporaine : une crèche, une école de journalisme, des bureaux, une pépinière d'entreprises, un espace de convivialité... Etant à l'origine (comme son nom l'indique) l'ancienne imprimerie de la manufacture, les nouvelles activités se sont ancrées dans la constante mutation qu'a connu cet édifice depuis sa construction, tout comme l'ensemble de la manufacture, laissant ainsi une libre adaptation du patrimoine existant tout en conservant sa mémoire.

Cette réhabilitation a permis de tester la réutilisation des éléments existants dont les fenêtres en aluminium ou les escaliers de secours extérieurs à conserver et à restaurer. Un vrai travail de restauration a été pratiqué sur l'ensemble du bâtiment, allant jusqu'à recréer les éléments qui avaient disparus ou étaient trop fortement dégradés. De plus, ces grandes fenêtres permettent un bon éclairage des pièces et correspondent parfaitement à la future destination des locaux.

Le projet de la "Grande Usine Créative" est directement inspiré de cette opération (l'aménagement du "H nord" était d'ailleurs baptisé "Imprimerie II" à l'origine). Il a donc été prévu de poursuivre le réseau d'ouverture de la manufacture sur le reste de la ville. Au niveau du "H nord", la création sur l'axe du bâtiment d'une galerie en rez-de-chaussée de 700 m² environ a été engagé, se déployant partiellement sur deux niveaux. Il deviendra le passage principal entre la rue Dali et la cour centrale de la Manufacture. Ce passage devient

ainsi le point central de l'édifice.



Accessibilité de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, projet 2020

Source : © Alexandre Chemetoff et associés

Dans le sens est/ouest, qui se trouve être l'axe de passage historique de la Manufacture, de multiples passages sont pratiqués au niveau des cages d'escalier existantes et projetées de part et d'autre des pavillons, mettant en correspondance les cours intérieures et la galerie centrale, avec la place de l'Horloge à l'est et la rue des Forges à l'ouest. Ainsi les cours deviennent passantes et servent également à la desserte des différentes parties des bâtiments aussi bien en rez-de-chaussée qu'à l'étage. Cette traversée est/ouest devait aussi être préservée car elle correspond à un axe historique dans la traversée de la Manufacture.

- L'Imprimerie Grunge :

En raison du bon état général de l'aile sud du "H nord", les bureaux qui s'y situaient pouvaient être réutilisés au plus vite moyennant des réparations légères pouvant même être qualifiées de "restauration". La toiture ne nécessitant pas d'être refaite à neuf mais simplement révisée, tous les aménagements des bureaux de cette plateforme ont pu être conservés, moyennant des travaux de nettoyage, de réfection, de révision et des petites réparations.

On a la combinaison de deux étapes dans la conduite des travaux et du projet :

- D'une part la remise en état de l'enveloppe et des abords. On y retrouve les travaux de réfection des toitures, des façades, de remplacement ou de conservation des fenêtres, la création de la galerie, des accès et escaliers complémentaires. L'isolation de la sous face du plancher du premier étage est aussi incluse dans cette première étape, celle-ci devant rendre

indépendant thermiquement et en termes de protection incendie le premier étage par rapport au rez-de-chaussée. La réalisation des travaux de desserte et de passage des réseaux d'alimentation et d'évacuation en font également partie.

- D'autre part les travaux concernant l'aménagement de bureaux ou d'ateliers comprenant l'isolation des parois, le passage des réseaux de distribution intérieurs, les installations sanitaires, de distribution du chauffage, d'électricité et d'éclairage. Tenant compte du fait qu'une partie correspondant sensiblement à la moitié des surfaces du premier étage soit 2 500 m² est en état d'utilisation moyennant des travaux de nettoyage de réfection et de petites réparations.



Imprimerie Grunge, vues avant et après travaux, juillet 2015

Source : © Vurpas & associés



Imprimerie Grunge en activité

Source : © Vurpas & associés

Afin de rendre la réfection et l'usage de ces locaux autonomes vis-à-vis de l'opération de la « Grande Usine Créative » et de celle des aménagements des parties communes, leurs accès ont pu être réalisés via les bâtiments de liaisons entre les deux "H".

Trois parties ont été distinguées : les travaux de remise en état du bâtiment et du site dans son ensemble, les travaux d'aménagement de bureaux "neufs", et les travaux de remise en état de bureaux pouvant être réutilisés. L'avantage d'une telle stratégie consiste à préserver le bâtiment dans sa totalité avec ses adjonctions et ses différences. Cette

protection du bâti est faite tout en ouvrant la possibilité d'actions modulables d'aménagement de surfaces destinées à accueillir différentes occupations dans le temps et dans l'espace soit dans des locaux existants restaurés soit dans des surfaces nouvellement aménagées.

Des cages d'escaliers existent et desservent déjà cette aile. Une de ces deux cages bénéficiait déjà d'un ascenseur qu'il fallait simplement réviser, l'autre a dû en être équipée. Les deux escaliers de secours donnant sur la cour centrale ont été remplacés entièrement et déplacés afin de respecter les distances réglementaires. Tous les accès distribuant ces bureaux permettent de rendre indépendants entre eux les deux côtés de l'aile Sud.

Cette opération baptisée "Imprimerie Grunge" représente une étape préalable à l'opération de la Grande Usine Créative. Les locaux prévus sont uniquement temporaires, en attente de la réalisation de la seconde opération qui sera définitive. Les entreprises qui auront intégré cette opération temporaire pourront être transférées vers les bureaux définitifs de l'Usine Créative, dès son achèvement. Etant donné que le loyer sera identique, les entreprises n'auront aucune contrainte financière, autre que leur simple déménagement, à migrer de l'aile sud vers l'aile nord du H nord de la Manufacture. Une fois le projet de la Grande Usine Créative achevé, l'EPASE engagera la réhabilitation définitive au niveau de l'Imprimerie Grunge, qui sera au final la reproduction du système de l'Usine Créative sur l'aile sud du "H nord" avec 2 500 m² supplémentaires.

3.2.2.2 Un projet fait en respect du patrimoine existant

Etant dans un site classé, la réhabilitation du "H nord" doit respecter la trame structurelle et architecturale existante (maintien des ouvertures et des modénatures, maintien des murs extérieurs et des matériaux d'origine, etc.)

L'organisation des bureaux a dû s'adapter à ces réglementations patrimoniales, elle est ainsi spécifique à l'architecture générale du bâtiment. Afin d'obtenir un bon éclairage du couloir de déambulation, celui-ci a été placé contre les fenêtres donnant sur les cours intérieures. Des espaces de co-working sont créés pour favoriser les échanges ; les bureaux s'adaptent selon les besoins des entreprises, offrant des espaces allant de 10 à 18 m² (pour les TPE) ainsi que de grands plateaux pouvant être divisés en différentes salles distinctes.



Plan du premier étage de l'aile nord du "H nord" de la Manufacture

Source : © Vurpas & associés

La reconversion a été encadrée par les ABF et la DRAC de Rhône-Alpes afin d'étudier la bonne préservation et mise en valeur du patrimoine existant. Cette analyse s'est concrétisée par la conservation ou non d'éléments architecturaux pouvant être remarquables, et par des modifications du projet initialement prévu. Par exemple dans la cours ouest du "H nord", deux bâtiments construits plus récemment que le reste de la manufacture ont été remis en question concernant leur préservation. Il a finalement été prévu la démolition d'un des deux bâtiments, mais une trace visible de son existence devait persister dans le projet (trace de son emprise au sol).



Vues avant/après du projet de la "Grande Usine Créative" de la Manufacture d'Armes, projet pour 2017

Source : © Vurpas & associés et Photo personnelle

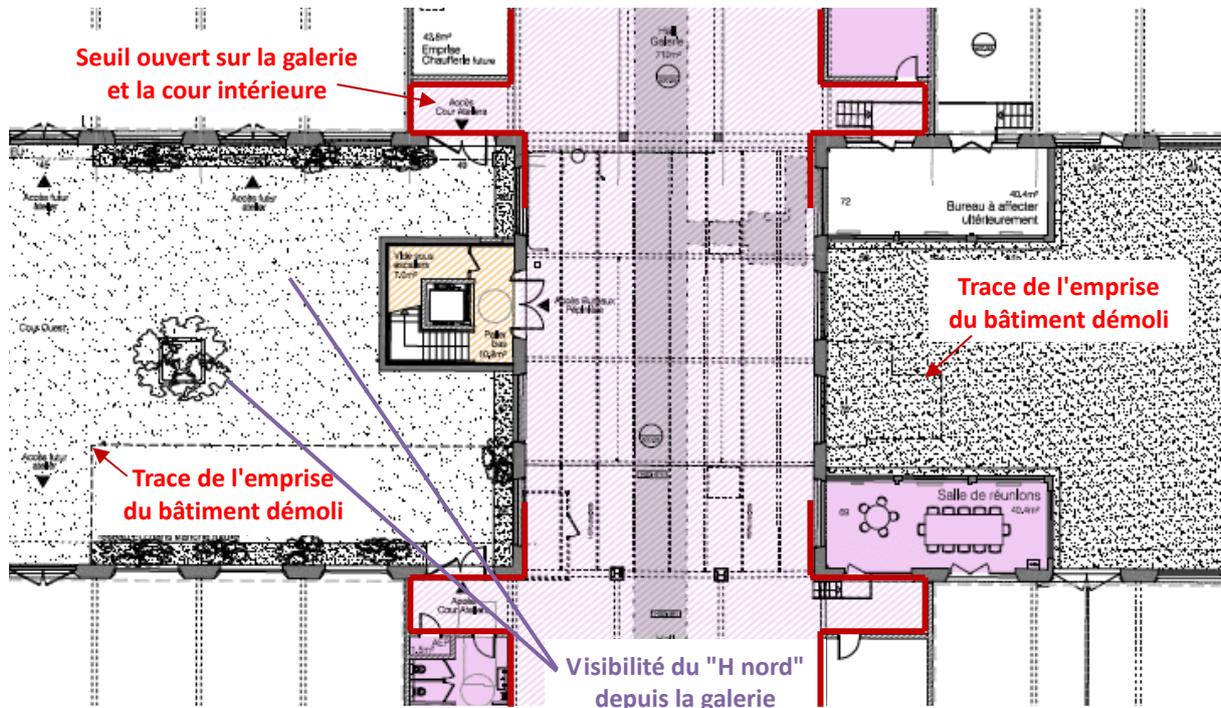
Un travail sur les façades et sur la structure du bâtiment a aussi été apporté et concerté avec les ABF. Les matériaux d'origines du bâtiment doivent être mis en valeur (la brique notamment), les ouvertures de l'étage devant rappeler les fenêtres d'origine du rez-de-chaussée (étant donné que ces fenêtres ne sont plus créées de nos jours, il a été prévu une sorte de "cache" pour reproduire l'effet "quadrillé" des fenêtres). Il a aussi été décidé l'installation de volet de couleur orangé, en lien avec la couleur retrouvée sur des volets d'origines.



Vues avant/après du traitement des façades côté rue du "H nord", projet pour 2017

Source : © Vurpas & associés

Enfin l'organisation de certaines pièces du bâtiment a été adaptée pour un enjeu de lisibilité patrimoniale, notamment au niveau de la future grande galerie située au rez-de-chaussée. Au départ uniquement de forme rectangulaire, les ABF ont insisté sur l'idée de rendre visible la forme des "H" depuis l'intérieur. Cela s'est traduit par un déplacement des accès vers les deux cours et par la création de seuils ouverts sur la grande galerie :



Plan de la galerie en RDC et des deux cours du "H nord", projet pour 2017

Source : © Vurpas & associés et travail personnel

La réhabilitation du "H nord" de la Manufacture d'Armes pour l'implantation d'activités du tertiaire montre essentiellement un profond respect du patrimoine existant et des règles de protection d'un monument historique. Le design est en effet peu présent sur l'opération, excepté dans l'organisation fonctionnelle du bâtiment et dans le respect des principes communs au quartier MPA (voir la partie 3.2 du présent mémoire). C'est d'avantage l'image suscitée par la Manufacture, grand symbole de l'industrie stéphanoise et joyau central du nouveau quartier créatif, qui pousse les entreprises à s'implanter sur le secteur. Le succès du bâtiment de l'Imprimerie et de l'Imprimerie Grunge en sont des témoins évidents. On a ainsi un patrimoine qui vient prendre le pas sur le reste. C'est en se servant de la forme générale du bâtiment ainsi que des ouvertures existantes que l'on parvient à changer la destination de l'ouvrage pour développer le secteur tertiaire.

3.2.3 Le groupe scolaire, un projet atypique avec l'ancienne destination du bâtiment

Le groupe scolaire Paule et Joseph Thiollier, situé dans l'aile sud du "H sud" de la Manufacture d'Armes, a ouvert ses portes début septembre 2014. Ce lieu unique et singulier s'inscrit dans le projet général de la réhabilitation de la manufacture et dans la continuité de l'opération déjà réceptionnées de l'Imprimerie (notamment la création de la crèche des petits Manuchards et du pôle multimédia)

Avec l'intégration du groupe scolaire dans ce monument historique qu'est la manufacture, cette opération peut offrir des possibilités que peu d'écoles en France peuvent concrétiser. "Conçu par l'architecte Alexandre Chemetoff, ce projet a permis de révéler et d'exploiter [au] maximum les qualités qu'offre cet ancien bâtiment industriel grâce à son volume exceptionnel"⁷². Le travail de l'architecte s'est harmonieusement mêlé à celui des designers. Dès la phase de programmation, les designers ont été intégrés dans l'équipe de maîtrise d'œuvre. Les regards croisés de l'architecte et du designer ont permis la réalisation d'un projet au plus près des attentes des futurs utilisateurs (élèves, équipes pédagogiques, etc.).

Le projet se compose ainsi d'un groupe scolaire se voulant design et désirant s'intégrer au patrimoine de la Manufacture. Une tentative risquée, surtout au niveau d'un site industriel, mais qui donne au final un projet remarquable dans le concert des opérations de réhabilitation stéphanoise. Il sera par ailleurs exposé au cours de la Biennale Internationale du Design de 2015 au nom de son exemplarité propre au design.

Dans le cadre de la programmation IN de la Biennale Internationale Design Saint-Etienne.

pour concevoir une école

Le design Fabriquer une école pour apprendre la ville

Exposition 12 mars - 12 avril 2015

Rue Réchatin Site de la Manufacture

Groupe scolaire Paule-et-Joseph-Thiollier

Visites guidées du groupe scolaire Thiollier : chaque samedi de la Biennale (14, 21, 28 mars et 4, 11 avril) 9h30 et 16h. Gratuit sur réservation 04 77 34 43 60 exppogg@epase.fr

EPA-SAINT-ÉTIENNE

SAINT-ÉTIENNE

LOIRE

rhône-Alpes

Financé par le Fonds National de la Recherche Scientifique

Exposition
Le design pour concevoir une école
Fabriquer une école pour apprendre la ville

Le design a accompagné tout le processus de conception et de réalisation du groupe scolaire Paule-et-Joseph-Thiollier piloté par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne et réalisé par l'agence Alexandre Chemetoff et Associés, au cœur de l'ancienne Manufacture d'Armes. C'est une expérience inédite qui a été menée avec les enfants. Peu de projets à ce jour ont autant impliqué les futurs utilisateurs. L'architecte et maître d'œuvre Alexandre Chemetoff a exploité au mieux ces anciens espaces industriels pour les transformer en école du 21^e siècle tout en préservant les traces du passé. Le travail de Sara de Grouy s'est inséré dans cette démarche et est venu apporter une lecture complémentaire au travail de l'architecte. L'exposition « Le design pour concevoir une école » en retraçant l'ensemble de la conception du groupe scolaire, met en lumière cette école singulière et unique.

E

Exposition tout public

12 mars - 12 avril 2015

Exposition en accès libre rue Réchatin (sur le site de la Manufacture)

Production : Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne

Visites guidées du groupe scolaire Paule-et-Joseph-Thiollier
Le design pour concevoir une école
Fabriquer une école pour apprendre la ville

L'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne vous propose des visites guidées pour découvrir une école singulière et unique dans sa conception et sa réalisation.

V

Visites guidées les samedis à 14h et 16h. Gratuit, sur réservation 04 77 34 43 60 exppogg@epase.fr

Un livre retraçant l'ensemble de la conception de l'école a été édité par l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne. En distribution gratuite sur le site de la Biennale

Publicité sur la visite du Groupe Scolaire de la Manufacture pendant la Biennale Design de 2015
Source : site de l'EPASE (www.epase.fr)

⁷² Citation issue du site de l'EPASE (www.epase.fr)

3.2.3.1 Un projet à cheval entre le fonctionnalisme d'un groupe scolaire et les contraintes d'un site industriel

Avant l'implantation du Groupe Scolaire dans la partie Sud du "H sud" de la Manufacture, les locaux se situaient au 10 rue Gallois dans un environnement particulièrement contraint, à proximité immédiate de voies ferrées au Sud et du boulevard Jules Janin au Nord. En plus de ces barrières physiques et nuisances sonores considérables, la capacité d'accueil maximale de l'établissement avait été atteinte depuis plusieurs années. La vétusté et la structure métallique du bâtiment ajoutait une inaptitude de l'établissement à pouvoir assurer sa fonction, ne répondant pas aux exigences de qualité environnementale, ni aux normes de sécurité incendie.

La nouvelle implantation du groupe scolaire tient compte de l'évolution future du quartier. La création d'un quartier mixte sur l'ensemble de la ZAC entraînera en effet à terme un apport d'habitants conséquent, notamment à proximité du site de la Manufacture. Cet emplacement bénéficie en plus de la proximité immédiate de la future crèche de l'imprimerie, constituant un avantage certain pour les familles comptant un enfant à la crèche et un enfant à l'école. L'accès piéton à ce nouveau site depuis le quartier Crêt de Roc (principal lieu de résidence des enfants) sera grandement facilité par les aménagements programmés dans le cadre de la ZAC entre le site de la Manufacture et le boulevard Jules Janin. Le projet prévoit en effet de faciliter les cheminements en modes doux par la création d'espaces verts et de voies de circulation apaisées.

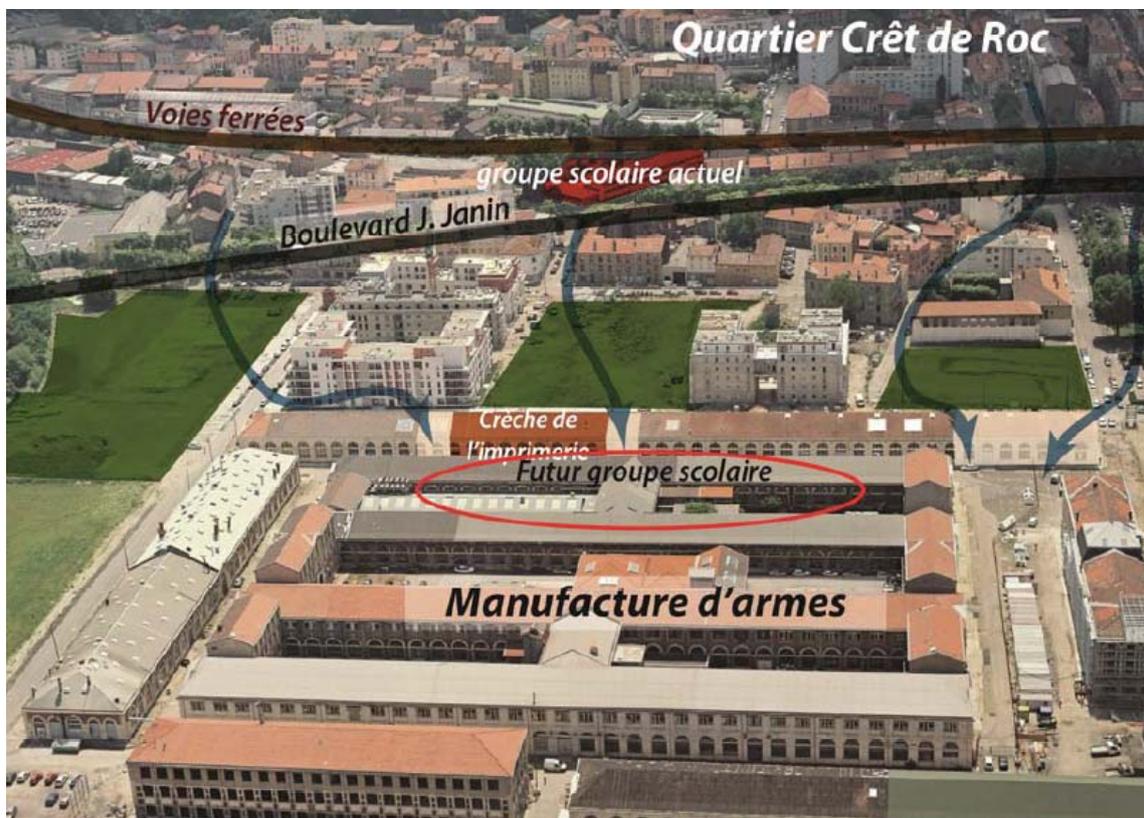


Schéma récapitulatif : contraintes et avantages de la délocalisation du groupe scolaire.

Source : Document issu du programme général établi par l'EPASE

En plus de cette relocalisation, le nouveau groupe scolaire devait être aménagé en réponse à la saturation de son ancien emplacement ainsi qu'aux prévisions d'augmentation des effectifs scolaires sur le secteur, notamment suite à l'opération Manufacture-Plaine Achille. Un total de 13 classes devait être aménagé, dont 3 de maternelle, 6 de cours élémentaires et les 4 dernières servant de réserve en vue d'une adaptabilité des locaux face à l'augmentation prévisionnelle des effectifs. De plus, un espace d'accueil spécifique devait être créé pour la maternelle et l'élémentaire.

Lors de la phase de faisabilité, le groupe scolaire faisait partie du Réseau d'Education Prioritaire (REP), la moyenne d'enfants par classe devait donc y être inférieure à 25. Néanmoins, conformément aux objectifs fixés de flexibilité des locaux, le dimensionnement des salles a intégré la possibilité de sortie du REP et par conséquent d'augmenter la moyenne d'enfants par classe. Des espaces spécifiques, liés à la destination du bâtiment ont été créés comme des salles d'activités (salle d'accueil, salle informatique, salle musique/audiovisuelle, salle arts plastiques, salles de repos pour les maternelles, salle de motricité maternelle, etc.), des salles de propreté maternelles et des sanitaires élémentaires en lien avec la cour de récréation, des sanitaires d'appoints adultes et PMR communs aux espaces pédagogiques et d'enseignements. La création des espaces administratifs et logistiques devait évidemment être prévue avec des salles réservées au personnel enseignant, infirmier et administratif, et des salles propres à la direction. Le projet prévoyait également la création d'un restaurant scolaire pouvant accueillir 120 rationnaires ainsi que l'aménagement d'espaces intérieurs et extérieurs de jeux et d'activités.

Un des enjeux majeurs du site était évidemment la conciliation de ce nouveau groupe scolaire avec la préservation patrimoniale du "H sud" de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne. Etant situé sur un site inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques, le projet devait prendre en compte un grand nombre de contraintes (voir la partie 3.2.1.3 du présent mémoire). L'EPASE a dû réfléchir à la bonne intégration du groupe scolaire dans cet espace au départ destiné à l'activité industrielle :

- Le "H sud" se compose d'une grande nef de 160 m de long pour 15 m de large, l'organisation des différentes salles devait donc pouvoir s'adapter à ce vaste volume existant. La fonctionnalité du lieu devait être optimisée malgré cet espace contraignant.
- Une réflexion sur l'organisation des deux cours intérieures devait être réalisée afin d'obtenir la fonctionnalité d'une cour d'école et la conservation de traces industrielles du passé.
- L'organisation des locaux devait permettre la conservation des vitrages existants. Ces fenêtres, bien que permettant un éclairage optimal des salles, apportent une contrainte supplémentaire pour la fonctionnalité des lieux.

Les contraintes qu'engagent la reconversion de cette partie de la Manufacture d'Armes a obligé l'EPASE à trouver des solutions innovantes qui ont fini par développer l'approche design de ce lieu.

3.2.3.2 Une approche design qui se veut sociale, économique et créative

Une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la S.C.O.P. INITIAL Consultants pour l'implantation du groupe scolaire sur le site en reconversion. En plus de la mission de programmation, une démarche participative et d'ouverture sur la culture du design a été menée auprès des élèves, enseignants et parties prenantes du projet. Elle a eu pour objectif d'affirmer un lien fort entre la Cité du Design, les événements artistiques et culturels (la Biennale du Design) et le groupe scolaire. Plusieurs ateliers thématiques ont été mis en place en concertation avec l'équipe enseignante.

Pour développer le design dans la ville, le Grand projet Régional "Design dans la cité" a été mis en place. Il permet de consolider l'engagement réciproque de Saint-Étienne Métropole, de la Ville de Saint-Étienne, de la Cité du design et de la Région Rhône-Alpes, tout en faisant de ce « Pôle Design » un enjeu de redynamisation de l'agglomération stéphanoise. Ces partenaires partagent l'ambition de renforcer le positionnement de l'agglomération comme vitrine et laboratoire du design. Ce concept novateur a vocation à développer le design à l'ensemble des composantes du territoire, favorisant ainsi un développement durable de cet espace et un accroissement du bien être et de la qualité de vie des habitants. Les fonctions sociales et urbaines sont concernées, on retrouve l'urbanisme, le transport, le logement, la santé, la voirie, la culture, le tourisme, le mobilier urbain, les commerces, l'éducation, etc.

Le GPRA - Design dans la cité s'est concrétisé au travers de la création de ce groupe scolaire au sein de la manufacture. Le projet "Je participe à la rénovation de mon école !" est un type d'application du design dans le quotidien, il vise à concrétiser une action design avec les élèves. Ce projet est issu de la volonté commune du centre socioculturel Boris Vian, de la Cité du Design, de la ville de Saint-Etienne, de l'inspection académique de la Loire, de la DRAC Rhône-Alpes et de la Région Rhône-Alpes. Des designers, recrutés par un jury, ont organisé des séances adaptées avec les élèves de huit classes pendant près de six mois. Le but étant une sensibilisation au design des élèves du primaire et de la maternelle, les amenant à réfléchir à l'amélioration d'une bibliothèque et des espaces de circulation. Ces mêmes designers ont pu suivre les travaux en lien avec les services techniques de la Ville de Saint-Etienne.

Les enjeux de ce projet ont donc été multiples puisqu'ils ont permis :

- De faire découvrir et sensibiliser les enfants au design, et ce, en lien avec leur environnement direct.
- D'échanger, partager et construire un projet avec un designer pouvant les guider vers la conception et l'élaboration d'une réflexion vis-à-vis de leur école et des différents espaces adjacents (cour de récréation, halls, couloirs de circulation, etc.)
- D'associer les élèves pour en faire des acteurs du projet, engendrant ainsi des échanges avec les agents des services techniques de la Ville et artisans autour de la découverte des métiers.

Face au succès de cette démarche sur le groupe scolaire de manufacture, mais aussi sur d'autres écoles, le projet a pu être étendu (notamment auprès des élèves des collèges et lycées). Sur la durée, il pourrait marquer la pérennité d'une démarche qui se veut innovante.

Pour l'opération du groupe scolaire, de nombreuses innovations ont pu être réalisées suite à ce travail, notamment sur le plan de la signalétique. Celle-ci a été élaborée à la fois dans un but informatif (usage des salles, plaques de portes) et directionnel (information et gestion des flux de personnes, panneaux directionnels).

- Un principe signalétique inspiré du lieu

Pour créer une signalétique adaptée aux enjeux patrimoniaux et propres à l'ensemble du groupe scolaire de la manufacture, il a été choisi une technique très présente dans le domaine des usines et manufactures pour le marquage des sites et bâtiments : la méthode du pochoir. L'ancienne Manufacture d'Armes conserve justement des traces de ce procédé notamment pour des numéros de bâtiment (par exemple l'annotation Bt 34 sur le pavillon des arts plastiques). Ainsi, il a été choisi cette technique du pochoir et de l'esthétique des gabarits supports en métal pour élaborer la signalétique de l'école.



Photo du futur pavillon des arts plastiques du Groupe Scolaire
Source : Photographies de Sara de.Gouy – Designer – Architecte



Exemples de pochoirs industriels.

- Une typographie adaptée

Plus que des symboles, il a aussi été prévu une typographie particulière, le style "Colonel" rappelant une typographie simple dédiée au pochoir sans forme évidée.

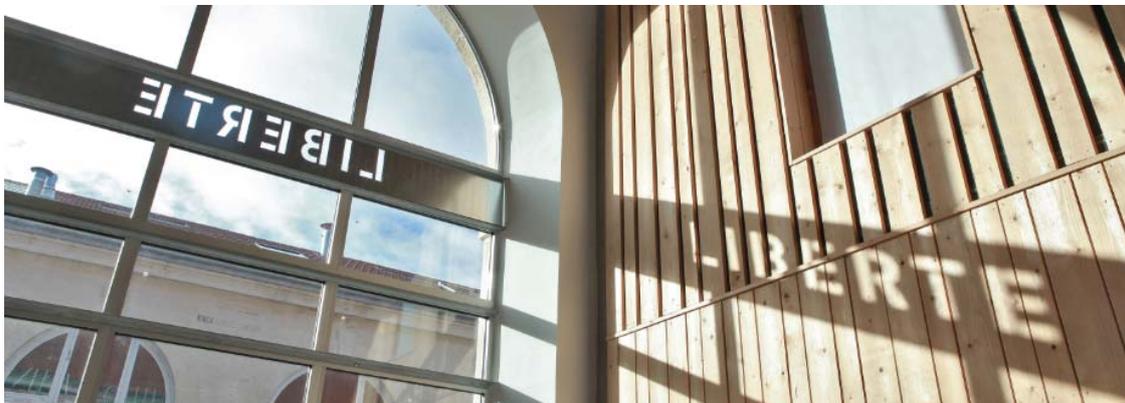
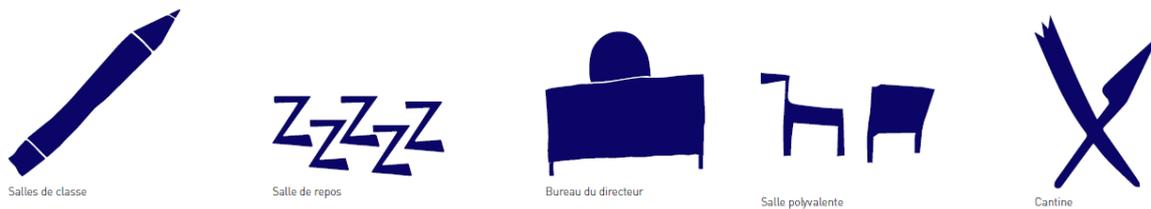


Photo du groupe scolaire, le bandeau "Liberté, Egalité, Fraternité" est fait avec le style "Colonel"
Source : © Studio CATERIN

- Une signalétique participative

Un atelier pédagogique sur la thématique "se repérer-signaler" a été mené auprès des anciens élèves de l'école Jules Janin. Cette expérience a permis de faire dessiner les futurs pictogrammes du groupe scolaire par les élèves tout en les initiant à la technique du pochoir. La matière récoltée au cours de ces journées a permis d'élaborer les pictogrammes finaux. Le résultat a conduit en un principe simple : "aller au delà d'une norme des signes". La signalétique de l'école propose ainsi, à travers une signalétique participative, une intégration du futur usager dans le processus de dessin des pictogrammes, voire même une initialisation des techniques de mise en œuvre par le pochoir. Cela montre une lecture différente de la signalétique, un signe dessiné par un enfant pour être compris par des enfants. Cette singularité des signes confère l'identité unique de la signalétique de cette école.



Exemples de signes présents dans le groupe scolaire

Source : Sara de.Gouy – Designer – Architecte

Afin d'accompagner les enfants sur le chemin de leur nouvelle école, un marquage du cheminement entre l'ancienne et la nouvelle a été prévu. Là aussi, le pictogramme a été dessiné par les élèves de l'école et mis en œuvre par la technique du pochoir sur le sol existant, tout au long du cheminement. Il représente le bâtiment de l'école dans sa volumétrie.



Photos du marquage menant au groupe scolaire, trajet depuis le boulevard urbain

Source : Photographies de Sara de.Gouy – Designer – Architecte

- Atout fonctionnel et de réversibilité

Le fait de marquer ces symboles sur des plaques en acier galvanisé est essentiel pour la possible réversibilité de cette signalétique dans le temps. La question des changements d'usage au cours de la vie du bâtiment, dans le prolongement d'une grande polyvalence des espaces est une notion importante. Des méthodes innovantes d'affichages fonctionnels ont aussi été mises en œuvre comme pour annoncer des événements ou pour exposer des dessins faits par les élèves.

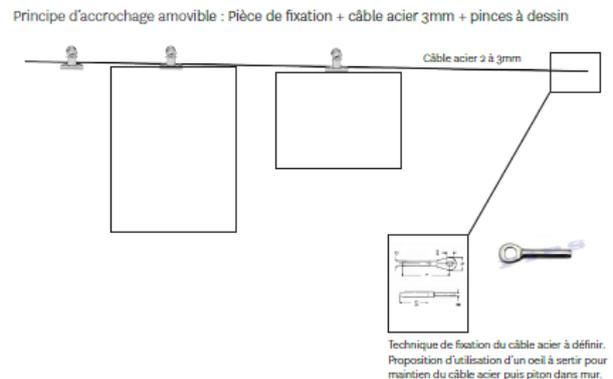


Photo et schéma du principe de l'affichage événementiel ou d'exposition du groupe scolaire

Source : Sara de.Gouy – Designer – Architecte

On a ainsi tout une réflexion qui a été menée pour relier l'histoire du site avec l'implantation d'une nouvelle destination pour le bâtiment. La signalétique et l'affichage ont été travaillés en suivant cette approche et en permettant l'implication des futurs élèves et donc prochains usagers de ce nouveau groupe scolaire. Mais cela n'est pas la seule démarche car le mobilier a aussi été adapté, notamment au travers du principe de "l'économie inventive" (voir la partie 3.2 du présent mémoire).

Toute une réflexion a vu le jour au niveau du recyclage du mobilier existant (de l'ancienne école Jules Janin) et du mobilier stocké dans les ateliers de la Ville de Saint-Etienne. Cette démarche de recyclage est née de la démarche d'économie inventive ainsi que de la mise à disposition d'un budget assez contraint ne permettant pas d'obtenir des pièces qualitatives. Elle a pu être réalisée en concertation avec tous les acteurs du projet, l'EPASE, la ville de Saint-Etienne, la Cité du Design, les enseignants de l'école Jules Janin ainsi qu'avec l'équipe d'architectes de l'agence d'Alexandre Chemetoff, maître d'œuvre urbain du quartier Manufacture - Plaine Achille. Elle a eu une vocation pédagogique puisqu'elle a fait l'objet d'ateliers design menés auprès des élèves, amenant une réflexion sur le cycle de vie d'un objet et sa réinvention possible dans une logique durable.

	Mobilier achetable sur catalogue	Mobilier recyclé
	Mobilier marque Lafa Standart, meuble stratifié moins durable.	Mobilier de bonne facture en bois massif, robuste et facile à rénover. Un mobilier scolaire iconique.
Bureau de maître		
Meuble bas pour séparation espace		
Meubles à dessins		

Le recyclage s'appliquait sur des pièces design, de bonne facture avec une grande qualité d'usage. Le mobilier scolaire étant constitué de bois massif, il s'avérait être d'une robustesse inégalée par le mobilier neuf. La remise en état des meubles concernait leur état de finition, la fonction initiale du mobilier n'a pas été détournée. Les finitions des pièces recyclées ont été choisies par un designer et ont fait l'objet d'une vérification (avec l'élaboration de pièces prototypes, nuanciers de couleurs, échantillons de surface, etc.). Le coût de la rénovation des pièces, faite par une entreprise de réinsertion locale, s'est avéré bien inférieur par rapport à l'achat de pièces neuves, par ailleurs de moindre qualité que les meubles issus du recyclage⁷³.



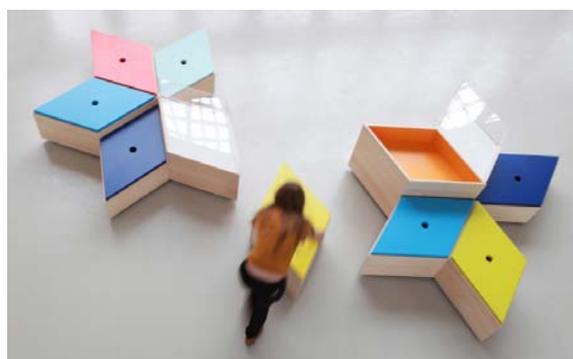
Photos du groupe scolaire après réception, septembre 2014

Source : © Studio CATERIN

⁷³ Pour exemple, un bureau de maître recyclé en hêtre massif coûte 110 € TTC contre plus de 272 € TTC à l'achat pour un bureau en stratifié plus petit.

Le gain d'argent sur le recyclage a permis d'autres dépenses dans la création de mobilier sur-mesure dessiné spécialement pour certains espaces (comme les halls) et l'achat de pièces neuves plus qualitatives pour des espaces tels que la cantine ou les salles de classe. Concernant le mobilier sur-mesure, l'aspect design est introduit par le fonctionnel. Il s'intègre dans la volumétrie des pièces tout en détournant les contraintes telles que le manque de mur libre. Ils révèlent les qualités architecturales comme la grande fenêtre de ciel et les alcôves autour des grandes baies vitrées pour profiter de la lumière naturelle. Le mobilier intégré permet de conserver un grand volume central libre facilitant les déambulations.

Il correspond au thème "manufacture, fabrique à lire et à rêves" et se compose de petits modules ayant des fonctions diverses simples comme s'asseoir, ranger des livres, présenter des ouvrages, appuyer la tête, etc. L'imbrication de ces volumes entre eux permet une configuration propre à l'aspiration des élèves et enseignants. Le mobilier est conçu dans une déclinaison des matériaux et coloris proposés pour le grand banc «géométrie variable» du hall central pour une cohérence à l'échelle de l'architecture du bâtiment.



Photos d'un des grands halls du groupe scolaire après réception, septembre 2014

Source : © Studio CATERIN

Ainsi, cette démarche basée sur l'économie inventive et le design, alliant une approche économique, créative, écologique et sociale, représente une démarche riche de sens au niveau du territoire stéphanois.

En intégrant le groupe scolaire au sein de la manufacture, les espaces existants ont été adaptés à la nouvelle destination du bâtiment, permettant des innovations structurantes. Les grandes baies vitrées ont permis la création de vastes halls et de grandes salles de classes éclairées. Les halls donnent à voir la charpente apparente du bâtiment. Le préau se découvre derrière une grande façade vitrée en ossature bois dans la continuité du hall principal de l'école, ouvrant ainsi un dialogue entre l'école et les autres bâtiments de la Manufacture. Ce type d'aménagement serait impossible à réaliser dans le cadre d'une construction neuve sans réhabilitation en raison d'un coût trop élevé.

Une salle d'arts plastiques a par exemple pu être installée dans l'ancien bâtiment "Bt35" car il était nécessaire de réinvestir cet espace situé dans l'une des cours centrales du groupe scolaire. La grandeur du bâtiment a permis de faire des salles sur deux étages comme la salle d'activités, ce qui présente une particularité architecturale unique. La réhabilitation du bâtiment et l'aménagement des espaces publics alentours s'inscrivent dans le respect de l'architecture industrielle du lieu.



Photo du grand hall avec la grande baie vitrée
Source : © Studio CATERIN



Photo de la salle d'activités sur deux étages
Source : © Studio CATERIN

Le Groupe Scolaire Paule et Joseph Thiollier semble donc être le projet de l'alliance entre le patrimoine et le design. C'est au travers d'une réflexion sur l'implantation d'une école maternelle et élémentaire au niveau d'un site industriel que le design a été un facteur révélateur, un véritable liant entre ces deux optiques à priori totalement incompatibles. Au prisme d'une réflexion à la fois économique avec l'économie inventive, créative avec l'implication de designers et la création d'un mobilier unique, patrimoniale avec une grande recherche de l'histoire et une mise en valeur sur de nombreux aspects du projet, et sociale avec l'implication d'un grand nombre d'acteurs dont les enfants et professeurs de la future école, le design a permis de développer l'innovation technique, structurelle et organisationnelle du site.

3.3 Conclusion

La réhabilitation est la meilleure manière de respecter le patrimoine bâti et mémoriel tout en permettant son usage fonctionnel au travers des multiples activités et usages présents dans la ville. Les projets stéphanois au cœur de la Manufacture d'Armes montrent cet enjeu essentiel dans la reconversion de cette friche industrielle. Pour autant, faire de la réhabilitation ne signifie pas forcément, contrairement à ce qu'on pouvait penser au départ, de se créer des contraintes, de limiter le projet par rapport au patrimoine existant ou de limiter son rayonnement à plus grande échelle. Il convient d'être innovant pour rendre vivable et attractif, et pour développer économiquement ces secteurs. Ainsi, cette opération peut permettre une légitimation de l'action et une exemplarité qui peut, à son tour, rayonner à grande échelle.

Le projet du Groupe Scolaire en est la plus grande preuve sur le territoire de Saint-Etienne. Au travers d'une démarche de préservation patrimoniale, de communication entre les acteurs et les futurs utilisateurs du projet, d'innovation quant à l'intégration du design et de l'organisation fonctionnelle de deux écoles au niveau d'une halle industrielle, la réhabilitation représente un véritable tremplin pour les aménagements à venir et pour l'attractivité du quartier autour de la manufacture. L'agencement des salles, leurs tailles mais aussi le mobilier et la luminosité, tous ces éléments ont été réfléchis, au prisme du design, afin de faire fusionner la "fonction" avec "l'enveloppe". Cela représente le design sous sa plus

grande forme, travailler sur l'esthétique, sur l'existant pour le rendre fonctionnel, lui donner une nouvelle finalité, être capable de faire du neuf avec du vieux.

Le grand projet de la Grande Usine Créative s'inspire de cet aspect avec une même attention au patrimoine existant et à la réglementation à suivre pour un monument historique classé. Des concessions peuvent être faites, choix entre préserver ou démolir certaines parties litigieuses sur le plan de la valeur patrimoniale. Mais il reste certain qu'une préservation du patrimoine permet de jouer sur l'image de marque du site. Les entreprises sont plus attirées par la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, au cœur du projet de quartier créatif et de l'histoire stéphanoise, que sur un autre site sans valeur mémorielle.

L'enchaînement des projets montre aussi toute la complexité de réhabiliter la totalité d'une friche industrielle. Il faut empêcher sa ruine et maintenir le plus possible une activité afin de préserver le site. La chance de Saint-Etienne a été de bénéficier de locaux abandonnés récemment et d'avoir pensé à y faire établir des activités temporaires comme des ateliers et bureaux, ou encore l'évènement de la Biennale Internationale du design. Cette dernière est également un bon moyen de marketing pour présenter l'évolution de la ville, et la progression du design et des nouvelles technologies.

Enfin on voit aussi une évolution dans la politique menée par la ville, après avoir renié son passé historique et industriel pour créer son avenir dans la modernité et le design (projet de la Cité du Design), c'est finalement en valorisant son patrimoine, en se concentrant sur ses traces historiques, que Saint-Etienne innove et parvient à créer sa nouvelle image. On passe ainsi de la notion de "dilemme" à une entre-aide des deux notions. Tandis que le design aide le patrimoine à retrouver sa place dans la trame urbaine de la ville, autant structurellement que psychologiquement, le patrimoine permet de légitimer l'action du design, à le faire comprendre par la population et par les entreprises, afin de le faire rayonner à l'échelle locale voire nationale.

Conclusion générale

Saint-Etienne a choisi de se créer une nouvelle image axée sur le design. Elle a tenté, via des opérations de rénovation et de démolition/reconstruction, notamment au niveau de la Manufacture d'Armes avec l'implantation de la Cité du Design, de se forger cette image. Cependant, la ville s'est progressivement découverte un patrimoine historique et industriel de grande valeur et présent sur une grande partie de son territoire. Bien qu'ayant pris en compte ce nouvel enjeu, le fait de ne pas en faire une priorité de préservation a engendré une délégitimation de ses opérations de rénovations ; la Cité du Design restant le plus flagrant exemple. Le patrimoine reflète un passé maintenant révolu mais qu'il convient de conserver pour sa richesse, le design en revanche représente l'innovation, la modernité, la marque d'une nouvelle image pour la ville. Le design et le patrimoine sont ainsi destinés à coexister sur un même territoire, pourtant leur opposition flagrante les conduit à s'appauvrir réciproquement, ils perdent de leur valeur et de leur rayonnement sur le territoire stéphanois et au-delà.

De nombreux outils et acteurs opérationnels ont été créés à Saint-Etienne pour favoriser son évolution. Les ZAC, les orientations du PLU, les ZPPAUP, l'EPASE et son périmètre d'action englobant une OIN, sont autant de preuves d'un investissement certain de la part de la ville ainsi que de l'Etat. Toutefois, ces éléments montrent aussi que la ville ne peut choisir entre le patrimoine et le design, et qu'il faut donc parvenir à concilier les deux sur l'ensemble des projets du territoire. Suite aux déboires de la Cité du Design, Saint-Etienne, dans son objectif de dynamisme territorial, favorise la rénovation mais aussi la réhabilitation de ses quartiers anciens en centre-ville et friches industrielles délaissées. La ville à recours à la réhabilitation dans le but de préserver les traces du passé et de créer un nouvel usage au bâtiment patrimonial. Elle évite ainsi, sans restaurer à l'identique, le problème de la muséification de ses quartiers. Toutefois le design, lié à l'innovation et au nouveau, demeure l'enjeu essentiel. C'est en gardant une connaissance de son patrimoine industriel et en le mettant en valeur sur ses projets que l'action peut être légitime.

A la fin de la première partie (voir la partie 1.3 du présent mémoire), nous évoquions l'opposition entre "patrimoine" et "design" à partir de l'opposition "réhabilitation" et "rénovation". S'il est vrai que la rénovation ne peut préserver le patrimoine, la réhabilitation ne semble pas être un frein au design, lui donnant même au contraire une raison de se manifester. On a ainsi une complexification du principe de base liant, à l'origine de notre réflexion, le design à la rénovation et le patrimoine à la réhabilitation.

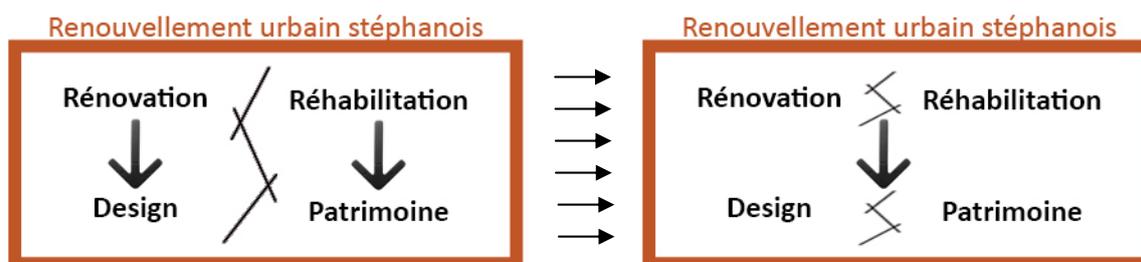


Schéma récapitulatif symbolisant l'évolution de notre réflexion concernant les rapports entre les notions de "rénovation", "réhabilitation", "design" et "patrimoine" au cœur du renouvellement urbain stéphanois.

Ainsi le patrimoine et le design ne sont pas définis selon le type d'opération. En revanche, c'est le choix du type d'opérations qui va modifier le rapport conflictuel entre les deux notions :

- Dans le cadre d'une opération de rénovation, le dilemme entre le patrimoine et le design est extrême car il conduit à la disparition, partielle ou totale, d'un des deux concepts. Ce choix, assumé par l'aménageur, peut être facilité par une faible présence patrimoniale ou mémorielle, justifiant de surcroît l'opération de rénovation. Dans le cas contraire, une réelle réflexion doit être faite par l'aménageur vis-à-vis du patrimoine bâti et mémoriel existant, avec pour résultat, une justification pour la non préservation du patrimoine et une légitimation de son action.
- Dans le cadre d'une opération de réhabilitation, le dilemme entre le patrimoine et le design se traduit d'une autre manière, s'avérant tout aussi problématique. La réhabilitation suppose la conservation des deux notions dans un même projet, le rapport de force va donc s'instaurer en matière de complémentarité. Il est très difficile de maintenir un juste équilibre, une des notions peut facilement prendre le pas sur l'autre, allant jusqu'à l'éclipser et réduire voire anéantir son impact territorial.

Le cas de la Cité du Design est vraiment le marqueur emblématique de notre réflexion. En tant qu'opération de rénovation, la ville a choisi de développer le design sur un site ayant une forte valeur patrimoniale et mémorielle. Son choix était assumé, l'implantation du design sur ce site était justifiée, le patrimoine industriel stéphanois étant défini comme "l'origine du design". Toutefois, cette approche n'a porté que sur l'image symbolique et non sur la réelle prise en compte du patrimoine bâti et de l'attachement mémoriel de la population de Saint-Etienne. La légitimité de l'action de démolition a donc été remise en cause au sein d'un conflit qui s'est finalement achevé par un appauvrissement des deux notions emblématiques.

Le projet de l'îlot Gachet traduit le cas d'un environnement complexe, étant en plein centre-ville, mais où le patrimoine existant reste minime. La rénovation a ainsi permis de recomposer le site afin de le rendre plus fonctionnel et dégager la place pour un vaste jardin public. Le choix a été fait en faveur du design comme le prouve l'architecture du nouveau Gymnase Jean Gachet, les nouveaux locaux de l'Amicale Laïque Chapelon, les aménagements du jardin, etc. Pour autant, faire ce choix ne signifie pas la disparition de l'enjeu patrimonial. Le projet a tout de même analysé les différentes traces historiques et a favorisé la préservation des arbres centenaires, dernières traces de l'ancien Collège des Jésuites et représentant un symbole très fort pour la population. Une ville ne peut de toute manière pas abattre des arbres monumentaux, notamment avec la création d'un jardin en ville.

Vaste projet de réhabilitation, la reconversion de la friche industrielle classée de la Manufacture d'Armes vient montrer une cohabitation, voire une entraide possible des deux notions en opposition. L'évolution du projet marque aussi une rupture avec l'ancienne politique stéphanoise ayant engendrée la Cité du Design. Etant sur un site classé, le patrimoine historique et mémoriel devint une priorité. Le projet de la Grande Usine Créative,

dont le but est de renouveler l'offre tertiaire en attirant PME et TPE, a porté sur une profonde mise en valeur du patrimoine existant. Cette action permet, au final, un plus grand rayonnement du symbole de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, attirant les entreprises et favorisant la redynamisation du territoire. Les entreprises sont plus enclines à venir dans la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne, au cœur du projet de quartier créatif et de l'histoire stéphanoise, que sur un autre site sans valeur mémorielle. Le patrimoine vient ici aider à l'amélioration de l'image de la ville et prouve de la même manière sa possible cohabitation sur un même projet avec le design.

Mais le projet phare, témoin d'une véritable entraide entre les deux notions, reste le Groupe Scolaire Paule et Joseph Thiollier. C'est à l'aide d'une réflexion sur l'implantation d'une école maternelle et élémentaire au niveau d'un site industriel classé que le design a été un facteur révélateur, un véritable liant entre ces deux optiques. Tout a été pensé, avec l'aide du design, afin de faire fusionner la "fonction" avec "l'enveloppe". Cette réhabilitation représente aussi un réel bon en avant pour les aménagements à venir et pour l'attractivité du quartier autour de la manufacture. Ce projet permet la représentation du design sous sa plus grande forme, via un travail sur l'esthétique et sur l'existant pour le rendre fonctionnel, lui donner une nouvelle finalité, et être capable de faire du neuf avec du vieux. Elle est la preuve d'une complémentarité, forte de symboles, entre le patrimoine et le design au cœur du renouvellement urbain stéphanois.

Cette politique à double sens entre valorisation du passé et développement de l'avenir semble porter ses fruits. La nouvelle Amicale Laïque Chapelon, créée au niveau de la Place Jacquard, a été distinguée en 2014 du 32ème prix de l'architecture, un prix dans la catégorie "culture, jeunesse et sport". L'îlot Gachet aura terminé sa refonte à l'horizon 2020 proposant un vaste jardin, un nouveau gymnase et des logements. L'avenir dira si ces aménagements auront permis une redynamisation du quartier, et si l'image de cet espace design et vert en plein centre-ville aura permis d'augmenter l'attractivité.

Pour la Manufacture d'Armes et la Plaine Achille, l'évènement de la Biennale Internationale Design ne cesse d'enchaîner des succès de fréquentation et reste la meilleure manière de motiver les entreprises à intégrer ce site historique classé. Déjà les espaces tertiaires que proposaient le bâtiment de l'Imprimerie et l'Imprimerie Grunge ont connu un très grand succès. De plus, l'image d'un quartier créatif au sein d'une "ville-parc" représente un attrait non négligeable pour rendre la ville plus attractive. Saint-Etienne a aussi obtenu le label national French Tech ; cette distinction lui a été attribuée pour la "thématique d'excellence autour de laquelle se construit l'écosystème d'innovation". Elle correspond à un écosystème numérique performant associé à la spécificité design de la ville. C'est notamment le quartier de Manufacture - Plaine Achille avec la Cité du Design qui a permis cette labellisation.

Le renouvellement de Saint-Etienne se poursuit aujourd'hui, même s'il est trop tôt pour affirmer que ces aménagements permettront d'inverser la baisse démographique de la ville. L'Etat a par ailleurs renouvelé sa participation au financement du renouvellement urbain de la ville avec 40 millions d'euros⁷⁴, permettant à la ville et à l'EPASE de poursuivre et d'engager de nouvelles opérations de rénovation et de réhabilitation, ce qui est la preuve d'une politique offensive, construite sur des premiers résultats encourageants.

⁷⁴ Information du site www.saint-etienne.fr

Bibliographie

Ouvrages, guides et revues :

ADEME (Mars 2014), *Les reconversion des sites et des friches urbaines pollués* - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, 12p.

ADUGA (Janvier 2014), *Guide de reconversion des friches d'activités du Grand Amiénois* - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois, 60p.

BERGERON L. (1992), *L'âge industriel* - in Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire*. III. Les France, 3. De l'archive à l'emblème, Paris, Gallimard, p. 130-161.

Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU (2014), *Regards croisés sur l'évaluation de la rénovation urbaine* - Direction de l'information légale et administrative, Paris, 198p.

DUARTE Paulette, AMBROSINO Charles, AUDRES Lauren... (2010), *Les démolitions dans les projets de renouvellement urbain - Représentation, légitimité et traduction* - L'Harmattan, 261p.

DUARTE Paulette, NOVARINA Gilles (septembre 2001), *Devenir d'une friche urbaine - L'usine Lustucru à Grenoble* - Textuel, 91p.

FIJALKOW Yankel (2006), *Taudis, habitat insalubre, logement indigne : évolution et enjeux des stratégies de désignation. 19ème-20ème siècle*. Depaule Ch. *Les mots de la stigmatisation*, Unesco, pages 20 à 40.

GARAT I. , GRAVARI-BARBAS M. et VESCHAMBRE V. (2005), *Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers* - Développement durable et territoires. (www.developpementdurable.revues.org)

HIRSCH Bernard (1990), *Oublier Cergy ... l'invention d'une ville nouvelle. Cergy-Pontoise 1965-1975* - Paris : Presse de l'école nationale des Ponts et chaussées, 293p.

LEONHARDT Frédéric (octobre 2013), *Les 101 mots de la rénovation urbaine à l'usage de tous* - 1^{ère} édition, Archibooks, 148p.

MARTIN Amélie (septembre 2011), *Le tourisme urbain et la muséification : Décryptage d'une notion méconnue - Concept, processus et enjeux spatiaux à Paris* - Mémoire professionnel pour l'obtention du diplôme de Paris 1 : Panthéon Sorbonne - Master professionnel "tourisme", 100p.

Ministère de la culture et de la communication (février 2012), *Les différents types d'espace protégés - Travaux en espaces protégés : origines, principes et actualités des différents types d'espaces protégés* - Fiche pratique 01 - Direction générale des patrimoines, 8 pages.

NICOLAS A. , ZANNETTI T. (2013), *Patrimoine et projet urbain - Produire et valoriser la localité à Nantes, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand* - Espaces et Sociétés p. 152-153 : p. 181-195.

ORHL (juin 2003), *Renouvellement urbain : définition, origines et enjeux* - Observatoire Régional de l'Habitat et du Logement - Les cahiers de l'habitat et du logement - Cahier n°6, pages 4 à 9.

RUSKIN John (1849), *Les Sept Lampes de l'architecture* - Traduction de George ELWALL (novembre 2008), L'Esprit et Les Formes.

Traits urbains n°73 (février/mars 2015), *Ecosystème stéphanois* - p. 25

TRINQUIER Christophe (novembre 2013), *Le patrimoine urbain, une nouvelle ambition* - n°13 du Regards de l'AGAM - Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, 16 pages.

VESCHAMBRE Vincent (août 2008), *Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace - Réflexions à partir de quatre villes de l'ouest* - Norois, p. 79-92.

Ville de Saint-Etienne (novembre 2014), *Synthèse du rapport d'activité 2010-2014* - Saint-Etienne ville UNESCO de design, 48p.

Ville de Saint Etienne (septembre 2014), *Réinventer Saint-Etienne* - Passion Architecture, n°50, p. 33

Ville de Saint-Etienne (2010), *Saint-Etienne ville-laboratoire du design* - Pour une désignation ville de design du réseau des villes Créatives Unesco, 74p.

ZANNETTI Thomas (2010), *La Manufacture d'Armes de Saint-Etienne : un conflit mémoriel* - Norois. Environnement, Aménagement, Société 217(4), p. 41-55

Thèses, mémoires, travaux de fin d'études :

FERME Florent (2010), *Les villages ouvriers de la vallée de la Suippe, dans la Marne : Le village de Saint Masmès* - Mémoire de fin d'étude - Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, 75 pages.

LOPEZ Annabelle (2010), *Projet de rénovation urbaine des quartiers de Fener et Balat à Istanbul : Instrumentalisation du patrimoine en vue de reconfigurer la péninsule historique* - Mémoire du Master d'Aménagement et d'Urbanisme, Institut Français d'Urbanisme - Université Paris-Est Marne-la-Vallée, 137 pages.

MONGE Aude (2012), *L'intervention de l'Etat au sein des Etablissements Publics d'Aménagement - A travers les EPA de Saint-Etienne et de Bordeaux-Euratlantique* - Projet de fin d'étude, Polytech Tours, Département Aménagement, 130 pages.

ROUX Jean-Michel (décembre 2004), *Tissu industriel et tissu urbain. Les territoires de la soie à Saint-Etienne et Macclesfield* - Thèse de doctorat de l'Université de Grenoble II en Urbanisme et Aménagement, Institut d'Urbanisme de Grenoble, 551p.

Articles de presse :

Batidoc (18 mars 2015), *Biennale Internationale Design 2015 : exposition Groupe Scolaire Paule-et-Joseph-Thiollier* - Batidoc.com

BIGAY Pascale (30 avril 2015), *Cinq animaux, imaginés par les enfants, prendront place dans le jardin Gachet* - La Tribune le Progrès

BIGAY Pascale (21 mai 2015), *Cinq animaux fantasmagoriques dans le futur jardin Gachet* - La Tribune le Progrès, page 17

BIGAY Pascale (14 juin 2015), *Un jardin sur l'îlot Gachet pour développer l'attractivité du quartier* - La Tribune le Progrès, page 19.

BLANC Maurice (11 juin 2013), *La rénovation urbaine : démolition ou patrimonialisation ? Comparaison entre la France et l'Allemagne* - Publié dans laviedesidees.fr - 9p.

BRIGNON Daniel (14 avril 2011), *La Comédie quitte le centre ville* - Lessor.fr

BRIGNON Daniel (30 avril 2015), *La biennale design 2015 accroît sa fréquentation de 50 %* - L'Essor Affiche

B.S. (18 juin 2015), *L'îlot Gachet à Saint-Etienne se rêve en quartier résidentiel et vert* - zoomdici.fr

B.S. (11 avril 2011), *Changement de programme pour la Comédie de Saint-Etienne* - zoomdici.fr - Saint Etienne

CHARBONNIER Vincent (20 février 2015), *La comédie de Saint-Etienne en chantier* - Le Moniteur, page 79

Cité du design, agence 14Septembre Grand Sud (17 avril 2015), *9ème Biennale Internationale Design Saint-Etienne, une édition pleine d'énergie.* - Communiqué de presse Biennale Internationale Design Saint-Etienne, 8p.

MONTAGNIER Rodolphe (25 juin 2015), *Un équipement unique dans la Loire - Le futur gymnase Jean-Gachet, à Saint Etienne, abritera un mur d'escalade international* - Le Pays Roannais, 3p.

PETITEAUX Yann (20 octobre 2014), *Saint-Etienne : une terre des possibles* - La Tribune - Acteurs de l'économie

PETITEAUX Yann (20 octobre 2014), *Saint-Etienne : le design et la culture* - La Tribune - Acteurs de l'économie

RIGOT Méлина (16 mars 2015), *Les journalistes venus pour la Biennale apprécient aussi la ville* - La Tribune le Progrès

RIGOT Méлина (3 avril 2015), *"Saint-Etienne se reconstruit en se servant de son passé industriel"* - La Tribune le Progrès, page 16

RIGOT Méлина (26 juin 2015), *L'agglomération décroche le label national French Tech* - La Tribune le Progrès, page 16

SABBAH Catherine (18 mai 2015), *L'inépuisable filon des friches urbaines* - Les Echos

Dictionnaires et conventions :

Le Robert (2006), *Dictionnaire historique de la langue française*.

MERLIN Pierre et CHOAY Françoise (1988), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* - Edition PUF, Paris.

UNESCO (novembre 1972), *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Paris, 16p.

VIOLET-LE-DUC Eugène (1854), *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIème au XVIème siècle* - B. Bance, Paris.

Documents règlementaires :

Code de l'Urbanisme

Code des Marchés Publics

PLU de Saint-Etienne : (www.plu.saint-etienne.fr)

- Rapport de présentation
- PADD
- OpAS
- Règlement
- Annexes du PLU (ZAC)

ZPPAUP de Saint-Etienne : (www.saint-etienne.fr)

Autres types de documents :

Documents internes à l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne

Sites internet :

www.agglo-st-etienne.fr

www.citedudesign.com

www.developpementdurable.revues.org

www.emse.fr

www.epase.fr

www.legifrance.gouv.fr

www.plu.saint-etienne.fr

www.saint-etienne.fr